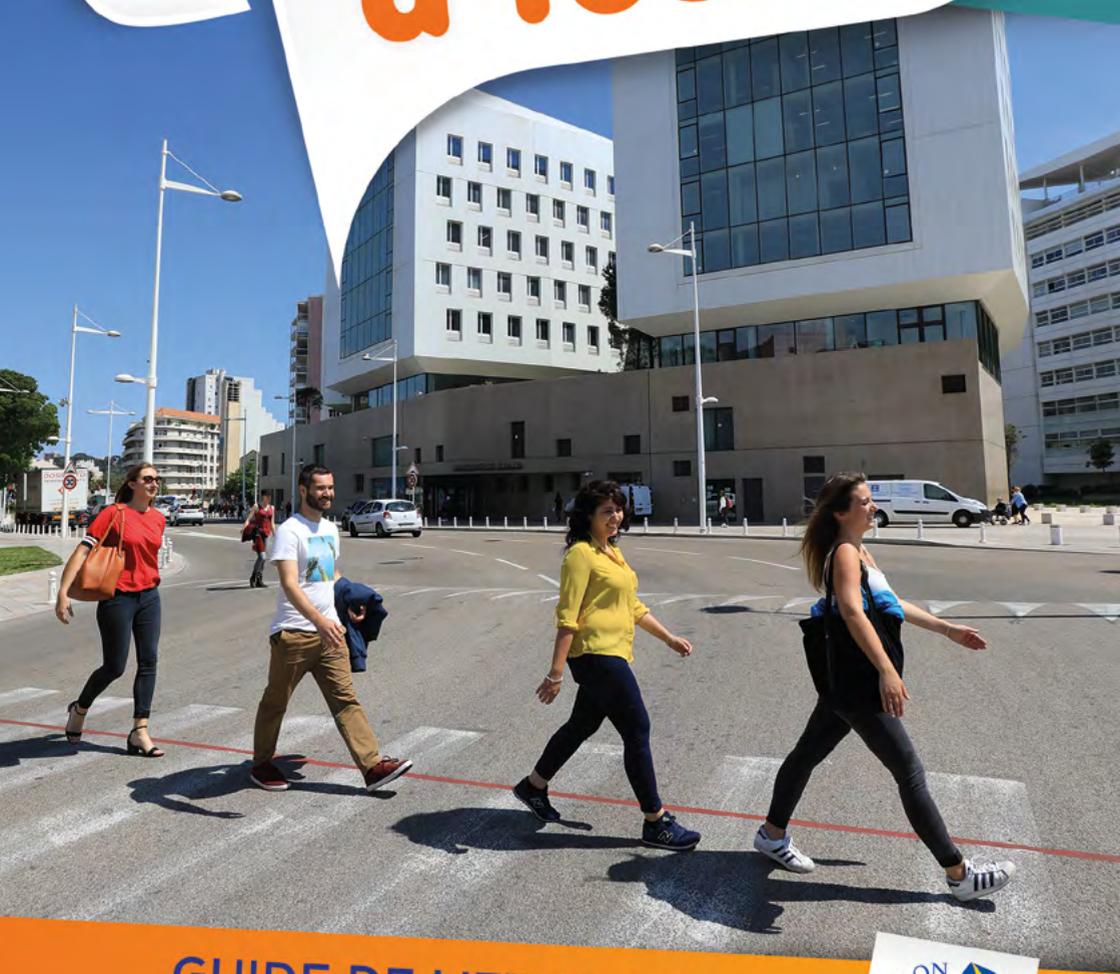


# étudier à Toulon



**GUIDE DE L'ETUDIANT**

Ville de Toulon > [www.toulon.fr](http://www.toulon.fr)



# → Sommaire du Guide de l'Étudiant

ÉDITO ..... 3  
de M. Hubert FALCO, Maire de Toulon

ÉDITO ..... 4  
de M. Robert CAVANNA, Adjoint au Maire

ÉTUDIER ..... 6

GÉRER SON BUDGET ..... 58

SE LOGER ..... 68

TRAVAILLER ..... 84

SE SOIGNER ..... 100

SE NOURRIR ..... 108

SE DÉPLACER ..... 110

SE DISTRAIRE,  
SE CULTIVER ..... 120

NUMÉROS UTILES ..... 130

# → Edito du Maire

Même si l'histoire universitaire de Toulon est assez récente, elle est aujourd'hui un des leviers du développement et de la dynamique de notre agglomération ... Il est désormais possible de faire de brillantes études à Toulon : Cycle long, cycle court, (Université, BTS, IUT, prépa), dans des domaines très variés (sciences, économie, commerce international, hôtellerie, communication, robotique ... ).

L'Université de Toulon s'agrandit en centre ville avec l'ouverture du Pôle universitaire, véritable campus universitaire, connecté à l'actuelle faculté de droit de la Porte d'Italie et va continuer, dans les années à venir à se développer, avec, notamment, le Quartier de la Connaissance et du Numérique sur le site de Chalucet.

Au-delà de l'excellence de l'enseignement, la ville déploie de nombreux efforts pour faciliter le parcours des étudiants, accompagner leurs études et leur permettre de se réaliser pleinement. En effet, le cadre de vie constitue un élément essentiel pour des études réussies !

Ce guide va vous aider à vous orienter tout au long de l'année, tant à l'intérieur du campus, qu'à l'extérieur. Études, mais aussi logement, transports, loisirs, sports, vie sociale, il contient toutes les réponses aux questions que vous vous posez.

N'hésitez pas aussi à pousser la porte de la Maison de l'Étudiant où une équipe de professionnels dynamiques et compétents vous attend ...

Je vous souhaite une bonne année universitaire et j'espère que vous trouverez à Toulon toutes les conditions de votre réussite professionnelle et de votre épanouissement.

Soyez fiers de faire vos Études à Toulon !

**Hubert FALCO**

*Maire de Toulon*



# → Edito de l'adjoint au Maire

Chers Étudiants,

Vous avez choisi de poursuivre vos études à Toulon et je vous en remercie.

Depuis de nombreuses années la « Maison de l'Étudiant » service municipal est le partenaire des étudiants de l'agglomération toulonnaise.

En même temps que l'Université de Toulon développe son implantation en centre ville (Campus Porte d'Italie) et ses enseignements, la Ville accompagne les étudiants dans leurs activités extra universitaires en facilitant leur intégration et conditions de vie : recherche d'un Job, d'un logement, d'informations, besoin des services Internet, ateliers ... La « Maison de l'Étudiant » met donc à votre disposition de très nombreux services.

Je vous invite à rencontrer cette équipe dynamique dès la rentrée universitaire et vous laisse découvrir ce guide en espérant qu'il facilitera vos démarches dans votre vie d'étudiant.

À très bientôt

**Robert CAVANNA**

*Adjoint au Maire*

*Délégué à l'Enseignement Supérieur*



# → La Maison de l'Étudiant

Ce Guide a été réalisé par La Maison de l'Étudiant.

La Maison de l'Étudiant est un service municipal de proximité destiné à faciliter l'intégration des étudiants dans la ville.

Elle a pour objectif d'aider les 18-25 ans dans tous les aspects de la vie quotidienne.

**C'est un lieu d'informations ouvert à tous avec des outils pratiques :**

- un point Accueil – Infos
- une documentation en libre accès, sur tous les sujets de la vie quotidienne : logements, jobs, santé, sports, loisirs, études, transports
- des infos culturelles : concerts, spectacles, sorties, festivals, expos peintures
- un espace multimédia de 8 postes
- un service spécialisé : offres de jobs, présentation devant les employeurs, lettres de motivation, CV
- un service Logements privés

Par définition, le terme « Étudiant » regroupe les personnes inscrites dans un établissement relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur (université, classe prépa, BTS).

En décembre 2011, un statut d'« Étudiant des Métiers » a été créé pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

L'équipe de la Maison de l'Étudiant est heureuse d'accueillir cette nouvelle catégorie d'étudiants depuis la rentrée 2013.

Ce guide recense les principaux renseignements demandés par un étudiant concernant ses études, son logement, sa recherche de jobs, ses soins, son orientation, ses déplacements et ses divertissements sur le territoire de la Ville de Toulon et de son agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Enfin, l'équipe de la Maison de l'Étudiant adresse un message de bienvenue aux nouveaux étudiants et leur souhaite une excellente année universitaire.





# Etudier

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| FORMATIONS POST-BAC         | 7  |
| FORMATIONS EN APPRENTISSAGE | 38 |
| S'ORIENTER                  | 57 |

# Etudes

## Formations Post-BAC

Université, formation technologique, préparation à une grande école, le choix de l'orientation « post-bac » est décisif pour l'avenir de tout futur bachelier.

Pour bien réussir sa rentrée et préparer la suivante, voici un panorama de l'offre de formation initiale sur le territoire de l'agglomération. Des métiers de la mer au commerce international, en passant par des BTS Hôtellerie, Communication Visuelle ou des diplômes d'ingénieurs, l'enseignement après le bac sur les communes de l'agglomération offre un choix de qualité dans des domaines très divers.

**Important** : L'Université de Toulon s'est agrandie à la rentrée 2014-2015, puisqu'elle s'est enrichie d'un - Campus Porte d'Italie - dans le centre-ville de Toulon, avenue Roger Decouvoux 83000 TOULON qui accueille dans le domaine de la Formation :

- L'UFR Sciences Economiques et de Gestion
- L'Institut d'Administration des Entreprises
- L'UFR Ingémédia - Sciences de l'Information et de la Communication

Dans le domaine de la Recherche : des laboratoires en Droit Economique et Sciences Humaines et Sociales ainsi que la plateforme Télomédia.

**Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements.**

## Lexique des abréviations :

**B.T.S** : Brevet de Technicien Supérieur (BTSA : Agricole)

**C.A.P.E.S** : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire

**C.P.G.E** : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

**D.U.T** : Diplôme Universitaire de Technologie

**D.E.U.S.T** : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

**D.E** : Diplôme d'Etat

**I.A.E** : Institut d'Administration des Entreprises

**I.F.V.P.S** : Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

**L.E.A** : Langues Etrangères Appliquées

**L.L.C** : Langues Littéraires et Civilisations

**L.L.C.E.R** : Langues Littéraires et Civilisations Etrangères et Régionales

**P.C.E.M** : Premier Cycle d'Etudes Médicales

**S.T.A.P.S** : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

**S.T.M.H** : Sciences et Technologie du Mouvement Humain

**T.A.I.S.** : Techniques et Activités de l'Image et du Son

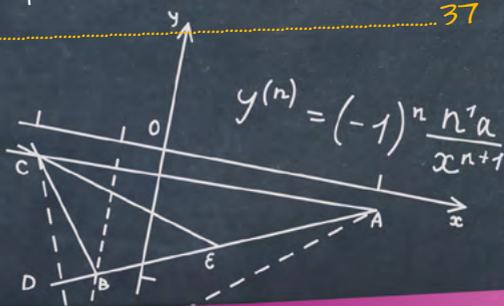
**U.F.R** : Unité de Formation et de Recherche

**CQP** : Certificats de Qualification Professionnelle

# Formations Post-BAC



|  |    |
|--|----|
| Agriculture - Agroalimentaire.....                   | 9  |
| Art - Culture - Audiovisuel.....                     | 9  |
| Commerce - Immobilier - Management..                 | 11 |
| Droit - Science Politique.....                       | 14 |
| Économie - Gestion - Finances -<br>Comptabilité..... | 17 |
| Enseignement.....                                    | 21 |
| Hôtellerie - Restauration - Tourisme                 | 22 |
| Environnement - Aménagement -<br>Propreté.....       | 24 |
| Industries.....                                      | 24 |
| Information - Communication.....                     | 26 |
| Ingénieur.....                                       | 28 |
| Lettres - Langues -<br>Sciences Humaines.....        | 30 |
| Santé - Social - Soins Esthétiques.....              | 31 |
| Sciences et Techniques -<br>Informatique.....        | 34 |
| Sports.....  | 37 |



## AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE

### **BTSA Production Horticole**

Lycée Agricampus  
32, chemin St Lazare  
83400 HYERES  
Tél. 04.94.01.35.55  
[legta.hyeres@educagri.fr](mailto:legta.hyeres@educagri.fr)  
[www.hyeres.agricampus.educagri.fr](http://www.hyeres.agricampus.educagri.fr)

### **BTSA Viti-Œnologie**

Lycée Agricampus  
32, chemin St Lazare  
83400 HYERES  
Tél. 04.94.01.35.55  
[legta.hyeres@educagri.fr](mailto:legta.hyeres@educagri.fr)  
[www.hyeres.agricampus.educagri.fr](http://www.hyeres.agricampus.educagri.fr)

### **BTSA Technico-commercial, option végétaux d'ornement**

Lycée Agricampus  
32, chemin St Lazare  
83400 HYERES  
Tél. 04.94.01.35.55  
[legta.hyeres@educagri.fr](mailto:legta.hyeres@educagri.fr)  
[www.hyeres.agricampus.educagri.fr](http://www.hyeres.agricampus.educagri.fr)

## ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

### **DNA (Diplôme National d'Arts), option : Art**

Ecole supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée  
168, bd Cdt Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.62.01.48  
[infosatpm@tpmed.org](mailto:infosatpm@tpmed.org)  
[www.esadtpm.fr](http://www.esadtpm.fr)

### **DNA (Diplôme National d'Arts), options : Design d'espace ou Design d'auteur**

Ecole Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée  
168, bd Cdt Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.62.01.48  
[infosatpm@tpmed.org](mailto:infosatpm@tpmed.org)  
[www.esadtpm.fr](http://www.esadtpm.fr)

### **DNA (Diplôme National d'Arts), option : Design de l'objet**

Ecole Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée  
168, bd Cdt Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.62.01.48  
[infosatpm@tpmed.org](mailto:infosatpm@tpmed.org)  
[www.esadtpm.fr](http://www.esadtpm.fr)



## ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

### **DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique), Spécialité : Art**

Ecole Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée  
168, bd Cdt Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.62.01.48  
[infosatpm@tpmed.org](mailto:infosatpm@tpmed.org)  
[www.esadtpm.fr](http://www.esadtpm.fr)

### **MSC Innovation et Design Thinking**

Kedge Business School  
Campus de la grande Tourrache  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.91.82.50  
[contact@kedgebs.com](mailto:contact@kedgebs.com)  
[www.kedgebs.com](http://www.kedgebs.com)

### **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques**

Conservatoire National TPM  
168, bd Cdt Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.93.34.56  
[jmontoriol@tpmed.org](mailto:jmontoriol@tpmed.org)  
[www.conservatoire-tpm.fr](http://www.conservatoire-tpm.fr)

### **Diplôme d'Etudes Musicales**

Conservatoire National TPM  
168, bd Cdt Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.93.34.56  
[jmontoriol@tpmed.org](mailto:jmontoriol@tpmed.org)  
[www.conservatoire-tpm.fr](http://www.conservatoire-tpm.fr)

### **Classe d'Art Dramatique**

Conservatoire National TPM  
168, bd Cdt Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.93.34.56  
[jmontoriol@tpmed.org](mailto:jmontoriol@tpmed.org)  
[www.conservatoire-tpm.fr](http://www.conservatoire-tpm.fr)

### **BTS Design d'Espace**

Lycée de la Tourrache  
450, Avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.13  
[www.lyceetourrache.com](http://www.lyceetourrache.com)

### **BTS Design de Produits**

Lycée de la Tourrache  
450, Avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.13  
[www.lyceetourrache.com](http://www.lyceetourrache.com)

### **BTS Design Graphique, Option : Communication des médias imprimés**

Lycée de la Tourrache  
450, Avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.13  
[www.lyceetourrache.com](http://www.lyceetourrache.com)

### **BTS Design Graphique, Option : Communication des médias numériques**

Lycée de la Tourrache  
450, Avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.13  
[www.lyceetourrache.com](http://www.lyceetourrache.com)

## ART - CULTURE - AUDIOVISUEL

### **MANAA : Mise à Niveau en Arts Appliqués**

Lycée de la Tourrache  
450, Avenue François Arago - 83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.13  
[www.lyceetourrache.com](http://www.lyceetourrache.com)

### **Licence professionnelle Gestion de projets et structures artistiques et culturels**

UFR Lettres, langues et sciences humaines  
Av. de l'université - 83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr) / [formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### **Master Création numérique, parcours Art, culture et numérique : création de contenu**

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie - Toulon  
70, Av. Roger Devoucoux - 83000 TOULON  
Tél. : 04 83 36 63 28  
[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

## COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

### **DUT Techniques de commercialisation**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.16  
[secretariat.tc@univ-tln.fr](mailto:secretariat.tc@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### **BTS Commerce international**

Lycée du Coudon  
Avenue Toulouse Lautrec  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.08.65.32  
[btscicoudon83@aol.com](mailto:btscicoudon83@aol.com)  
[www.btscicoudon83.com](http://www.btscicoudon83.com)

### **BTS Technico-commercial, option nautisme et services associés**

IFPM  
68, Allée des Forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.21.61  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### **BTS Technico-Commercial**

Lycée Beaussier – place Galilée  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.21.61  
[lyceebeaussier@wanadoo.fr](mailto:lyceebeaussier@wanadoo.fr)  
[www.lyc-beaussier.ac-nice.fr](http://www.lyc-beaussier.ac-nice.fr)

### **BTS Management des Unités commerciales**

Lycée Beaussier – place Galilée  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.21.61  
[lyceebeaussier@wanadoo.fr](mailto:lyceebeaussier@wanadoo.fr)  
[www.lyc-beaussier.ac-nice.fr](http://www.lyc-beaussier.ac-nice.fr)

### **BTS Management des Unités Commerciales**

Lycée Jean Aicard  
4 rue Gallieni  
83400 HYERES  
Tél. 04.94.12.80.50  
[www.lyc-jean-aicard.ac-nice.fr](http://www.lyc-jean-aicard.ac-nice.fr)

## COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

### **BTS Management des unités commerciales**

Lycée Marie France (privé sous contrat)  
20 rue Danton  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.41.63.01  
[secretariat@lmf83.fr](mailto:secretariat@lmf83.fr)  
[www.lyceemariefrance.f](http://www.lyceemariefrance.f)

### **BTS Assistant de Manager européen**

Lycée Beaussier  
Place Galilée  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.21.61  
[lyceebeaussier@wanadoo.fr](mailto:lyceebeaussier@wanadoo.fr)  
[www.lyc-beaussier.ac-nice.fr](http://www.lyc-beaussier.ac-nice.fr)

### **BTS Assistant de Manager**

Lycée Bonaparte  
Avenue Winston Churchill  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.18.90.30  
[ce.0831243a@ac-nice.fr](mailto:ce.0831243a@ac-nice.fr)  
[www.lyc-bonaparte.fr](http://www.lyc-bonaparte.fr)

### **BTS Négociation et Relation Client**

Lycée Dumont d'Urville – 212, avenue  
Amiral Jaujard  
83000 TOULON  
Tél. 04.98.00.15.15  
[0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)  
[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

### **BTS Commerce international**

Lycée Notre Dame  
29, bd Abbé Duployé  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.31.28  
[ce.0830100h@ac-nice.fr](mailto:ce.0830100h@ac-nice.fr)  
[www.notredame83.fr](http://www.notredame83.fr)

### **BTS Professions Immobilières**

Lycée Beaussier – Place Galilée –  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.21.61  
[lyceebeaussier@wanadoo.fr](mailto:lyceebeaussier@wanadoo.fr)  
[www.lyc-beaussier.ac-nice.fr](http://www.lyc-beaussier.ac-nice.fr)

### **BTS Professions Immobilières**

CAPFORMA  
CCIV Toulon  
450 rue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)

### **BTS Négociation-Relation client**

Lycée Marie France (privé sous contrat)  
20 rue Danton  
Tél. 04.94.41.63.01  
[secretariat@lmf83.fr](mailto:secretariat@lmf83.fr)  
[www.lyceemariefrance.fr](http://www.lyceemariefrance.fr)

# COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

## Licence professionnelle E-commerce et marketing numérique

Lycée de la Tourrache et IUT de Toulon (collaboration entre les deux établissements)

450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.13

[www.lyceetourrache.com](http://www.lyceetourrache.com)

## Gestionnaire d'unité commerciale

CAPFORMA

ECD/IPC (privé)

450 rue François Arago  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.48

[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)

[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)

## Vendeur Conseiller Commercial

CAPFORMA

CCIV Toulon

450 rue François Arago  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.48

[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)

[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)

## Gestionnaire d'unités commerciales, option : Distribution

CAPFORMA

CCIV Toulon

450 rue François Arago  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.48

[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)

[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)

## Master Sciences Ingénieur d'Affaires

Kedge Business School

Lycée de la Grande Tourrache

450, Avenue François Arago  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.91.82.50

[contact@kedgebs.com](mailto:contact@kedgebs.com)

[www.kedgebs.com](http://www.kedgebs.com)



## COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

### Master Sciences de Management, spécialité Management durable des ressources humaines

IAE - Campus porte d'Italie - Toulon  
70 avenue Roger Devoucoux,  
83000 TOULON

Tél. 04.83.36.63.10

[iae-toulon@univ-tln.fr](mailto:iae-toulon@univ-tln.fr)

[iae-toulon.univ-tln.fr](http://iae-toulon.univ-tln.fr)

### Master Management et Administration des Entreprises

IAE - Campus porte d'Italie - Toulon  
70 avenue Roger Devoucoux,  
83000 TOULON

Tél. 04.83.36.63.10

[iae-toulon@univ-tln.fr](mailto:iae-toulon@univ-tln.fr)

[iae-toulon.univ-tln.fr](http://iae-toulon.univ-tln.fr)

### Euromed Bachelor

Kedge Business School  
ZI Toulon Est

Lycée de la Grande Tourrache  
450, Av. François Arago - 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.91.82.50

[contact@kedgebs.com](mailto:contact@kedgebs.com)

[www.kedgebs.com](http://www.kedgebs.com)

### Master Sciences du Management, spécialité : Management de la qualité et du développement durable

Lycée Dumont d'Urville - 212, avenue  
Amiral Jaujard - 83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

## DROIT - SCIENCES POLITIQUES

### Licence Droit

UFR Droit

35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00

[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)

[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Licence professionnelle Activités juridiques : métier du droit immobilier

UFR Droit

35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON

Tél. 04.94.46.75.00

[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)

[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

# DROIT - SCIENCES POLITIQUES

## Licence professionnelle Activités juridiques : métier du droit social

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## Master Justice, procès et procédures parcours contentieux judiciaire

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## Master Justice, procès et procédures parcours Pratique des droits fondamentaux

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## Master Droit des affaires parcours Droit et gestion du patrimoine

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## Master Droit notarial

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## Master Droit des affaires parcours Droit de la Banque

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## Master Droit des affaires parcours Contrats et entreprises

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## Master Droit social parcours Droit et Gestion des personnes du secteur sanitaire et social

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

## DROIT - SCIENCES POLITIQUES

### Master Droit public parcours Administration, territoires et environnement

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Master Droit social parcours Ressources humaines

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Master Droit public parcours Sécurité et défense

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Capacité en Droit

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.18  
[capacitedroit@univ-tln.fr](mailto:capacitedroit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Master Justice, procès et procédures parcours contentieux administratif

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[concoursadministratif@univ-tln.fr](mailto:concoursadministratif@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Master Justice, procès, procédures parcours Pratique du droit des étrangers

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.13  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Préparation aux concours administratifs de catégorie A

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.00  
[concoursadministratif@univ-tln.fr](mailto:concoursadministratif@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

### Préparation à l'examen d'accès au CRFPA et au concours d'entrée à l'ENM

UFR Droit  
35, avenue Alphonse Daudet  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.46.75.13  
[scolarite.droit@univ-tln.fr](mailto:scolarite.droit@univ-tln.fr)  
[formation.univ-tln.fr](http://formation.univ-tln.fr)

# ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

## **Classe Préparatoire Economique et Commerciale, Option : Economique**

Lycée Dumont d'Urville  
212, avenue Amiral Jaujard  
83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

[0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)

[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

## **BTS Assistant de Gestion de PME-PMI**

Lycée Dumont d'Urville  
212, avenue Amiral Jaujard  
83000 TOULON

Tél. 04.98.00.15.15

[ce.0831243a@ac-nice.fr](mailto:ce.0831243a@ac-nice.fr)

[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

## **BTS Assistant de Gestion de PME - PMI**

Lycée Bonaparte  
Avenue Winston Churchill  
83000 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

[www.lyc-bonaparte.fr](http://www.lyc-bonaparte.fr)

## **BTS Banque, Option : Marché des Particuliers (en alternance)**

Lycée du Coudon – Av. de Toulouse  
Lautrec – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.65.00

[www.lycee-coudon.fr](http://www.lycee-coudon.fr)

## **BTS Banque, Option : Marché des Particuliers**

Lycée du Coudon – Av. de Toulouse  
Lautrec – 83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.65.00

[www.lycee-coudon.fr](http://www.lycee-coudon.fr)

## **BTS Assistant de Manager**

Lycée Beaussier - Place Galilée  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.21.61

[lyceebeaussier@wanadoo.fr](mailto:lyceebeaussier@wanadoo.fr)

[www.lyceebeaussier.fr](http://www.lyceebeaussier.fr)

## **BTS Assistant de Manager**

Lycée Bonaparte  
Avenue Winston Churchill  
83000 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

[lyceebeaussier@wanadoo.fr](mailto:lyceebeaussier@wanadoo.fr)

[www.lyceebeaussier.fr](http://www.lyceebeaussier.fr)

## **BTS Comptabilité et Gestion**

Lycée Bonaparte  
Avenue Winston Churchill  
83000 TOULON

Tél. 04.94.18.90.30

[ce.0831243a@ac-nice.fr](mailto:ce.0831243a@ac-nice.fr)

[www.lyc-bonaparte.fr](http://www.lyc-bonaparte.fr)

## **BTS Comptabilité et Gestion des Organisations**

Lycée la Tourrache - CCI du Var  
450, Avenue Arago  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.13

[www.lyceetourrache.com](http://www.lyceetourrache.com)

## ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

### **DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Spécialité : gestion comptable et financière**

IUT de Toulon  
Av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.53  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### **DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Spécialité : gestion et management des organisations**

IUT de Toulon - av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.53  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### **Licence Economie et gestion**

UFR Sciences Eco. et de gestion  
Campus porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.29  
[ufrsceco@univ-tln.fr](mailto:ufrsceco@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### **Licence Professionnelle métier de la Gestion et de la Comptabilité - Spécialité : Gestion Comptable et Financière**

IAE - Av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.83.36.63.10  
[iae-toulon@univ-tln.fr](mailto:iae-toulon@univ-tln.fr)  
[iae-toulon.univ-tln.fr](http://iae-toulon.univ-tln.fr)

### **Licence Professionnelle Management et gestion des Organisations - Spécialité : Management de la Qualité**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### **Licence Professionnelle Management et gestion des Organisations - Spécialité : Management de la Qualité (en alternance)**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

# ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

## **Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat**

IUT de Toulon - av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.114.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## **Licence Professionnelle Métiers de la qualité**

IUT de Toulon - av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## **Licence Professionnelle Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[iut@univ-tln.fr](mailto:iut@univ-tln.fr)  
[scolarite.iut@univ-tln.fr](mailto:scolarite.iut@univ-tln.fr)

## **Licence professionnelle Assurance, Banque et Finance, spécialité Bancassurance**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.14.22.16  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[www.iut.univ-tln.fr](http://www.iut.univ-tln.fr)

## **Licence Professionnelle Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[iut@univ-tln.fr](mailto:iut@univ-tln.fr)  
[scolarite.iut@univ-tln.fr](mailto:scolarite.iut@univ-tln.fr)

## **Master Développement Economique - Spécialité : économie de la mer et développement local**

UFR Sciences Eco. et de gestion  
Campus porte d'Italie  
70 avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.29  
[ufrsceco@univ-tln.fr](mailto:ufrsceco@univ-tln.fr)  
[eco.univ-tln.fr](http://eco.univ-tln.fr)

## **Master Développement Economique - Spécialité : économie et gouvernance des risques**

UFR Sciences Eco. et de gestion  
Campus porte d'Italie  
70 avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.29  
[ufrsceco@univ-tln.fr](mailto:ufrsceco@univ-tln.fr)  
[eco.univ-tln.fr](http://eco.univ-tln.fr)

# ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

## **Master Développement Economique - Spécialité : Commerce International Equitable et Développement**

UFR Sciences Eco. et de gestion  
Campus porte d'Italie  
70 avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.29  
[ufrsceco@univ-tln.fr](mailto:ufrsceco@univ-tln.fr)  
[eco.univ-tln.fr](http://eco.univ-tln.fr)

## **Master Monnaie Banque Finance Assurance - Spécialité : Conseiller Spécialisé Banques et Assurances**

UFR Sciences Eco. et de gestion  
Campus porte d'Italie  
70 Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.29  
[ufrsceco@univ-tln.fr](mailto:ufrsceco@univ-tln.fr)  
[eco.univ-tln.fr](http://eco.univ-tln.fr)

## **Master Sciences du Management - Spécialité : Finance d'Entreprise et Contrôle de Gestion (FECG)**

IAE  
Campus porte d'Italie - Toulon  
70 avenue Roger Devoucoux,  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.10  
[iae-toulon@univ-tln.fr](mailto:iae-toulon@univ-tln.fr)  
[iae-toulon.univ-tln.fr](http://iae-toulon.univ-tln.fr)

## **Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion**

CAPFORMA CCIV Toulon  
450 rue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.93.53.75.00  
[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)

## **Diplôme de comptabilité et de gestion**

CAPFORMA CCIV Toulon  
450 rue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.40  
[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)

## **Responsable de développement commercial, option Banque assurance**

CAPFORMA CCIV Toulon  
450 rue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.40  
[www.var.cci.fr](http://www.var.cci.fr)  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)



# ENSEIGNEMENT

## Licence Lettres parcours enseignement

UFR Lettres, langues et Sciences humaines

Avenue de l'université

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.28.99

[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)

[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

## Licence Lettres

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél. 04.94.14.28.99

[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)

[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

## Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, mention Mathématiques

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél : 04.94.14.75.00

[www.espe-nice-toulon.fr](http://www.espe-nice-toulon.fr)

## Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, mention Espagnol

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél : 04.93.53.75.00

[www.espe-nice-toulon.fr](http://www.espe-nice-toulon.fr)

## Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, mention Anglais

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél : 04.93.53.75.00

[www.espe-nice-toulon.fr](http://www.espe-nice-toulon.fr)

## Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, mention Lettres

Campus de La Garde - La Valette

Avenue de l'Université

83130 LA GARDE

Tél : 04.93.53.75.00

[www.espe-nice-toulon.fr](http://www.espe-nice-toulon.fr)

## Master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, mention Sciences Physiques

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emile Pratali

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél : 04.93.53.75.00

Formation à distance possible

se renseigner sur le site :

[www.espe-nice-toulon.fr](http://www.espe-nice-toulon.fr)

## Master MEEF, 1<sup>er</sup> degré

Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 59, allée Emilie Pratali

83507 LA SEYNE SUR MER

Tél : 04.94.10.98.50

[www.espe-nice-toulon.fr](http://www.espe-nice-toulon.fr)

## Master MEEF Cadre Éducatif

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

59, allée Emile Pratali

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél : 04.94.10.98.50

[www.espe-nice-toulon.fr](http://www.espe-nice-toulon.fr)

## HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

### **BTS Hôtellerie Restauration, Option : Art Culinaire, Art de la Table et du Service**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
0831453d@ac-nice.fr  
www.lycee-hotelier-toulon.com

### **BTS Tourisme :**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
0831453d@ac-nice.fr  
www.lycee-hotelier-toulon.com

### **BTS Tourisme : Option : Information et Touristique**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
0831453d@ac-nice.fr  
www.lycee-hotelier-toulon.com

### **BTS Tourisme : Option Information et Multimédia**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
0831453d@ac-nice.fr  
www.lycee-hotelier-toulon.com

### **BTS Tourisme, option Information et Touristique**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
0831453d@ac-nice.fr  
www.lycee-hotelier-toulon.com

### **BTS Hôtellerie Restauration : Mercatique - Gestion**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
0831453d@ac-nice.fr  
www.lycee-hotelier-toulon.com

### **Mise à niveau BTS Hôtellerie Restauration**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
0831453d@ac-nice.fr  
www.lycee-hotelier-toulon.com

### **Licence Professionnelle Organisation et Gestion des établissements hôteliers et de restauration, Parcours Management durable des unités commerciales**

UFR Lettres, Langues et Sciences  
Humaines  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
ufrlettres@univ-tln.fr  
www.univ-tln.fr

# HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

## Licence Professionnelle Métiers du Tourisme et des Loisirs- Parcours Géopolitique, Tourisme, Innovation Durable

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Avenue de l'université - 83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

## Licence 3 Vin et Tourisme

Kedge Business School  
Campus de La Grande Tourrache  
450, Avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.91 82 50  
[contact@kedgebs.com](mailto:contact@kedgebs.com)  
[www.kedgebs.com](http://www.kedgebs.com)

## Master Tourisme - Spécialité : Management du tourisme durable

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

## Mentions Complémentaires

- Pâtisserie
- Barman
- Cuisinier en dessert de restaurant
- Traiteur

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## Mention Complémentaire Pâtisserie Chocolaterie Confiserie Glacier

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)



## ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT - PROPRETE

### DUT Génie Biologique, Option : Génie de l'Environnement

IUT de Toulon  
Av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél : 04 94 14 22 03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### Licence Professionnelle Énergie et Génie Climatique, Maîtrise de l'Énergie, Electricité, Développement Durable

IUT de Toulon – av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

NB : Cette formation est proposée en partenariat avec le Lycée Paul Langevin à La Seyne sur Mer

## INDUSTRIES

### BTS Fluides Énergies Domotique, Option : Domotique et Bâtiments Communicants

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.80  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### BTS Traitement des Matériaux, Option : Traitement Thermique

Lycée Rouvière  
Rue Ste Claire Deville  
Quartier Ste Musse  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

### BTS Électrotechnique

Lycée Rouvière  
Rue Ste Claire Deville  
Quartier Ste Musse  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

### BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique

Lycée Rouvière  
Rue Ste Claire Deville  
Quartier Ste Musse  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[0831616f@ac-nice.fr](mailto:0831616f@ac-nice.fr)  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

### BTS Maintenance des Systèmes, Option : Systèmes de Production

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.80  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

# INDUSTRIES

## **BTS Traitement des Matériaux, Option : Traitement de Surfaces**

Lycée Rouvière  
Rue Ste Claire Deville  
Quartier Ste Musse  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

## **DUT Génie Industriel et Maintenance**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## **DUT Génie Mécanique et Productique**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## **DUT Génie Électrique et Informatique Industriel**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## **Licence Professionnelle Métiers de l'Industrie : Conception et Amélioration de processus et Procédés Industriels**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## **Licence Professionnelle Automatique et Informatique Industrielle, Spécialité : Informatique de la commande en réseau**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## **Licence Professionnelle Métiers de l'Industrie Navale et Maritime**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## INDUSTRIES

**Licence Professionnelle Systèmes  
Automatisés Réseaux et  
Informatique Industrielle,  
Licence Professionnelle Gestion  
de la Production Industrielle,  
Spécialité : Systèmes Embarqués**

IUT de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.08  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

## INFORMATION - COMMUNICATION

### DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.91  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### Licence professionnelle Communication et Valorisation de la création artistique

Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.91  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### Licence Information - Communication

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.28  
[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

### Licence professionnelle Techniques du Son et de l'Image- Parcours : INTERMEDIA

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.28  
[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

### Licence Professionnelle TAIS Techniques du Son et de l'Image- Parcours : Images et Esthétiques Numériques

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.28  
[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

### Licence professionnelle Techniques du Son et de l'Image- Parcours : Nouvelles Technologies du Son

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON  
Tél. 04.83.36.63.28  
[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

# INFORMATION - COMMUNICATION

## **Master Information et Communication, Spécialité : Communication Digitale et Éditoriale**

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON

Tél. 04.83.36.63.28

[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

## **Master Information et Communication, Spécialité : Innovation et Management de Projets Numériques**

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON

Tél. 04.83.36.63.28

[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

## **Master Information et Communication, Spécialité : Humanités Digitales, Intelligence Economique et Sciences de Données**

UFR Ingémédia  
Campus Porte d'Italie  
Avenue Roger Devoucoux  
83000 TOULON

Tél. 04.83.36.63.28

[ufr-ingemedia@univ-tln.fr](mailto:ufr-ingemedia@univ-tln.fr)  
[www.ingemedia.net](http://www.ingemedia.net)

## **Formation Reporter d'Image Tri-qualité**

CADASE  
20, rue Robert Schuman  
83000 TOULON

Tél. 04.94.03.54.82

[cadase@wanadoo.fr](mailto:cadase@wanadoo.fr)  
[www.cadase.org](http://www.cadase.org)

## **Formation Concepteur en Communication Audiovisuelle**

CADASE, 20, rue Robert Schuman  
83000 TOULON

Tél. 04.94.03.54.82

[cadase@wanadoo.fr](mailto:cadase@wanadoo.fr)  
[www.cadase.org](http://www.cadase.org)

## **Formation Direction Post-Production, Diffusion, Exploitation de Médias Numériques**

CADASE, 20, rue Robert Schuman  
83000 TOULON

Tél. 04.94.03.54.82

[cadase@wanadoo.fr](mailto:cadase@wanadoo.fr)  
[www.cadase.org](http://www.cadase.org)



## INGENIEUR

### Classe Préparatoire Aux Grandes Ecoles MPSI/PSI

ISEN – Maison des technologies  
Place G. Pompidou  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.89.50  
[www.isen.fr](http://www.isen.fr)

### Prépa REBOND

ISEN Méditerranée  
Campus de Toulon  
Maison du Numérique et de l'Innovation  
Place Georges Pompidou  
83000 Toulon

### Licence Sciences pour l'Ingénieur

UFR Sciences et Techniques  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Informatique, Parcours Développement et Ingénierie des données

UFR Sciences et Techniques  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Ingénierie des Systèmes Complexes Parcours Vision, Signal, Trajectographie et Automatique

UFR Sciences et Techniques  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Physique et Sciences de l'Ingénieur, Spécialité : Vision Commande

UFR Sciences et Techniques  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Spécialisé : Maritime, Communication Networks

ISEN – Maison des technologies  
Place G. Pompidou  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.89.50  
[www.isen.fr](http://www.isen.fr)

### Diplôme d'Ingénieur Innovation Mécanique pour des Systèmes Durables

### Classes Préparatoires de l'ISEN MPSI 1ère et 2ème année

Ecole d'ingénieurs SeaTech  
Université de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.83.16.66.60  
[www.seatech.fr](http://www.seatech.fr)

# INGENIEUR

## **Diplôme d'Ingénieur de Mécanique, Spécialité : Robotique et Système Mécatronique**

SupMéca – Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.83.16.66.60  
[www.supmeca.fr](http://www.supmeca.fr)

## **Diplôme d'Ingénieur Parcours Génie Maritime**

Ecole d'ingénieurs SeaTech  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. : 04.83.16.66.60  
[www.seatech.fr](http://www.seatech.fr)

## **Diplôme d'Ingénieur Parcours Matériaux, Durabilité et Environnement**

Ecole d'ingénieurs SeaTech  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. : 04.83.16.66.60  
[www.seatech.fr](http://www.seatech.fr)

## **Diplôme d'Ingénieur Parcours Modélisation et Calculs Fluides et Structures**

Ecole d'ingénieurs SeaTech  
Av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. : 04.83.16.66.60  
[www.seatech.fr](http://www.seatech.fr)

## **Diplôme d'Ingénieur, Option : Haute Technologie et Design de l'Innovation**

ISEN - Maison des technologies

Place G. Pompidou  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.89.50  
[www.isen.fr](http://www.isen.fr)

## **Diplôme d'Ingénieur Option : Système d'Information Réseaux et Multimédia**

ISEN – Maison des technologies  
Place G. Pompidou  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.89.50  
[www.isen.fr](http://www.isen.fr)

## **Diplôme d'ingénieur Option : Technologie et Environnement**

ISEN – Maison des technologies  
Place G. Pompidou  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.89.50  
[www.isen.fr](http://www.isen.fr)

## **Diplôme d'Ingénieur, Option : Technologies Numériques et leurs Applications**

ISEN – Maison des technologies  
Place G. Pompidou  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.89.50  
[www.isen.fr](http://www.isen.fr)

## **Diplôme d'Ingénieur, Option : Management de Projets et Développement des Affaires**

ISEN - Maison des technologies  
Place G. Pompidou  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.89.50  
[www.isen.fr](http://www.isen.fr)

## INGENIEUR

### Diplôme d'Ingénieur Parcours Ingénierie et Sciences des Données, Information, Systèmes

Ecole d'ingénieurs SeaTech  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. : 04.83.16.66.60  
[www.seatech.fr](http://www.seatech.fr)

### Diplôme d'Ingénieur Parcours Systèmes Mécatroniques et Robotiques

Ecole d'ingénieurs SeaTech  
Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. : 04.83.16.66.60  
[www.seatech.fr](http://www.seatech.fr)

## LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES

### Classe Préparatoire Aux Grandes Ecoles Supérieures parcours littéraire

Lycée Dumont d'Urville  
212, avenue Amiral Jaujard  
83000 TOULON  
Tél. 04.98.00.15.15  
[0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)  
[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

### Licence LLCER, Spécialité : Anglais ou Espagnol

UFR Lettres et Sciences humaines  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### Licence Langues Etrangères Appliquées : Parcours Anglais + Espagnol ou Italien ou Allemand

UFR Lettres et Sciences humaines  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### Licence Lettres

UFR Lettres et Sciences humaines  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### Master Langues et Sociétés : Parcours discours, politique, médias. Parcours traitement de l'information, linguistique, traduction

UFR Lettres et Sciences humaines  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### Master Lettres et Humanités. Parcours littérature, culture, patrimoine

UFR Lettres et Sciences humaines  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

## LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES

**Master Civilisations, Cultures et Sociétés parcours études Politiques internationales : monde anglophone ou monde euro-méditerranéen.**

UFR Lettres et Sciences humaines  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.28.99  
[ufrlettres@univ-tln.fr](mailto:ufrlettres@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

## SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

**BTS Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social**

Lycée Bonaparte  
Avenue Winston Churchill  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.18.90.30  
[www.lyc-bonaparte.fr](http://www.lyc-bonaparte.fr)

**BTS Economie Sociale et Familiale**

Lycée du Parc Saint Jean  
Place du 4 septembre  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.03.93.93  
[ce.0830059n@ac-nice.fr](mailto:ce.0830059n@ac-nice.fr)  
[www.lycee-parc-saint-jean.ac-nice.fr](http://www.lycee-parc-saint-jean.ac-nice.fr)

**DUT Génie Biologique, Option : Diététique (enseignement à distance)**

IUT de Toulon  
Av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.06  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

**Préparation au Concours d'Infirmier**

IRFSS  
201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

**Préparation au Concours d'Infirmier**

Lycée Bonaparte  
Avenue Winston Churchill  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.18.90.30  
[0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)  
[www.lyc-bonaparte.fr](http://www.lyc-bonaparte.fr)

**Préparation au Concours d'Infirmier**

IFPVPS - 739, avenue du 1<sup>er</sup> Bataillon  
Infanterie de Marine du Pacifique, Bât S  
83000 Toulon  
Tél. 04.22.07.00.58  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)



## SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

### Préparation au Concours des Formations Sociales et Educatives : PREPAL

IRFSS - 201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

### Préparation au Concours d'Ergothérapeute

IFPVPS  
32, avenue Antoine Becquerel  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

### Préparation au concours d'Aide-soignant

IFPVPS  
32, avenue Antoine Becquerel  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

### Préparation au concours d'Aide-soignant

IRFSS  
201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

### Préparation au Concours de Cadre de Santé

IFPVPS  
32, avenue Antoine Becquerel  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

### Préparation au Concours Moniteur- Educateur

IRFSS  
201, chemin de Faveyrolles 83190  
OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

### Préparation au Psychomotricien

IFPVPS  
32, avenue Antoine Becquerel  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

### Préparation au Concours Auxiliaire de Puériculture

IFPVPS  
32, avenue Antoine Becquerel  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

### Préparation au Concours Infirmier Liste 2

IFPVPS  
32, avenue Antoine Becquerel  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

### DUT Génie Biologique, Option : Diététique

IUT de Toulon - av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.08  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

# SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

## Diplôme d'Etat de Psychomotricien

IFPVPS - 401 B Chemin des Plantades,  
Espace André  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.00.58.78  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

## Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute

IFPVPS - 401 B Chemin des Plantades,  
Espace André  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.00.58.78  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

## Diplôme d'Auxiliaire Puériculture

Résidence Les Asphodèles  
150 Allée Auguste Picard  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

## Diplôme d'Etat d'Infirmier

Résidence Les Asphodèles  
150 Allée Auguste Picard  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.72.14  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)

## Diplôme d'Etat d'Infirmier

IRFSS - 201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.40  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

## Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

IRFSS  
201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

## Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

IRFSS  
201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

## Diplôme d'Etat Moniteur-Educateur

IRFSS  
201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

## Diplôme d'Aide-soignant

Résidence Les Asphodèles  
150 Allée Auguste Picard  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.00.58.78  
[www.ifpvps.fr](http://www.ifpvps.fr)



## SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

### Classe Préparatoire MPSI (1<sup>re</sup> année) – MP (2<sup>e</sup> année)

Lycée Dumont d'Urville  
212, avenue Amiral Jaujard  
83000 TOULON  
Tél. 04.98.00.15.15  
[0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)  
[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

### Classe Préparatoire PTSI (1<sup>re</sup> année) – P.T (2<sup>e</sup> année)

Lycée Rouvière  
Rue Henri Sainte Claire Deville  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[0831616f@ac-nice.fr](mailto:0831616f@ac-nice.fr)  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

### Classe Préparatoire PCSI (1<sup>re</sup> année) – PC/PC\* (2<sup>e</sup> année)

Lycée Dumont d'Urville  
212, avenue Amiral Jaujard  
83000 TOULON  
Tél. 04.98.00.15.15  
@ : [0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)  
[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

### Classe Préparatoire PCSI (1<sup>re</sup> année) – P.S.I\* (2<sup>e</sup> année)

Lycée Dumont d'Urville  
212, avenue Amiral Jaujard  
83000 TOULON  
Tél. 04.98.00.15.15  
[0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)  
[eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr](http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr)

### Classe Préparatoire TSI (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année)

Lycée Rouvière  
Rue Sainte Claire Deville  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[0831616f@ac-nice.fr](mailto:0831616f@ac-nice.fr)  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

### Classe Préparatoire MPSI (1<sup>re</sup> année) – P.S.I\* (2<sup>e</sup> année)

Lycée Dumont d'Urville  
212, avenue Amiral Jaujard  
83000 TOULON  
Tél. 04.98.00.15.15  
[0830053g@ac-nice.fr](mailto:0830053g@ac-nice.fr)

### DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

IUT de Toulon  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.03  
[scolarite.iut@univ-tln.fr](mailto:scolarite.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

### DUT Génie Biologique, Option : Analyses Biologiques et Biochimiques

IUT de Toulon - Av. de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.08  
[secretariat.iut@univ-tln.fr](mailto:secretariat.iut@univ-tln.fr)  
[iut.univ-tln.fr](http://iut.univ-tln.fr)

# SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

## **BTS Bioanalyses et Contrôles**

Lycée Notre Dame (privé sous contrat)  
29, bd Abbé Duployé  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.31.28  
[ce.0830100h@ac-nice.fr](mailto:ce.0830100h@ac-nice.fr)  
[www.notre-dame-toulon.fr](http://www.notre-dame-toulon.fr)

## **BTS Informatique Services Informatiques aux Organisations, Spécialité : Solutions Logicielles et Applications Métiers**

Lycée Bonaparte - Avenue W. Churchill  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.18.90.30  
[ce.0831243a@ac-nice.fr](mailto:ce.0831243a@ac-nice.fr)  
[www.lyc-bonaparte.fr](http://www.lyc-bonaparte.fr)

## **BTS Systèmes Numériques Option : Electroniques et Communications**

Lycée Rouvière - Rue Ste Claire Deville  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[0831616f@ac-nice.fr](mailto:0831616f@ac-nice.fr)  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

## **BTS Informatique Services Informatiques aux Organisations, Spécialité : Solutions d'Infrastructures Systèmes et Réseau**

Lycée Bonaparte  
Avenue Winston Churchill  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.18.90.30  
[www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr)

## **BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits**

Lycée Rouvière  
Rue Henri Sainte Claire Deville  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.27.39.44  
[0831616f@ac-nice.fr](mailto:0831616f@ac-nice.fr)  
[www.lycee-rouviere.fr](http://www.lycee-rouviere.fr)

## **Licence Mathématiques**

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

## **Licence Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales**

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

## **Licence Physique et Chimie**

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

## SCIENCES ET TECHNIQUES - INFORMATIQUE

### Licence Sciences de la Vie

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Licence Sciences pour l'Ingénieur

UFR Sciences et Technique  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Mathématiques et Applications

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Informatique, Spécialité : Développement - Ingénierie des Données

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Sciences, Technologie et Environnement Marin, Spécialité : Matériaux Avancés et Environnement

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Sciences, Technologie et Environnement Marin, Spécialité : Biodiversité et Biomolécules Marines

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

### Master Sciences, Technologie et Environnement Marin, Spécialité : Chimie Analytique Réactionnelle et Modélisation en Environnement

UFR Sciences et Techniques  
Av. de l'université - 83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.23.74  
[ufrst@univ-tln.fr](mailto:ufrst@univ-tln.fr)  
[sctech.univ-tln.fr](http://sctech.univ-tln.fr)

## SPORTS

### **Licence STAPS, Spécialité : Activités Physiques Adaptées et Santé**

UFR STAPS  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.82  
[staps@univ-tln.fr](mailto:staps@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### **Licence STAPS, Spécialité : Education et Motricité**

UFR STAPS  
Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.82  
[staps@univ-tln.fr](mailto:staps@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### **Master STAPS, Spécialité : Physique Adaptée et Santé**

UFR STAPS, Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.82  
[staps@univ-tln.fr](mailto:staps@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

### **Master STAPS, Entraînements et Optimisation de la performance sportive**

UFR STAPS, Av. de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.22.82  
[staps@univ-tln.fr](mailto:staps@univ-tln.fr)  
[www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)



## Formations en Apprentissage

|   |    |
|---|----|
| Bâtiment.....   | 39 |
| Commerce - Immobilier -<br>Management.....                      | 42 |
| Économie - Gestion -<br>Finances - Comptabilité.....            | 45 |
| Hôtellerie - Restauration - Tourisme.....                       | 47 |
| Industries - Services Nautiques<br>Maintenance Automobiles..... | 51 |
| Santé - Social - Soins Esthétiques.....                         | 54 |

Dans le cadre du nouveau statut d'« Étudiant des Métiers » pour les alternants âgés de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Les formations et spécialités sont données à titre indicatif au moment de la réalisation de ce guide, sous réserve de toute modification ultérieure de la part des établissements. Les formations sont classées par thèmes.

$$y^{(n)} = (-1)^n \frac{n! a}{x^{n+1}}$$

# BATIMENT

## Bac Professionnel Technicien Gros-Œuvre

CFA Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

## Mention Complémentaire Plaquiste

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

## Mention Complémentaire Technicien en Énergie Renouvelable, Option Photovoltaïque

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

## BP Carreleur Mosaïste

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)



## BP Menuisier - Aluminium - Verre

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

## BP Moteur en Installation de Génie Climatique et Sanitaire

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

## BP Électricien

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

## BATIMENT

### Bac Professionnel Métiers de l'électricité et ses environnements connectés

CFA Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

### BP Maçon

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

### BP Peintre

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

### CAP Carreleur Mosaïste

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

### CAP Menuisier – Aluminium - Verre

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

### CAP Menuisier Fabricant

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

### CAP Menuisier Installateur

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

### CAP Installateur Sanitaire

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)

[eric.corbalan@cca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@cca-btp.fr)

# BATIMENT

## CAP Installateur Thermique

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)  
[eric.corbalan@ccca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@ccca-btp.fr)

## CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)  
[eric.corbalan@ccca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@ccca-btp.fr)

## CAP Maçon

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)  
[eric.corbalan@ccca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@ccca-btp.fr)

## CAP Peintre Applicateur de Revêtements

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[cfabtp.toulon@ccca-btp.fr](mailto:cfabtp.toulon@ccca-btp.fr)  
[eric.corbalan@ccca-btp.fr](mailto:eric.corbalan@ccca-btp.fr)

## CAP Plâtrier – Plaquist

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[agnes.andre@ccca-btp.fr](mailto:agnes.andre@ccca-btp.fr)  
[pascale.jeannot@ccca-btp.fr](mailto:pascale.jeannot@ccca-btp.fr)

## CAP Préparation et Réalisation d'ouvrages électriques

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[agnes.andre@ccca-btp.fr](mailto:agnes.andre@ccca-btp.fr)  
[pascale.jeannot@ccca-btp.fr](mailto:pascale.jeannot@ccca-btp.fr)

## CAP Serrurier – Métallier

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)  
[agnes.andre@ccca-btp.fr](mailto:agnes.andre@ccca-btp.fr)  
[pascale.jeannot@ccca-btp.fr](mailto:pascale.jeannot@ccca-btp.fr)

## CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie Mobilier et Agencement

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.11.16.95

[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

## BATIMENT

### **Bac Professionnel Électrotechnique Énergie Équipements Communicants**

CFA du Bâtiment du Var  
La Grande Tourrache ZI Toulon Est  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.08.60.60

[www.ccca-btp.fr](http://www.ccca-btp.fr)

[agnes.andre@ccca-btp.fr](mailto:agnes.andre@ccca-btp.fr)

[pascale.jeannot@ccca-btp.fr](mailto:pascale.jeannot@ccca-btp.fr)

### **CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie Mobilier et Agencement**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95

[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### **Bac Professionnel Technicien Menuisier Agenceur**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95

[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### **Bac Professionnel Menuisier Aluminium Verre**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95

[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### **Bac Professionnel Technicien Menuisier Agenceur**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Bd de l'Europe- 83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95

[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### **Responsable Manager de la Distribution**

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE

Tél. 04.94.22.81.48

[enseignement.var.cci.fr](http://enseignement.var.cci.fr)

## COMMERCE – IMMOBILIER – MANAGEMENT

### **Gestionnaire d'Unité Commerciale, Option Distribution**

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est

450 avenue François Arago  
83130 La Garde

Tél. 04.94.22.81.40

[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)

[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

# COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

## Gestionnaire d'Unité Commerciale

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est  
450 avenue François Arago  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

## CAP Fleuriste

CFA Paul Langevin  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.11.10.51  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## CAP Vendeur-Magasinier en Pièces de Rechanges Equipements Automobiles

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

## CAP Vente, Option : Produits Alimentaires

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## CAP Vente

Lycée des métiers Paul Langevin - CFA  
Bd de l'Europe- 83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.10.51  
[cfa.langevin@laposte.net](mailto:cfa.langevin@laposte.net)  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

## CAP Vente, Option : Produits d'Équipements Courants

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## CAP Employé de Commerce Multi-spécialités

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## Bac Professionnel Commerce

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## Bac Professionnel Vente

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## Bac Vendeur Conseiller Commercial

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.48  
[enseignement.var.cci.fr](http://enseignement.var.cci.fr)

## COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

### Attaché Commercial

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.48  
[enseignement.var.cci.fr](mailto:enseignement.var.cci.fr)

### Responsable Développement Commercial

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.48  
[enseignement.var.cci.fr](mailto:enseignement.var.cci.fr)

### Responsable Développement Commercial Immobilier

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.48  
[enseignement.var.cci.fr](mailto:enseignement.var.cci.fr)

### Vendeur Conseiller Commercial

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est  
450 avenue François Arago  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

### Responsable de la distribution

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 av. François Arago  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

### Responsable de développement commercial

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est  
450 avenue François Arago  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

### BTS des Professions Immobilières

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 av. François Arago  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

### Responsable de développement commercial, Option Immobilier

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 av. François Arago  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

## COMMERCE - IMMOBILIER - MANAGEMENT

### **Mention Complémentaire Assistance Conseil Vente à distance**

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
**Tél. 04.94.10.26.80**  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **CAP Fleuriste**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
**Tél. 04.94.09.70.80**  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

### **Titre homologué d'Encadrant d'Entreprise Artisanale**

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
**Tél. 04.94.10.26.80**  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **Bac Professionnel Gestion de l'Administration**

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
**Tél. 04.94.10.26.80**  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **Bac Professionnel Accueil Relation Clients et Usagers**

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
**Tél. 04.94.10.26.80**  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **Responsable de développement commercial Option Banque Assurance**

Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est  
450 av. François Arago - 83130 LA  
GARDE  
**Tél. 04.94.22.81.40**  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

## ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

### Responsable de Développement Commercial Option WebMarketing/ Community Manager

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est  
450 av. François Arago - 83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

### BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### BTS Management des Unités Commerciales

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### BTS Négociation Relation Client

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### BTS Assistant de Manager

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est  
450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

### Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (D.S.C.G)

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est  
450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.40  
[capforma@var.cci.fr](mailto:capforma@var.cci.fr)  
[www.capforma.fr](http://www.capforma.fr)

# ECONOMIE - GESTION - FINANCES - COMPTABILITE

## Assistant de Direction

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.48  
[enseignement.var.cci.fr](mailto:enseignement.var.cci.fr)

## Attaché Commercial Banque et Assurances

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.48  
[enseignement.var.cci.fr](mailto:enseignement.var.cci.fr)

# HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

## Mention Complémentaire Pâtisserie Boulangère

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## Mention Complémentaire Cuisinier en Dessert de Restaurant

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## Mention Complémentaire Pâtisserie

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## Mention Complémentaire Cuisinier en Dessert de Restaurant

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## Mention Complémentaire Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiseries Spécialisées

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## Mention Complémentaire Barman

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

### Mention Complémentaire Traiteur

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

### Mention Complémentaire Traiteur

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### CAP Restaurant

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

### CAP Agent Polyvalent de Restauration

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### CAP Glacier Fabricant

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### CAP Boucher

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### CAP Charcutier - Traiteur

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### CAP Boulanger

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### CAP Chocolatier Confiseur

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### CAP Cuisine

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

# HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

## **CAP Pâtissier**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## **CAP Pâtissier**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## **CAP Cuisine**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## **BAC Professionnel Restauration**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## **BAC Professionnel Boulangerie Pâtisserie**

Lycée des métiers Anne Sophie Pic  
Rue César Vezzani  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.09.70.80  
[0831453d@ac-nice.fr](mailto:0831453d@ac-nice.fr)  
[www.lycee-hotelier-toulon.com](http://www.lycee-hotelier-toulon.com)

## **Brevet de Maîtrise Pâtisserie Confiseur Glacier Traiteur**

C.F.A. le Beausset, Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## **Brevet Professionnel Employé de Restaurant**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## **Brevet Professionnel Charcutier - Traiteur**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## **Brevet Technique des Métiers Glacier fabricant**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME

### **Brevet Technique des Métiers Chocolatier Confiseur**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### **Brevet Technique des Métiers Pâtisserie, Confiseur, Glaciers, Traiteur**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### **Gestionnaire d'Unité Commerciale Vins et Spiritueux**

CAPFORMA – ECD/IPC (privé)  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.22.81.48  
[enseignement.var.cci.fr](http://enseignement.var.cci.fr)

### **BTS Tourisme option multimédia**

Centre de Formation CAPFORMA CCIV  
Campus la Grande Tourrache  
ZI Toulon Est, 450 avenue François Arago  
83130 LA GARDE  
Tél : 04 94 22 81 48  
[enseignement.var.cci.fr](http://enseignement.var.cci.fr)

### **CAP commercialisation et service en hôtellerie, café, restaurant**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### **Mention Complémentaire Employé barman**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### **BP Boucher**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04 94 98 57 30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

# INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

## **MC Maintenance des Systèmes Embarqués de l'Automobile**

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **MC Maintenance des Moteurs Diesel et de leurs Équipements**

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **CQP Technicien Expert Après-vente Automobile**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **CAP Maintenance des Véhicules Automobiles, Option : Voitures Particulières**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **BTS Technico Commercial Nautisme et Service Associés**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **Bac Professionnel Maintenance Nautique**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **Titre Agent de Maintenance Nautique**

CFA régional de La Seyne sur Mer  
68 allée des forges  
83500 La seyne sur Mer

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **CAP Composites-Plastiques Chaudronnés**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER

Tél. 04.94.10.26.80

[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)

[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

### **CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **CAP Sellerie Générale**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **CAP Réparation des Carrosseries**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **CAP Peintre en Carrosserie**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### **BTS Maintenance des Systèmes de Production**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### **Bac Professionnel Maintenance des Équipements Industriels**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### **Bac Professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

### **BAC Professionnel Système Électronique Numérique**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)



# INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

## **Bac Professionnel Maintenance de Véhicule Option : Voitures Particulières**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **Bac Professionnel Maintenance de Véhicule Option : Motocycles**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **BAC Professionnel Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

## **CTM Installateur Dépanneur audio, vidéo, électroménager**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **CAP Ferronnerie d'art**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

## **Brevet des Métiers d'Art Ferronnerie d'art**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

## **BTS Électrotechnique**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

## **Mention Complémentaire Mécatronique Navale**

Lycée des métiers Paul Langevin  
Boulevard de l'Europe  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.11.16.95  
[www.langevin-la-seyne.fr](http://www.langevin-la-seyne.fr)

## **Certificat initiation nautique**

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## INDUSTRIES - SERVICES NAUTIQUES - MAINTENANCE AUTOMOBILE

### Brevet mécanicien 750 kW

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### Ingénieur Supméca spécialité Génie Industriel en apprentissage

SupMéca – Avenue de l'Université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.83.16.66.60  
[www.supmeca.fr](http://www.supmeca.fr)

### Brevet Capitaine 200

CFA Régional de la Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE SUR MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

### CAP Coiffure

Pigier Création  
29 rue Mirabeau - 83000 TOULON  
Tél. : 04.94.64.72.33  
Fax. : 04.94.64.84.80

### BP Coiffure

Pigier Création  
29 rue Mirabeau - 83000 TOULON  
Tél. : 04.94.64.72.33  
Fax. : 04.94.64.84.80

### CAP Esthétique

Pigier Création  
29 rue Mirabeau  
83000 TOULON  
Tél. : 04.94.64.72.33  
Fax. : 04.94.64.84.80

### BP Esthétique / Cosmétique / Parfumerie

Pigier Création  
29 rue Mirabeau  
83000 TOULON  
Tél. : 04.94.64.72.33  
Fax. : 04.94.64.84.80

### Bac Professionnel Esthétique / Cosmétique / Parfumerie

Pigier Création  
29 rue Mirabeau  
83000 TOULON  
Tél. : 04.94.64.72.33  
Fax. : 04.94.64.84.80

# SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

## **BTS Métiers de l'Esthétique**

Pigier Création  
29 rue Mirabeau  
83000 TOULON  
Tél. : 04.94.64.72.33  
Fax. : 04.94.64.84.80

## **CAP Esthétique - Cosmétique - Parfumerie**

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE-SUR-MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **Bachelor en Management dans l'Univers de la Beauté**

Pigier Création  
29 rue Mirabeau  
83000 TOULON  
Tél. : 04.94.64.72.33  
Fax. : 04.94.64.84.80

## **Educateur Spécialisé**

IRFSS201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

## **Moniteur éducateur et d'Accompagnement Éducatif et Social**

IRFSS201, chemin de Faveyrolles  
83190 OLLIOULES  
Tél. 04.94.93.66.00  
[irfss-pacac.croix-rouge.fr](http://irfss-pacac.croix-rouge.fr)

## **CAP Coiffure**

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE-SUR-MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **BP coiffure**

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE-SUR-MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **Brevet de Maîtrise Esthétique**

CFA régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE-SUR-MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

## **Prothésiste Dentaire**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04.94.98.57.30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## **CAP Coiffure**

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04.94.98.57.30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

## SANTE - SOCIAL - SOINS ESTHETIQUES

### Brevet Professionnel Coiffure

C.F.A. le Beausset  
Allée des Primevères  
83330 LE BEAUSSET  
Tél. 04.94.98.57.30  
[urma.lebeausset@cmar-paca.fr](mailto:urma.lebeausset@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr](http://www.urma-paca.fr)

### Brevet de Maîtrise de Coiffure

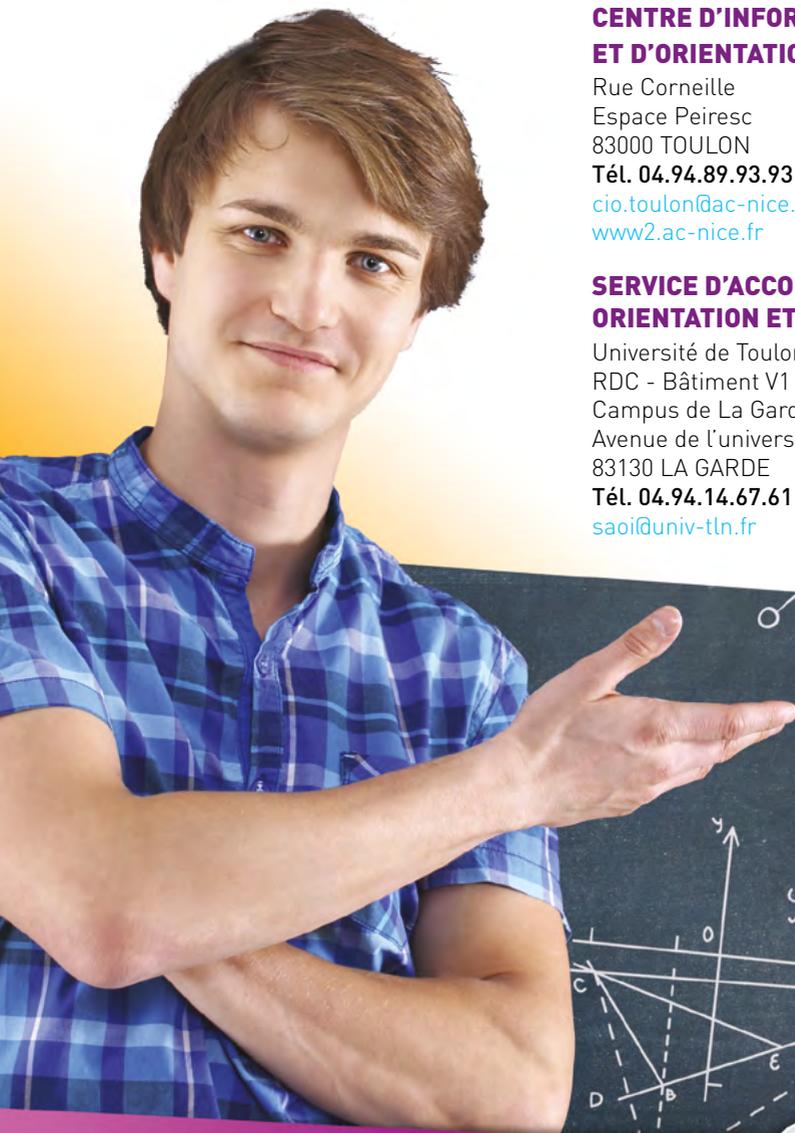
CFA Régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE-SUR-MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)

### Brevet Professionnel Esthétique - Cosmétique - Parfumerie

CFA Régional de La Seyne-sur-Mer  
68 allée des forges  
83500 LA SEYNE-SUR-MER  
Tél. 04.94.10.26.80  
[urma.laseyne@cmar-paca.fr](mailto:urma.laseyne@cmar-paca.fr)  
[www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer](http://www.urma-paca.fr/cfa/laseynesurmer)



# → Etudes S'orienter

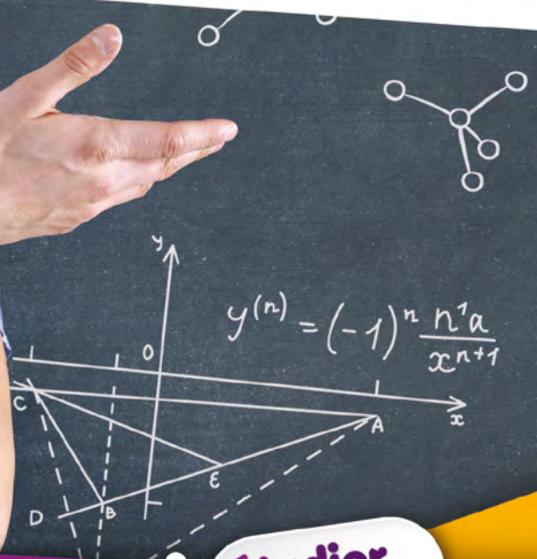


## **CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

Rue Corneille  
Espace Peiresc  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.89.93.93  
[cio.toulon@ac-nice.fr](mailto:cio.toulon@ac-nice.fr)  
[www2.ac-nice.fr](http://www2.ac-nice.fr)

## **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN ORIENTATION ET INSERTION**

Université de Toulon,  
RDC - Bâtiment V1 - Bureau 002  
Campus de La Garde  
Avenue de l'université  
83130 LA GARDE  
Tél. 04.94.14.67.61  
[saoi@univ-tln.fr](mailto:saoi@univ-tln.fr)





# Gérer son budget

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : | 59 |
| LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT            |    |
| LES AUTRES AIDES GERES PAR LE CROUS   | 63 |
| LES AIDES NON GERES PAR LE CROUS      | 65 |

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > [www.toulon.fr](http://www.toulon.fr)

étudier  
à Toulon

Des aides financières peuvent être attribuées aux étudiants afin de permettre un bon déroulement de leurs études. Elles sont accordées en fonction de la situation sociale, familiale et des formations suivies.

Le paiement des bourses sur critères sociaux se fera à date fixe : le 5 de chaque mois, dès octobre 2018. Un versement anticipé interviendra le 30 août pour les dossiers complets : si votre inscription administrative est finalisée avant le 25 août.

La bourse sur critères sociaux restera versée sur dix mois

## LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Le Dossier social étudiant (ou D.S.E.) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire. Le Dossier social étudiant doit être constitué chaque année. L'étudiant, ou futur étudiant, doit faire sa demande par internet à partir du 15 janvier, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de ses examens.

**Il est indispensable de remplir une demande de D.S.E. sans tarder**, et ce, même si l'étudiant n'a pas tous les éléments d'appréciation de sa situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Connectez-vous à la rubrique « Mes services » du portail étudiant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/index.php>

Le CROUS de l'académie où vous étudiez est votre interlocuteur unique, même si vous souhaitez étudier dans une autre académie.

Une aide spécifique jusqu'à 1 000 euros est prévue pour les étudiants non-boursiers proches du plafond des bourses.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Étudiant âgé de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse.

- Recul de la limite d'âge d'un an par enfant élevé et en fonction de la durée du volontariat dans les armées ou du volontariat civil (service civique).
- Aucune limite d'âge n'est opposable à l'étudiant atteint d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'étudiant doit être inscrit en formation initiale.

Il doit suivre des études à temps plein dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

### CONDITIONS DE NATIONALITÉ

Étudiant de nationalité française ou ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou une autre nationalité :

- Bénéficiant d'un titre de séjour en règle,
- Domicilié en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.

**L'ÉTUDIANT DEVRA RÉPONDRE AUX CONDITIONS D'ASSIDUITÉ, DE PRÉSENCE AUX EXAMENS ET DE SCOLARITÉ.**

## LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (suite)

### La simulation

Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, faites une simulation sur le site : <http://www.cnous.fr/bourses/simulateur/>

**Attention : il s'agit d'un calcul sur le barème en vigueur au moment de la saisie, donc susceptible d'évoluer.**

Indiquez le montant des ressources de votre famille pour l'année N-1 (année passée), le nombre de frères et sœurs et la distance entre votre domicile et l'établissement d'enseignement supérieur choisi pour vos études. Vous aurez alors immédiatement une indication sur le montant de l'aide possible.

Si la réponse vous donne un échelon 0, il faut quand même constituer un dossier pour pouvoir bénéficier des avantages liés au statut de boursier.

### Les pièces nécessaires pour la rentrée

- **L'avis fiscal de l'année précédant celle de la demande de bourse** sur les revenus de l'année passée de la famille (photocopie de l'avis fiscal des parents, ou tuteurs, ou du conjoint en cas de déclaration séparée). Pour les candidats de nationalité étrangère : attestation sur l'honneur des parents, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et le cas échéant, leurs montants.
- En cas de divorce des parents : copie de l'extrait de jugement de divorce confiant l'étudiant à l'un des parents et fixant le montant de la pension alimentaire. A défaut de pension, l'avis d'imposition (ou de non imposition) de l'autre parent devra être joint au dossier.
- **La copie des justificatifs de la scolarité** du candidat et, le cas échéant, des frères et sœurs étudiant dans l'enseignement supérieur.
- Votre **numéro INE** figurant sur votre carte d'étudiant ou votre **numéro BEA** figurant soit sur votre carte de lycéen, soit sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat
- D'autres pièces peuvent être demandées par le CROUS pour justifier des situations particulières.

### Cas particuliers :

- Candidat ayant le statut de réfugié : attestation de l'OFPPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides),
- Candidat ayant été recueilli au titre de l'aide sociale à l'enfance : attestation de l'organisme compétent
- Candidat inscrit au Pôle emploi et ne percevant pas d'indemnité : attestation du Pôle Emploi

D'autres pièces peuvent être demandées par le Crous pour justifier des situations particulières.

### La saisie de la demande

Connectez-vous, avec les pièces nécessaires au site ci-dessous :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/portal/index.php#tab/1>

A la fin de votre saisie, **notez et conservez soigneusement votre numéro de dossier et la date de votre**

**saisie**, ils seront utiles pour suivre le traitement de votre dossier, étape par étape, sur le site internet de votre CROUS.

Attention, pour que votre saisie soit validée, allez jusqu'au dernier écran. En cas de déconnexion imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

## L'examen du dossier

Seuls les dossiers retournés au Crous avec toutes les pièces justificatives seront instruits. Lors de l'examen du dossier de l'étudiant, les ressources et les charges familiales (points de charge) déterminent le droit à bourse et l'échelon de bourse selon un barème national révisable chaque année.

### Les aides sont attribuées en fonction de trois critères :

- Les revenus de la famille
- Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille
- L'éloignement du lieu d'études ; la distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.

### Et selon le barème d'attribution suivant :

| Points de charge | Echelon 0 | Echelon 0 bis | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 | Echelon 7 |
|------------------|-----------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 0                | 33 100    | 31 000        | 22 500    | 18 190    | 16 070    | 13 990    | 11 950    | 7 540     | 250       |
| 1                | 36 760    | 34 400        | 25 000    | 20 210    | 17 850    | 15 540    | 13 280    | 8 370     | 500       |
| 2                | 40 450    | 37 900        | 27 500    | 22 230    | 19 640    | 17 100    | 14 600    | 9 220     | 750       |
| 3                | 44 120    | 41 300        | 30 000    | 24 250    | 21 430    | 18 640    | 15 920    | 10 050    | 1000      |
| 4                | 47 800    | 44 800        | 32 500    | 26 270    | 23 210    | 20 200    | 17 250    | 10 880    | 1250      |
| 5                | 51 480    | 48 200        | 35 010    | 28 300    | 25 000    | 21 760    | 18 580    | 11 730    | 1500      |
| 6                | 55 150    | 51 700        | 37 510    | 30 320    | 26 770    | 23 310    | 19 910    | 12 570    | 1750      |
| 7                | 58 830    | 55 100        | 40 010    | 32 340    | 28 560    | 24 860    | 21 240    | 13 410    | 2000      |
| 8                | 62 510    | 58 600        | 42 510    | 34 360    | 30 350    | 26 420    | 22 560    | 14 240    | 2250      |
| 9                | 66 180    | 62 000        | 45 000    | 36 380    | 32 130    | 27 970    | 23 890    | 15 080    | 2500      |
| 10               | 69 860    | 65 400        | 47 510    | 38 400    | 33 920    | 29 520    | 25 220    | 15 910    | 2750      |
| 11               | 73 540    | 68 900        | 50 010    | 40 410    | 35 710    | 31 090    | 26 540    | 16 750    | 3000      |
| 12               | 77 210    | 72 300        | 52 500    | 42 430    | 37 490    | 32 630    | 27 870    | 17 590    | 3250      |

## LA DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT : LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (suite)

| Points de charge | Echelon 0 | Echelon 0 bis | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 | Echelon 7 |
|------------------|-----------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 12               | 77 210    | 72 300        | 52 500    | 42 430    | 37 490    | 32 630    | 27 870    | 17 590    | 3250      |
| 13               | 80 890    | 75 800        | 55 000    | 44 450    | 39 280    | 34 180    | 29 200    | 18 420    | 3500      |
| 14               | 84 560    | 79 200        | 57 520    | 46 480    | 41 050    | 35 750    | 30 530    | 19 270    | 3750      |
| 15               | 88 250    | 82 700        | 60 010    | 48 500    | 42 840    | 37 300    | 31 860    | 20 110    | 4000      |
| 16               | 91 920    | 86 100        | 62 510    | 50 520    | 44 630    | 38 840    | 33 190    | 20 940    | 4250      |
| 17               | 95 610    | 89 600        | 65 010    | 52 540    | 46 410    | 40 400    | 34 510    | 21 780    | 4500      |

Le barème indique, en fonction du nombre de points de charge, le plafond des ressources (revenu brut global) à ne pas dépasser pour prétendre à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux à un échelon donné. A cet échelon correspond un montant annuel de bourse. Le barème est révisable chaque année. Ci-dessus, le barème en euros appliqué pour cette année.

### La notification de bourse

Après instruction de votre dossier, une notification indiquant les décisions relatives aux aides que vous avez demandées vous sera envoyée par email. En cas de changement intervenu dans votre situation ou dans celle de votre famille, faites une demande de révision, par courrier au CROUS, en joignant les différents justificatifs et la dernière notification reçue. La notification d'attribution de bourse vous permettra de ne pas payer les droits universitaires et la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

**Pour tous autres renseignements, contactez votre CROUS.**

services centraux administratifs :

#### **CROUS de NICE-TOULON**

Résidence Olivier Chesneau  
Angle Boulevard François  
Mitterrand Route de Turin  
06300 NICE  
**Tél. 04.92.15.50.55 (DSE)**  
**Fax 04.93.86.89.42**

[www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr)

#### **CROUS de TOULON-LA GARDE**

Adresse postale :  
Clous de Toulon – La Garde  
657, avenue du 1<sup>er</sup> BIMP  
CS 80577  
83041 TOULON CEDEX 9

Adresse géographique :  
657, avenue du 1<sup>er</sup> BIMP  
83957 La Garde  
**Tél. 04.94.08.83.00**  
**Fax 04.94.08.83.26**

[clous-toulon.sve@wanadoo.fr](mailto:clous-toulon.sve@wanadoo.fr)

## Le montant de la bourse

Pour l'année universitaire en cours, le montant annuel des bourses sur critères sociaux est établi en fonction des échelons :

|                                |         |                |         |                |         |
|--------------------------------|---------|----------------|---------|----------------|---------|
| Echelon 0.....                 | 0 €     | Echelon 2..... | 2 513 € | Echelon 5..... | 4 505 € |
| Echelon 0 <sup>bis</sup> ..... | 1 009 € | Echelon 3..... | 3 218 € | Echelon 6..... | 4 778 € |
| Echelon 1.....                 | 1 669 € | Echelon 4..... | 3 924 € | Echelon 7..... | 5 551 € |

L'étudiant doit être inscrit en formation initiale et il doit suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

L'échelon 0 donne droit à l'exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics. Les tarifs des établissements publics sont à ajouter au paiement de la cotisation à la sécurité sociale : 184 € pour les inscriptions en licence - taux réduit : 122 €. 256 € pour les inscriptions en master - taux réduit : 168 €. 391 € pour les inscriptions en doctorat - taux réduit : 260 €. Pour le diplôme d'ingénieur, les frais de scolarité sont fixés à 610 €. La bourse sur critères sociaux est versée en dix mensualités (septembre à juin). NB : L'année dernière, la cotisation était fixée à 216 euros pour l'année, hors le montant sera fixé dans le courant de l'été.

## LES AUTRES AIDES GERÉES PAR LE CROUS

### Aide à la mobilité internationale

Cette aide contingentée s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant entre deux et neuf mois d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

**Montant :** 400 € par mois (entre 2 et 9 mensualités).

### Une aide spécifique d'accompagnement à la mobilité

Attribuée aux étudiants non boursiers dont les revenus des parents sont légèrement supérieurs au plafond du barème des bourses, pour les accompagner financièrement dans leur première entrée dans l'Enseignement supérieur (déménagement, premier loyer..).

Cette aide pourra être demandée par les nouveaux étudiants auprès du service social du CROUS via une présentation de leur projet de formation et des dépenses liées.

L'aide à la mobilité Master d'un montant de 1000 €, cette aide est réservée aux étudiants boursiers titulaires d'une licence, inscrits en première année de master dans une autre région académique (différente de celle où ils ont obtenu leur licence).

## LES AUTRES AIDES GERÉES PAR LE CROUS (suite)

### Aide au mérite

Cette aide est un complément de la bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants. Elle est réservée à l'étudiant qui en bénéficiait déjà pendant l'année universitaire précédente ou pour un nouvel inscrit dans un établissement supérieur, qui a obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat et qui a déposé un dossier social étudiant (DSE). Assiduité obligatoire au cours et présentation exigée aux examens.

L'aide est versée pour une durée de 3 ans sans redoublement après le baccalauréat (hors contexte pour raisons médicales graves) et sous condition d'assiduité aux cours et aux examens, dans le cas contraire, son aide sera suspendue.

**Attention :** un étudiant ne peut bénéficier de plus de 3 fois de l'aide au mérite, les meilleurs étudiants boursiers de licence ne toucheront rien.

**Montant :** 900 € par an, en 9 mensualités. Cette aide est attribuée dans le cadre d'un contingent annuel mis à la disposition des académies et peut s'ajouter aux bourses sur critères sociaux à l'aide à la mobilité internationale et à l'aide d'urgence.

Attention : le montant de la bourse peut varier selon l'année d'obtention du baccalauréat. Plus de 1800 euros si le baccalauréat a été obtenu avant 2015.

Les informations sont à disposition sur le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1010)

### Le fonds national d'aide d'urgence

Il permet de répondre aux situations particulières, notamment :

**Aide ponctuelle :** permet de répondre à une situation de détresse financière passagère (Prendre contact avec le service de la vie étudiante ou le service social du CROUS).

**Aide annuelle :** peut être attribuée dans les cas d'indépendance financière avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille ou de reprise d'études. L'âge limite pour en bénéficier est de 35 ans.

NB : L'aide d'urgence annuelle ne peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux, effectuez au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier Social Etudiant.

### Fondation et Legs

Il faut se renseigner auprès du service social du CROUS pour connaître les conditions d'attribution et les formalités à remplir pour demander ces aides spécifiques.

### Bourse de la Fondation Giveka

Destinées aux étudiants de nationalité française ou suisse qui, en raison d'un accident ou d'une maladie, ont des difficultés financières à entamer ou poursuivre des études supérieures, que celles-ci soient accomplies en France ou à l'étranger.

## Legs Lassence

Destinées aux étudiants de nationalité française qui, titulaires d'un master recherche, préparent une thèse de doctorat en lettres ou sciences humaines.

## Legs Dobry-Baratz

- Pour les étudiants logés en résidence universitaire, désireux d'effectuer un stage d'animation culturelle
- Ou les étudiants étrangers en instance de naturalisation française n'ayant pas, du seul fait de leur nationalité étrangère, vocation à une bourse d'enseignement supérieur.

## Fondation Entraide Hostater

Pour les étudiants, français ou étrangers, en fin de cursus professionnalisant (dernière année d'études) qui ont fait de bonnes études (sans échec) et qui connaissent des difficultés. [www.crous-nice.fr/bourses/autres-aides-financieres/legs/](http://www.crous-nice.fr/bourses/autres-aides-financieres/legs/)

Vous pouvez bénéficier des aides complémentaires à celles du Crous : AMIE (Région), Villes, Conseils Départementaux, Conseils Régionaux...

Renseignez-vous auprès des organismes concernés et sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr).

## LES AIDES NON GERÉES PAR LE CROUS

Pour ces aides financières, il faut s'adresser auprès de son établissement d'enseignement ou du ministère concerné pour s'informer sur les modalités précises d'attribution et les formalités à remplir.

### Outre-mer : le passeport Mobilité

Financé par le ministère de l'Outre-mer, le passeport mobilité permet, sous condition de ressources, la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires d'outre-mer, qui suivent des études en métropole, outre-mer ou Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

Pour constituer ou renouveler votre dossier vous devez vous adresser à LADOM ou télécharger votre dossier sur : [mobilite.ladom.fr](http://mobilite.ladom.fr). Pour obtenir les coordonnées d'une agence : [pme.ladom.fr](http://pme.ladom.fr)

### La Culture et la Communication

L'éligibilité pour la bourse du ministère de la Culture et de la Communication dépend des critères sociaux : les études suivies, l'âge, la nationalité et les ressources du foyer.

l'étudiant doit être âgé de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année. À partir de 28 ans, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études. Les étudiants qui élèvent des enfants bénéficient d'un abattement de l'âge limite (l'âge limite est reculé d'un an). Si l'étudiant a participé à un service civique, au volontariat civil / dans les armées, la limite d'âge pourrait être reculée en fonction de la durée de son service.

## LES AIDES NON GERÉES PAR LE CROUS (suite)

La limite d'âge ne s'applique pas aux étudiants atteints d'un handicap reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Ouverte aux étudiants français et aux étudiants étrangers qui ont la nationalité de l'un des États membres de l'Union Européenne / de l'Espace Économique Européen / de la Confédération suisse, sous réserve qu'ils aient remplis au moins une des conditions (CF : [www.crous-paris.fr/bourses/bourses-sur-criteres-sociaux/bourses-du-ministere-de-la-culture-et-de-la-communication/](http://www.crous-paris.fr/bourses/bourses-sur-criteres-sociaux/bourses-du-ministere-de-la-culture-et-de-la-communication/)) L'étudiant doit suivre ses études supérieures à temps plein. Il doit être inscrit en formation initiale dans un organisme agréé ou habilité (établissement d'enseignement supérieur, dans une école, un centre de formation agréés).

### L'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt

Le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt accorde des bourses nationales d'études sur critères sociaux. Le dossier de demande de bourse doit être demandé auprès du service « scolarité » de l'établissement d'accueil. Il doit être complété et retourné pour la date demandée par l'établissement. Il est également disponible sur le site [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr). Pour faire une simulation de bourse : [www.simulbourse.educagri.fr](http://www.simulbourse.educagri.fr)

### Social et paramédical

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par les régions. Se renseigner directement auprès des établissements de formation.

### Partir étudier à l'étranger

Le ministère des Affaires étrangères recense sur son site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) les bourses et aides à la mobilité internationale.

### Allocation ERASMUS

La bourse communautaire Erasmus peut être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études (de 3 mois à 1 an) dans un autre établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements. Elle est cumulable avec la bourse d'Etat sur critères sociaux. La demande de cette aide doit être effectuée auprès du service des relations internationales de son établissement d'enseignement supérieur. Le ministère des affaires étrangères recense les bourses et aides à la mobilité internationale : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/)  
[www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)

### Les aides des collectivités locales

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières de natures très diverses aux étudiants issus de leur territoire. Se renseigner directement auprès de chaque collectivité pour connaître précisément les calendriers et les démarches à suivre.

## Le prêt étudiant

Afin de permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'Etat a créé un fonds de garantie « prêts étudiants ». Grâce à cette garantie, certaines banques (la Caisse d'Epargne, le CIC, le Crédit Mutuel, la Société Générale, les banques populaires) peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 € à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers.

La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est également laissée au choix de l'étudiant emprunteur. Le risque de défaillance est garanti par l'Etat à hauteur de 70%. Les taux d'intérêt et modalités de prêt sont variables selon les organismes bancaires.

## LA FAJ (Le fonds d'Aide aux jeunes)

Fonds destinés à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social. Il s'agit d'aides ponctuelles et de faible montant qui doivent répondre à un besoin précis (logement, travail, transports, etc.).

Le montant moyen de ces aides ponctuelles était de 193 € en 2008. et ont souvent bénéficié à des jeunes en cours d'insertion mais n'ayant pas travaillé assez longtemps pour accéder à l'indemnisation du chômage.

C'est le département qui finance et qui décide du montant accordé au bénéficiaire, sous la responsabilité du président du conseil général. La demande de cette aide s'effectue à l'aide d'un référent auprès d'une mission locale près de chez vous.

Adressez-vous à la missions locales dont vous dépendez : annuaire des missions locales dans toute la France sur [www.mission-locale.fr](http://www.mission-locale.fr)

Source : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

## L'ARPE (L' Aide à la recherche du premier emploi).

L'ARPE est une aide versée pendant 4 mois pour accompagner dans leur recherche d'emploi les jeunes diplômés de l'Enseignement supérieur :

- boursiers durant la dernière année de leur cursus, l'ARPE est alors d'un montant équivalent à celui de la bourse perçue la dernière année ;
- par la voie de l'apprentissage disposant de faibles ressources, l'ARPE est alors d'un montant de 300 € par mois.



# Se loger

|   |           |
|---|-----------|
| <b>LOUER A UN PARTICULIER</b>             | <b>69</b> |
| <b>AVEC LA MAISON DE L'ETUDIANT</b>       |           |
| <b>RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES</b>      | <b>70</b> |
| <b>RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS</b> | <b>74</b> |
| <b>AIDES AU LOGEMENT</b>                  | <b>75</b> |

La CAF / La Clause Locative Etudiante (CLE) /  
Les aides d'autres organismes / Les incontournables du logement

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > [www.toulon.fr](http://www.toulon.fr)

**étudier  
à Toulon**

## Plusieurs possibilités de logements :

- louer à un bailleur privé, seul ou en colocation
- louer en résidences étudiantes privées
- louer en résidences universitaires ou par l'intermédiaire du CROUS
- le logement intergénérationnel

## LOUER A UN PARTICULIER AVEC LA MAISON DE L'ETUDIANT

Ce service municipal a pour but de mettre en relation les étudiants en recherche de logement et les bailleurs privés.

Tout type de logement peut vous être proposé, de la chambre chez l'habitant à la villa.

Si vous souhaitez obtenir une liste de propriétaires à contacter, il suffit de présenter un certificat de scolarité ou votre carte d'étudiant de l'année en cours. Un formulaire est également à remplir, disponible sur le site de la mairie ou directement à la Maison de l'Etudiant.

Attention, si vous cherchez un logement au cours de l'été pour l'année universitaire suivante, il faudra vous munir de l'attestation d'inscription pour l'année en cours.

## Prix moyen d'un logement sur Toulon :

(Moyenne réalisée en fonction des annonces déposées à la Maison de l'Etudiant)

|          |         |
|----------|---------|
| Chambre  | 380 €   |
| Studio   | 415 €   |
| T1       | 440 €   |
| T2       | 525 €   |
| T3       | 695 €   |
| T4       | 880 €   |
| T5/villa | 1 075 € |



## RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES

### à Toulon :

#### ALFRED NOBEL

18, avenue du 11 novembre - 83100 TOULON  
Tél. 06 45 70 24 28

[www.cardinalcampus.fr](http://www.cardinalcampus.fr)

[commercialsud@cardinalcampus.fr](mailto:commercialsud@cardinalcampus.fr)

#### Mme DUJARDIN

|        |                        |             |
|--------|------------------------|-------------|
| Studio | 18 à 22 m <sup>2</sup> | 390 à 430 € |
| T2     | 33 m <sup>2</sup>      | 565 à 575 € |

#### CARRE VERANE

27, boulevard Amigas - 83000 TOULON  
Tél. 07 63 41 83 20

[www.lesbellesannees.com](http://www.lesbellesannees.com)

[carreverane@lesbellesannees.com](mailto:carreverane@lesbellesannees.com)

#### Mme HADJ-ALI

|        |                        |             |
|--------|------------------------|-------------|
| Studio | 17 à 18 m <sup>2</sup> | 499 €       |
| T2     | 34 m <sup>2</sup>      | 630 à 670 € |

#### LA MAISON DE L'ETUDIANT

Société FAC HABITAT

6, rue des Riaux - 83000 TOULON  
Tél. 08 11 05 90 74 - Fax. 04 83 36 18 81

[www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com) - [Toulon@fac-habitat.com](mailto:Toulon@fac-habitat.com)

#### Mme. VITSE

|    |                        |             |
|----|------------------------|-------------|
| T1 | 20 à 28 m <sup>2</sup> | 400 à 442 € |
|----|------------------------|-------------|

#### LE QUARTZ

22, rue Paul Lendrin - 83000 TOULON  
Tél. 06 41 38 10 43

[renaultsylvain@hotmail.fr](mailto:renaultsylvain@hotmail.fr)

#### M. RENAULT

|       |                        |       |
|-------|------------------------|-------|
| T1    | 12 à 18 m <sup>2</sup> | 408 € |
| T1bis | 30 m <sup>2</sup>      | 516 € |
| T1    | 40 m <sup>2</sup>      | 581 € |

#### LES BARTAVELLES

56, chemin de la Providence - 83100 TOULON  
Tél. 07 88 30 21 90 - Fax. 04 94 61 29 89

[developpement@residence-bartavelles.com](mailto:developpement@residence-bartavelles.com)

#### Mme. MELANO

|       |                   |             |
|-------|-------------------|-------------|
| T1    | 29 m <sup>2</sup> | 400 à 450 € |
| T1bis | 35 m <sup>2</sup> | 500 à 530 € |
| T2    | 35 m <sup>2</sup> | 520 à 550 € |

#### LE SOPHIA

41-69 rue Pierre Bories - 83100 TOULON  
Tél. 04 94 46 74 93 - Tél. 06 77 23 20 49

[contact@grechimmo.com](mailto:contact@grechimmo.com)

#### Sarl BGTI (GrechImmobilier) Mme. JUVING

|        |                        |             |
|--------|------------------------|-------------|
| Studio | 20 à 25 m <sup>2</sup> | 380 à 460 € |
| T2     | 50 m <sup>2</sup>      | 650 €       |

#### NORBERT SEGARD

Espace Mayol - Rue Henri Pertus - 83000 TOULON  
Tél. 08 11 05 90 74 - Fax. 04 83 36 18 81

[www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com) - [Toulon@fac-habitat.com](mailto:Toulon@fac-habitat.com)

#### Mme. VITSE

|       |                        |             |
|-------|------------------------|-------------|
| T1    | 19 à 22 m <sup>2</sup> | 391 à 464 € |
| T1bis | 30 à 33 m <sup>2</sup> | 466 à 515 € |

## RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite)

### à Toulon (suite) :

#### PHILIPPE LEBON

178, avenue Philippe Lebon - 83000 TOULON  
Tél. 04 94 36 12 25  
[www.residence-ph-lebon.com](http://www.residence-ph-lebon.com)  
[lebon.ph@wanadoo.fr](mailto:lebon.ph@wanadoo.fr)

#### Mme GUIBAUDO

|               |                        |             |
|---------------|------------------------|-------------|
| Studio        | 18 à 21 m <sup>2</sup> | 377 à 475 € |
| Studio double | 30 m <sup>2</sup>      | 547 à 580 € |
| T2            | 45 m <sup>2</sup>      | 688 €       |

#### NEORESID TOULON MAYOL

Espace Mayol, traverse des minimes  
83000 TOULON  
Tél. 04 65 26 00 75 - Tél. 06052 48 38 83  
[www.neoresid.com](http://www.neoresid.com) - [contact@neoresid.com](mailto:contact@neoresid.com)  
[toulon@neoresid.com](mailto:toulon@neoresid.com)

#### M. KERBAA

|                                  |                        |             |
|----------------------------------|------------------------|-------------|
| Studio                           | 17 à 23 m <sup>2</sup> | 420 à 440 € |
| Studiomes                        | 16 m <sup>2</sup>      | 348 €       |
| (cuisine commune avec le voisin) |                        |             |

#### NEXITY STUDEA KEY LARGO

282, boulevard Bourgeois - 83000 TOULON  
Tél. 06 29 11 03 09  
[www.nexity.com](http://www.nexity.com) - [Mtodefchini@nexity.fr](mailto:Mtodefchini@nexity.fr)

#### M. TODEFCHINI

|    |                        |             |
|----|------------------------|-------------|
| T1 | 18 à 20 m <sup>2</sup> | 400 à 460 € |
| T2 | 30 à 45 m <sup>2</sup> | 650 à 725 € |

### à La Valette :

#### L'ESTEREL 1

Avenue Georges Pompidou  
83160 LA VALETTE DU VAR  
Tél. 08 11 05 90 74  
[www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com) - [Toulon@fac-habitat.com](mailto:Toulon@fac-habitat.com)

#### Mme. VITSE

|       |                        |             |
|-------|------------------------|-------------|
| T1    | 20 m <sup>2</sup>      | 403 à 411 € |
| T1bis | 30 à 32 m <sup>2</sup> | 525 à 556 € |

#### L'ESTEREL 2

Avenue Georges Pompidou  
83160 LA VALETTE DU VAR  
Tél. 08 11 05 90 74  
[www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com) - [Toulon@fac-habitat.com](mailto:Toulon@fac-habitat.com)

#### Mme. VITSE

|       |                        |             |
|-------|------------------------|-------------|
| T1    | 22 m <sup>2</sup>      | 410 à 414 € |
| T1bis | 32 à 37 m <sup>2</sup> | 537 à 612 € |

## RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite)

### à La Garde :

#### CAMPUS INTERNATIONAL

##### LES ASPHODELES – LE SAINT HENRY

85, impasse Auguste Picard - 83130 LA GARDE

Tél. 04 94 08 94 08

[www.residences-campus.com](http://www.residences-campus.com)

[accueil@residencecampus.fr](mailto:accueil@residencecampus.fr)

Mme. YASSA

|       |                   |       |
|-------|-------------------|-------|
| T1    | 21 m <sup>2</sup> | 420 € |
| T1bis | 31 m <sup>2</sup> | 530 € |

#### LE BEAULIEU

Quartier la Pauline, 164 impasse Eugène Augias

83130 LA GARDE

Tél. 04 94 91 90 80

[www.residencehotel-lebeaulieu.com](http://www.residencehotel-lebeaulieu.com)

[contact@sunset-beaulieu.fr](mailto:contact@sunset-beaulieu.fr)

Mme DALAISON

|        |                   |             |
|--------|-------------------|-------------|
| Studio | 20 m <sup>2</sup> | 485 à 530 € |
|--------|-------------------|-------------|

#### LE FLORES (SAGEM)

305, avenue Jacques Duclos - 83130 LA GARDE

Tél. 04 94 08 63 18

[www.sagem-leflores.com](http://www.sagem-leflores.com)

Mme. DRIDI

|    |                        |       |
|----|------------------------|-------|
| T1 | 30 à 35 m <sup>2</sup> | 480 € |
|----|------------------------|-------|

#### LE LAURA LISA

582, avenue Eugène Augias - 83130 LA GARDE

Tél. 06 45 70 24 28

[www.cardinalcampus.fr](http://www.cardinalcampus.fr)

[commercialsud@cardinalcampus.fr](mailto:commercialsud@cardinalcampus.fr)

Mme DUJARDIN

|        |                   |             |
|--------|-------------------|-------------|
| Studio | 21 m <sup>2</sup> | 440 à 500 € |
| T1     | 26 m <sup>2</sup> | 500 à 560 € |
| T1bis  | 35 m <sup>2</sup> | 630 €       |

#### LES LAURIERS

435, avenue Robespierre - 83130 LA GARDE

Tél. 04 94 21 21 06

[auxlauriers@hotmail.fr](mailto:auxlauriers@hotmail.fr)

M. LANDERT

|                             |                        |             |
|-----------------------------|------------------------|-------------|
| Studette                    | 12 m <sup>2</sup>      | 400 €       |
| Studio                      | 14 à 16 m <sup>2</sup> | 435 à 475 € |
| T1                          | 20 à 24 m <sup>2</sup> | 510 à 535 € |
| locations charges comprises |                        |             |

#### L'OASIS

56, chemin du Dr Fontan - 83130 LA GARDE

Tél. 04 83 57 45 20

Page Facebook : Résidence l'Oasis Toulon La Garde

[loasis@club-internet.fr](mailto:loasis@club-internet.fr)

Mme BADI

|        |                   |       |
|--------|-------------------|-------|
| Studio | 25 m <sup>2</sup> | 440 € |
| Duplex | 35 m <sup>2</sup> | 540 € |

## RESIDENCES ETUDIANTES PRIVEES (suite)

### à Hyères :

#### SARL LE PARIS

20, avenue de Belgique - 83400 HYERES

Tél. 06 72 79 48 87

[zouguy@gmail.com](mailto:zouguy@gmail.com)

Mme BELLALOU

|        |                   |       |
|--------|-------------------|-------|
| Studio | 20 m <sup>2</sup> | 300 € |
|--------|-------------------|-------|

N.B. : Prix affichés uniquement à titre d'information non contractuelle sous réserve de notifications par les résidences.



## RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS :



Voir la partie « Gérer son budget »

### - LE FENOUILLET

### - LE FARON

### - LE COUDON

657, avenue du 1<sup>er</sup> B.I.M.P.  
CS 80577  
83041 LA GARDE Cedex 9

### - PORTALIS

Quartier Baudin - 83000 TOULON  
Tél. 04 94 94 20 90 - Tél. 04 94 08 83 00  
[portalis@crous-nice.fr](mailto:portalis@crous-nice.fr)

### SERVICES CENTRAUX ADMINISTRATIFS

Crous de Nice-Toulon  
Résidence Olivier Chesneau,  
5 Boulevard François Mitterrand  
06300 Nice

### Accueil du public :

Lundi au jeudi : 9h – 16h30

Vendredi : 13h30 – 16h30

Tél. 04 92 15 50 50 (standard)

### ANTENNE LOCALE DU VAR

Clous de Toulon – La Garde  
657 avenue du 1<sup>er</sup> BIMP -  
CS 80577 - 83041 Toulon cedex 9

Adresse géographique :  
657 av. du 1<sup>er</sup> BIMP - 83957 La Garde

### Accueil du public :

Lundi au vendredi : 8h30 – 11h45  
et 13h30 – 15h45

Tél. 04 94 08 83 00 (standard)

Contactez le CROUS au **04 94 08 83 00** ou à n'importe quelle heure du jour et de la nuit en utilisant le formulaire ASSISTANCE (en bas de la page) du site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

## CROUS - Lokaviz

Depuis mars 2012, les étudiants à la recherche d'un logement et les propriétaires désirant louer leurs biens à un étudiant par l'intermédiaire des CROUS, peuvent consulter ou déposer une offre sur cette adresse unique : [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

Ces offres concernent les résidences universitaires et le logement chez les particuliers. Les annonces peuvent se consulter en ligne : pour les obtenir, vous devez justifier de votre statut étudiant et vous inscrire sur le site.

Le repérage du logement est facilité par toute une série de critères à renseigner : implantation de l'établissement d'études, nombre de kilomètres, proximité des moyens de transports... Lokaviz permet aussi une location en toute sécurité puisque les logements peuvent être labellisés par le CROUS. A savoir : votre inscription sur Lokaviz vous inscrit automatiquement sur le site Jobaviz.fr.

## LA CAF

|                       | L'allocation de logement   | L'Aide Personnalisée au Logement  |
|-----------------------|--|---|
| <b>Les conditions</b> | Vous devez être locataire ou colocataire, sous-locataire (déclaré au propriétaire) ou résident en foyer d'hébergement pour l'ALS et payer un loyer. Si vous êtes étranger, vous devez justifier d'un titre de séjour en cours de validité  |   |
|                       | Le logement doit être votre résidence principale.  |   |
|                       | Le logement doit être décent et avoir une superficie minimale selon le nombre d'occupants.   | Vous ou votre conjoint devez être titulaire du contrat de location<br>Votre logement doit être conventionné |
|                       | <p><b>Conditions liées au demandeur :</b> Les personnes principalement concernées par l'ALS sont : les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfants (couple dont la somme des âges dépasse 55 ans), les personnes âgées ou handicapées. Si vous êtes étranger, vous devez justifier d'un titre de séjour en cours de validité. Aucune condition d'âge minimum n'est exigée. Toutefois, un enfant mineur peut percevoir l'ALS si le bail est signé ou cosigné par ses parents. La quittance de loyer peut être établie au nom du mineur. S'il s'agit d'un mineur émancipé, le bail doit être à son nom.</p> <p><b>Conditions liées aux ressources :</b> L'ALS est attribuée sous conditions de ressources et conformément à certains plafonds variant en fonction de la composition de votre foyer et du lieu de votre logement. Les personnes rattachées au foyer fiscal de leurs parents, lorsque ces derniers sont redevables de l'impôt annuel de solidarité sur la fortune (ISF), ne sont pas éligibles à l'ALS.</p> <p><b>Attention :</b> L'ALS n'est pas accordée si vous bénéficiez déjà de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation de logement familiale (ALF).</p> |   |
| <b>Attention</b>      | L'aide est accordée à titre personnel. Si vous avez moins de 25 ans et si vos parents perçoivent pour vous des prestations familiales ou s'ils bénéficient d'une aide au logement ou du RSA, vous ne serez plus pris en compte pour le calcul de ces prestations. Cela entraînera la diminution, ou dans certains cas, la perte de l'allocation dès qu'une aide au logement vous sera attribuée. Aussi, avant de faire votre demande, comparez ce que vous pourrez toucher et ce que vos parents perdront.   |   |
| <b>Les démarches</b>  | Vous devez remplir un formulaire d'allocation de logement. Vous pouvez le télécharger et l'imprimer, ou le demander à votre C.A.F. Enfin, vous devez sans tarder le retourner complété, daté et signé.   |   |
| <b>Le montant</b>     | <p><b>Calcul :</b></p> <p>Le montant de l'ALS est calculé en fonction de barèmes qui prennent en considération : la situation familiale du demandeur et le nombre de personnes à charge vivant habituellement au foyer, les ressources du demandeur et de la personne avec laquelle il vit ainsi que des personnes vivant habituellement à son foyer ainsi que la valeur en capital du patrimoine, lorsque cette valeur est supérieure à 30 000 €, le montant du loyer, de la redevance ou des charges de remboursement des prêts contractés pour l'acquisition du logement ou son amélioration.</p> <p><b>Ressources prises en compte :</b></p> <p>C'est le revenu net catégoriel de 2017 qui est pris en compte pour l'examen de vos droits pour l'année 2018. En cas de colocation, il est tenu compte des ressources personnelles de chacun des colocataires et du montant du loyer divisé par le nombre de colocataires figurant sur le bail.</p> <p>Pour avoir une estimation de l'aide que vous allez percevoir, consultez le site de la CAF : <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a></p>   |   |

### CENTRE CAF LA RODE

38, rue Emile Ollivier - 83000 TOULON

Ouvert de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi (sur RDV)

Tél. 08 10 25 83 10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Spécial étudiants : 08 10 29 29 29 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[www.facebook.com/cafetudiants](https://www.facebook.com/cafetudiants)

## LA CAUTION LOCATIVE ETUDIANTE (CLE)

Afin d'aider les étudiants ne disposant pas de garant à trouver un logement, le gouvernement a mis en place la caution locative étudiante (CLÉ). Elle est accessible et mobilisable pour les étudiants inscrits et à jour de leurs obligations administratives dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif qui concerne tous les types de logements du studio au T3 partout en France (sauf outre-mer), vous devez être au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de signature du bail :

- Soit étudiant âgé de plus de 26 ans sans caution familiale, amicale ou bancaire,
- Soit doctorant ou post doctorant de nationalité étrangère, avec un doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire dans un laboratoire de recherche.

La demande de CLÉ s'effectue exclusivement depuis le site : [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)  
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

**Cas particulier** : les colocations ou les couples Si le bail ne comporte pas de clause de solidarité, chaque colocataire doit faire une demande de garantie et satisfaire ces conditions. Ceci signifiera donc 1 dossier de garantie par étudiant, 1 bail de colocation détaillant les quotes-parts respectives de chaque colocataire, 1 cotisation individuelle pour chacun. En cas de clause de solidarité, un étudiant représentera la colocation. 1 seule convention par bail sera établie = 1 seul dossier de garantie pour tous, 1 cotisation partagée entre les colocataires. (Chaque bénéficiaire ne pourra bénéficier simultanément que d'une seule garantie de location « Clé »)

## LES AIDES D'AUTRES ORGANISMES

Loca-Pass Attribuée par un organisme d'Action Logement (anciennement 1% Logement) et consiste à avancer au locataire le montant du dépôt de garantie demandé par le propriétaire lors de la signature du bail pour sa résidence principale, qu'elle soit meublée ou vide.

Le montant de l'avance est plafonné à 1200 euros, quel que soit le montant du dépôt de garantie demandé par le propriétaire. Il s'agit d'un prêt : locataire doit donc rembourser l'organisme prêteur. Le locataire qui quitte le logement avant d'avoir tout remboursé doit le faire dans un délai de 3 mois.

**Prêt** : Remboursable sur 25 mois maximum. Différé de paiement de 3 mois maximum (ce qui signifie que le locataire peut attendre jusqu'à 3 mois pour commencer à rembourser) Mensualités de 20 euros minimum (sauf la dernière qui solde le prêt)

Peuvent bénéficier de l'avance Loca-Pass : les salariés du secteur privé non agricole, y compris les préretraités.

### Les jeunes de moins de 30 ans :

- étudiants salariés : CDD de 3 mois minimum en cours, ou plusieurs CDD récents (mois de 6 mois) représentant au moins 3 mois de travail cumulés, ou étudiants stagiaires (convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande), ou étudiants boursiers d'Etat français,

- ou en recherche d'emploi,
- ou employés (tout type de contrat sauf fonctionnaires titulaires),
- ou en formation professionnelle (apprentissage ou contrat de professionnalisation).

### **ADIL** (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Conventionnée par le Ministère du logement et placée sous la présidence du Conseil Départemental, elle assure une mission de service public consistant à offrir aux particuliers, dans une totale gratuité, et en toute neutralité, un conseil complet sur toutes les questions relatives à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement (prêts, financements, contrats, aides...) L'ADIL a pour objectif de permettre à tout accédant de mener son projet d'accession à la propriété en toute sécurité financière et juridique. Pour cela, l'ADIL établit au futur accédant un plan de financement ou un diagnostic financier personnalisé.

Immeuble Le Galaxie - Bât. B - 1<sup>er</sup> étage  
504, avenue De Lattre De Tassigny -  
83000 TOULON

Tél. 04.94.22.65.80

**Ouverture du lundi au vendredi  
de 9H00 à 13H00 - 14H00 à 17h00 (16h00  
le vendredi)**

[www.adil83.org](http://www.adil83.org)

### **ALINEA** (Association pour le Logement Individuel Et Autonome)

Gérée par un CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à un logement autonome.

**ALT** : Hébergement temporaire des jeunes entre 18 et 30 ans qui rencontrent un certain nombre de difficultés et sont en rupture d'hébergement, sous condition de revenus minimums. Des permanences sont mises à disposition sans rendez-vous le mardi et jeudi après-midi.

**AIO** : Accueil, Information et Orientation des personnes concernant leur logement. 250 à 300 jeunes sont reçus chaque année. Des permanences sont mises à disposition sans rendez-vous les mardi et jeudi après-midi.

6, traverse Lirette - 83000 TOULON Tél : 04.94.09.22.40

[accueil.alinea@orange.fr](mailto:accueil.alinea@orange.fr) [www.alinea-cllaj.com](http://www.alinea-cllaj.com)

### **CIL Méditerranée** L'AVANCE LOCA-PASS®

Cet organisme finance le dépôt de garantie (1 mois de loyer hors charges) sous forme de prêt à 0%, pour les ménages entrant dans un logement du parc social ou privé. L'avance Loca-Pass est remboursable par le locataire sur une durée maximale de 25 mois, après un paiement différé de 3 mois.

**Les bénéficiaires pour les baux d'habitations souscrits à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 sont désormais :**

Les salariés des entreprises privées non agricoles, y compris retraités depuis moins de 5 ans.

**Les jeunes de moins de 30 ans :**

- en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation),



# Se loger

- en recherche d'emploi,
- étudiant salarié en contrat à durée déterminée (CDD) de 3 mois minimum, en cours au moment de la demande d'aide,
- étudiant salarié justifiant d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois, au cours des 6 mois précédant la demande d'aide,
- étudiant salarié justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande d'aide,
- étudiant justifiant d'un statut d'étudiant boursier d'État.

Le montant de l'avance est plafonné à 500 €. Les mensualités de remboursement sont de 20 € minimum.

## LA GARDE

CIL MEDITERRANEE  
ZAC La Planquette  
60, rue Jean Baptiste Clément  
Tous les vendredis de 9h à 12h30  
**Tél : 04.94.22.65.80**  
83130 LA GARDE

## LA SEYNE-SUR-MER

MAISON DE L'HABITAT  
1 rue de la République  
2ème mercredi du mois de 14h à 17h  
**Tél : 04.94.22.65.80**  
83500 LA SEYNE-SUR-MER

## LA VALETTE DU VAR C.C.A.S

Impasse de la Farinette  
4ème jeudi du mois de 09h à 12h  
**Tél : 04.94.61.90.90**  
83160 LA VALETTE DU VAR

## SANARY-SUR-MER C.C.A.S

281, avenue Maréchal Leclerc  
3ème mercredi du mois de 14h à 17h00  
**Tél : 04.94.22.65.80**  
83110 SANARY-SUR-MER

## C.C.A.S.

Av. Joseph Raynaud  
2ème mercredi du mois de 8h30 à 12h  
**Tél : 04.94.22.65.80**  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

## Le Logement Intergénérationnel

Vous êtes étudiant(e), âgé(e) de moins de 30 ans, à la recherche d'un logement le temps de vos études. Vous avez plus de 60 ans, vous disposez d'un logement trop grand. La métropole Toulon Provence Méditerranée lance l'opération Génération(s) Logement Solidaire qui favorise l'accession au logement des étudiants et encourage la solidarité intergénérationnelle.

Logements intergénérationnels gérés par le PACT DU VAR prestataire de la métropole TPM, veille au bon fonctionnement du dispositif qui permet à des étudiants de se loger chez des seniors. Association qui intervient dans le champ du logement social. Sa mission est de construire les outils permettant de régler les conditions de la cohabitation, de recueillir les demandes des candidats « logeants » et des candidats « à loger », d'assurer une médiation entre eux et de les réunir quand elle estime que le binôme peut fonctionner, et d'effectuer un suivi de la cohabitation.

### Contacts

PACT Var - 526, avenue de Lattre  
de Tassigny 83000 Toulon

**Tél. : 04 94 22 65 85**

Courriel : [cohab@pact83.org](mailto:cohab@pact83.org)

**étudier  
à Toulon**

**GUIDE DE L'ETUDIANT**  
Ville de Toulon > [www.toulon.fr](http://www.toulon.fr)

## Renseignements :

Pact Var De 9h à 12h et de 14h à 16h

Tél. 04 94 22 65 85 - [cohab@pact83.org](mailto:cohab@pact83.org)

[www.tpm-agglo.fr](http://www.tpm-agglo.fr) Rubrique Actualités

NB : De nombreuses associations mettent en place ce dispositif comme par exemple la coopérative d'intérêt à but non lucratif Toit en

Tandem.

Plus d'informations :

[www.toitentandem.fr](http://www.toitentandem.fr)

[www.toitentandem.fr](http://www.toitentandem.fr)

[www.reseau-cosi.org%2C](http://www.reseau-cosi.org%2C)

[www.reseau-cosi.org](http://www.reseau-cosi.org)

## La Garantie des Risques Locatifs

La Garantie des Risques Locatifs est un dispositif par lequel un bailleur souscrit un contrat avec une compagnie d'assurance afin de se prémunir contre certains risques liés à la location (impayés de loyers, dégradations...). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ces contrats ne sont plus distribués par les assureurs et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions.

## La Garantie Visale

La garantie Visale remplace la garantie des risques locatifs (GRL), qui a définitivement pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit d'une aide en cas d'impayés de loyers et charges (bailleur privé) La garantie Visale est une caution accordée au locataire par Action logement (ex-1% Logement) pour prendre en charge le paiement du loyer et des charges de sa résidence principale, en cas d'impayés. Les sommes sont avancées au bailleur par Action Logement, puis remboursées par le locataire. Ce dispositif ne s'applique qu'aux contrats de bail du parc privé signés à partir du 1<sup>er</sup> février 2016. Ce dispositif s'adresse aux ménages (salariés ou non) entrant dans un logement locatif privé en intermédiation locative, c'est-à-dire dont le bail est souscrit par une association qui se porte garante.

### En dehors de ce type de location, ce dispositif s'adresse également :

- aux salariés du secteur privé (hors agricole), âgés de plus de 30 ans et entrant dans un logement dans les 6 mois de leur prise de fonction. Et ce, quel que soit leur contrat de travail (CDD, intérim, contrats aidés, CDI en période d'essai...), à l'exception des CDI confirmés (qui ont terminé leur période d'essai) ;
- à toutes les personnes âgées de 30 ans ou moins (salariés, fonctionnaires, étudiants, chômeurs, ...).
- Seuls les étudiants non-boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents ne peuvent pas en bénéficier.

60, rue Jean-Baptiste Clément - B.P. 30118 - 83954 LA GARDE CEDEX

Tél. 04.94.08.69.90 [www.cil-mediterranee.fr](http://www.cil-mediterranee.fr) [toulon@cil-mediterranee.fr](mailto:toulon@cil-mediterranee.fr)

# LES INCONTOURNABLES DU LOGEMENT

## Le bail d'habitation

Le Bail ou Contrat de location est obligatoire. Il doit être rédigé par écrit et en 2 exemplaires. Il fixe les droits et les devoirs du locataire et du propriétaire ainsi que les caractéristiques de la location. Les réglementations du bail changent qu'il s'agisse d'un logement vide ou

|                                     | VIDE   | MEUBLÉ   |
|-------------------------------------|--|--|
| Durée du bail                       | 3 ans  | 1 an   |
| Renouvellement du bail              | Tacite en l'absence d'autres dispositions  |  |
| Exceptions                          |  | Pour les étudiants :<br><b>Baux de 9 mois possibles (septembre à juin)</b>   |
| Préavis de départ pour le locataire | Si bail conclut AVANT le 01/08/15 et reconduit par tacite reconduction :<br><b>3 mois</b><br>Si bail conclut APRÈS le 01/08/15 :<br><b>1 mois</b><br>(Loi ALUR du 1 <sup>er</sup> août 2015)                         | Si bail conclut AVANT le 01/08/15 et reconduit par tacite reconduction :<br><b>1 mois</b><br>Si bail conclut APRÈS le 01/08/15 :<br><b>1 mois</b><br>(Loi ALUR du 1 <sup>er</sup> août 2015)   |
| Dépôt de garantie                   | Concernant le dépôt de garantie, il ne peut excéder 1 mois de loyer hors charges depuis le 9 février 2008. Le bailleur dispose de 2 mois pour le restituer, déduction faite des réparations locatives s'il y a lieu. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bail signé avant le 27 mars 2014</b><br/>Le montant du dépôt de garantie est libre. Il peut être d'1 ou 2 mois, voire davantage selon ce qui est prévu au sein du contrat de bail.</li> <li>• <b>Bail signé à partir du 27 mars 2014</b><br/>Si le bailleur exige le versement d'un dépôt de garantie, son montant doit obligatoirement figurer au sein du contrat de bail. Il ne peut pas être supérieur à 2 mois de loyer, hors charges. Aucun dépôt de garantie ne peut être réclamé au locataire si le loyer est payable d'avance pour une période supérieure à 2 mois (loyer payé trimestriellement par exemple). Toutefois, si le locataire demande le bénéfice du paiement mensuel du loyer, le propriétaire peut exiger un dépôt de garantie.</li> </ul> |

d'un logement meublé (le contrat de location en meublé doit viser un logement comprenant tous les meubles nécessaires à la vie courante et contenir une annexe qui correspond à un inventaire signé par le propriétaire et le locataire). Elles dépendent aussi de la date de signature du bail.

Plus d'informations sur les contrats d'habitation, location (bail...) sur

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349)

## Les annexes au bail

### L'attestation d'assurance contre les risques locatifs

Une assurance doit être impérativement souscrite par le locataire. Il est responsable des dommages qu'il peut causer à l'immeuble pendant le temps de la location. Il devra donc réparer les dégâts occasionnés. C'est la garantie des risques locatifs.

### L'énumération des équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication

Câble, TNT, fibre, etc

### La Copie de la convention Anah ou APL si le logement est conventionné

### Une notice informative

Pour les baux signés depuis le 1<sup>er</sup> août 2015 : une notice informative

### L'état des lieux

Il s'agit d'un document capital qui décrit le logement loué et ses équipements (sanitaires, cuisine équipée, ...). Apportez beaucoup de soin à son établissement. En effet, c'est en comparant l'état des lieux dressé à l'arrivée et au départ du locataire, que le propriétaire pourra, le cas échéant, demander la réparation de certains éléments détériorés. En l'absence de ce document, le locataire sera présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives ; si tel n'est pas le cas, le locataire devra en apporter la preuve.

### L'inventaire (uniquement si le logement est loué en meublé)

Il doit lister les meubles mis à la disposition du locataire. Il doit être le plus précis possible. Il permettra au propriétaire de prouver que les meubles en question sont sa propriété. Il permettra au locataire d'exiger le bon fonctionnement des éléments d'équipement qui lui ont été fournis en état de marche. Le propriétaire pourra, au départ du locataire, lui demander réparation si certains meubles ont été détériorés. Le locataire et le propriétaire doivent rédiger l'état des lieux et l'inventaire par écrit, d'un commun accord, lors de la remise des clés et au moment de leur restitution (cette méthode n'occasionne pas de frais). Le propriétaire et le locataire peuvent aussi convenir de les faire établir par un professionnel, il faut alors préciser qui supportera le coût de cette intervention. Pour être valables, ils doivent être signés par l'un et par l'autre.

### Diagnostic technique

Un dossier de diagnostic technique comprenant le diagnostic de performance énergétique (à compter du 01/07/2007), le constat de risque d'exposition au plomb (à compter du 12/08/2008) ;

un état des risques, dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou naturels et dans les zones de sismicité (renseignements auprès de l'ADIL) et une copie de l'état d'amiante.



## Garant ou Cautionnaire

La plupart des bailleurs vous demanderont un garant (un parent généralement ou Garantie

des Risques Locatifs). En cas d'impayés de loyers, le propriétaire se retournera vers votre garant pour les lui réclamer.

## La colocation

Elle permet à plusieurs locataires de louer ensemble un même logement. Pour être colocataire, chaque occupant doit signer le bail. Chacun a alors les mêmes droits et obligations vis-à-vis du bailleur et chacun est responsable du paiement du loyer et de toute somme due au bailleur. Chacun des colocataires peut bénéficier d'une aide au logement. Attention : en cas de clause de solidarité mentionnée dans le bail, si un seul des occupants donne congé, il peut, jusqu'à l'expiration du bail, être tenu responsable du paiement de la totalité du loyer et de toute somme due au propriétaire.

charges et accessoires ; de se retourner contre le colocataire qui a quitté les lieux après avoir donné congé, en cas de non-paiement par le(s) colocataire(s) restant(s).

En théorie, lorsque les colocataires sont solidaires, le congé délivré à un seul d'entre eux suffit à mettre fin au contrat. En pratique, pour éviter tout contentieux, il est recommandé d'adresser un congé à chacun des colocataires.

## Les conséquences de la clause de solidarité

### Cette clause permet au bailleur :

Lorsque tous les colocataires sont dans les lieux, d'exiger de n'importe lequel d'entre eux le paiement de l'intégralité des loyers,

La clause de solidarité demeure valable pour tous les éventuels renouvellements du bail par tacite reconduction. En revanche, lorsqu'un locataire quitte la colocation, cette clause doit être limitée dans le temps. Le colocataire parti ne peut être tenu pour « éternellement » responsable du paiement d'un logement qu'il n'occupe plus. En règle générale, on limite la durée de la clause de solidarité à un an après le départ du locataire.

## La sous-location

Dans le secteur privé, la réglementation relative à la sous-location varie selon le type de location consentie et la date de conclusion du bail.

**Logement vide :** le locataire doit obtenir l'accord écrit du bailleur sur la possibilité de sous-louer et sur le montant du loyer de sous-location qui ne peut excéder celui payé par le locataire principal. Le locataire est tenu de transmettre au sous-locataire l'autorisation écrite du bailleur et la copie du bail en cours.

prix de sous-location est libre. La durée de sous-location est libre (dans la limite du bail principal).

Si le bail a été signé après le 27 mars 2017, le locataire qui veut sous-louer son logement doit obtenir l'accord écrit de son bailleur sur la possibilité de sous-louer et sur le montant du loyer qui ne peut excéder celui payé par le locataire principal. Le locataire doit transmettre au sous-locataire l'autorisation écrite du bailleur et une copie du bail en cours. La durée de sous-location est libre (dans la limite du bail principal).

**Logement meublé :** si le bail a été signé avant le 27 mars 2017 et ne possède aucune clause interdisant la sous-location le locataire peut sous-louer son logement librement. Le

Si le contrat de bail initial cesse, le sous-locataire ne peut se prévaloir d'aucun droit à l'encontre du bailleur, ni d'aucun titre d'occupation.



**Attention** : sous-louer son logement sans du locataire initial et de son sous-locataire. autorisation peut entraîner la résiliation du bail

## L'assurance habitation

**Elle est obligatoire** et surtout utile en cas de cambriolages, dégâts, vols ou incendies. Elle doit être contractée par le locataire et payée par celui-ci. De nombreux assureurs et mutuelles offrent des formules d'assurance « multirisque habitation ». Votre prime sera calculée en fonction de plusieurs critères : le lieu de résidence, la superficie, le nombre de personnes qui occupent le logement, le montant du mobilier garanti etc.

## La taxe d'habitation

Une fois par an, vous paierez la taxe d'habitation (impôts locaux). Cette taxe est due dès lors que vous occupez les lieux au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Vous recevrez un avis du Trésor Public vous précisant son montant. A titre indicatif et sous réserve des abattements dont vous pourriez bénéficier, elle est équivalente à un ou deux mois de loyer net, selon les villes. Vous pouvez bénéficier d'un allègement sous certaines conditions : interrogez votre centre des impôts :

**Centre Des Finances Publiques** : 20 Place Noël Blache, 83000 TOULON - Tél. 04 94 22 82 09

Vous ne paierez pas cette taxe en résidence universitaire ou si vous occupez une chambre chez un particulier qui n'a pas d'entrée distincte.

## Contribution à l'audiovisuel public

La contribution à l'audiovisuel public est la nouvelle appellation de la redevance audiovisuelle. Vous devez la payer si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous détenez un téléviseur ou un dispositif de réception assimilé permettant la réception de la télévision au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une exonération. Cette année, le montant de la contribution à l'audiovisuel est de 139 € en métropole. (voir [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr))

## Les autres impôts locaux

Pensez également aux autres impôts locaux : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage. Si elles concernent en premier lieu les propriétaires chaque 1<sup>er</sup> janvier, sachez qu'ils peuvent en obtenir le remboursement auprès de leurs locataires.

## Les charges

### Les charges d'immeuble

Elles couvrent les dépenses liées à l'entretien de l'immeuble, aux services collectifs proposés dans celui-ci, et à certaines taxes locales (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

### Les consommations personnelles

Les consommations personnelles reflètent les consommations d'eau, de chauffage, d'électricité, et de gaz dues par le locataire.

On peut vous demander de payer les consommations d'avance sous forme d'une provision mensuelle qui sert de réserve au propriétaire pour le paiement de vos factures. Le propriétaire régularise le montant en fonction de vos consommations réelles (factures).

Sources :

- Guide de l'étudiant édité par l'université du Sud
- [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



# Travailler

|                           |    |
|---------------------------|----|
| LA RECHERCHE              | 85 |
| CANDIDATURE GAGNANTE      | 86 |
| RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS | 90 |

Les étudiants sont nombreux à rechercher un job d'été/d'hiver ou à l'année et contribuer ainsi à leurs frais de scolarité universitaires. Un job étudiant a plusieurs atouts : il vous permet de vous rapprocher du monde de l'entreprise et également de confirmer vos choix professionnels.

**Vous trouverez dans les pages suivantes, tout ce qu'il est nécessaire de savoir avant de vous lancer :**

- un site incontournable : le pôle Jobs - entreprises de la Maison de l'Étudiant
- les atouts d'une candidature gagnante
- les informations nécessaires avant de postuler.

## 1) LA RECHERCHE

### **Le pôle Jobs – Entreprises de la Maison de l'Étudiant**

Ce service a pour but de vous mettre en relation avec les entreprises de l'agglomération toulonnaise qui proposent des jobs.

Il est ouvert du lundi au vendredi.

**Il suffit juste de vous inscrire avec les pièces suivantes :**

- vos titres d'identité (carte identité, passeports...)
- votre carte d'étudiant de l'année universitaire en cours,
- un CV avec photo d'identité sur papier
- un CV avec photo au format WORD (.doc) envoyé à [maisonetudiant@mairie-toulon.fr](mailto:maisonetudiant@mairie-toulon.fr)

**Vous aurez ensuite un entretien afin de valider votre inscription.**

Pour réaliser votre CV, nous vous conseillons dans un premier temps de lire les pages « candidature gagnante ».

De plus, vous pouvez également participer à des ateliers animés à la Maison de l'Étudiant :

- Aide à la rédaction (CV, lettre de motivation)
- Simulation d'entretien d'embauche.

**Il y a 2 formules d'inscription :**

- dès septembre pour les jobs d'hiver
- dès mars pour les jobs d'été.

Les entreprises peuvent contacter ce service afin de déposer leurs offres de recrutements. Le service Jobs traite la demande en fonction des exigences de l'entreprise.

## 2) CANDIDATURE GAGNANTE

Vous avez repéré un job intéressant pour financer vos études ou vos envies ?  
Voici quelques astuces qui feront de vous un candidat gagnant !

Avant de vous lancer, lisez attentivement l'offre d'emploi. Repérez le numéro de l'annonce, afin de le préciser dans votre courrier et vérifiez que votre profil corresponde bien à la demande (formation, langues étrangères...). Assurez-vous aussi, que les plages horaires de travail s'intégreront sans problème dans votre emploi du temps. Parfois, il vous suffira de téléphoner. Précisez l'objet de votre appel, la référence de l'offre tout en restant concis. N'hésitez pas à rappeler plusieurs fois !

### A. Le CV

#### Les 6 piliers du CV

La rédaction du CV est toujours un exercice délicat. Il s'agit de dresser l'inventaire de ses compétences, de façon suffisamment claire et captivante pour « accrocher » le lecteur. Prétendre qu'il existe une méthode absolument fiable, autrement dit un « CV parfait » serait exagéré. Le même CV peut retenir l'attention d'un employeur et finir dans la poubelle d'un autre... Il existe cependant des règles immuables qui, si elles sont respectées, augmenteront vos chances de « plaire » et d'intéresser :

1. Le CV doit toujours être dactylographié.
2. Le CV doit être clair et concis.

Un employeur consacre rarement plus de deux minutes à la lecture d'un CV.

3. Le CV doit être propre.

La moindre rature ou petite tâche peut vous discréditer aux yeux de l'employeur

4. Toujours mettre en avant ses qualités, ne jamais dévoiler ses points faibles.

Attention ! Cette règle n'est valable que si vous savez faire preuve d'humilité. On peut être audacieux sans être prétentieux.

5. Omettre un renseignement n'est pas un mensonge.

Inutile de préciser : Anglais parlé - non écrit ! La première indication suffit.

6. Soyez précis dans vos déclarations. La description de vos compétences doit être accompagnée d'informations exactes : noms de vos anciens employeurs, intitulés de vos diplômes, etc.

#### Réaliser un bon CV

Avoir un bon CV vous permet de faciliter la compréhension de ce que vous avez fait, mais surtout de ce que vous pouvez faire, vous présenter auprès d'employeurs potentiels comme une personne ayant des qualités et des compétences qui vous sont propres et convaincre l'employeur de l'intérêt de vous rencontrer.

Un CV efficace doit être clair, agréable à lire, mais surtout facile à lire, et comporter des renseignements utiles à vos lecteurs :

## 2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

- Le contenu détaillé de votre expérience.
- Vos compétences, connaissances, savoir-faire.
- Les points forts de votre parcours professionnel, vos atouts pour exercer l'emploi, pour répondre à un besoin de l'entreprise.

En le lisant, l'employeur doit comprendre ce que vous voulez faire, ce que vous proposez.

Mettez en valeur vos points forts.

### B. La lettre de motivation

Contrairement au CV, la lettre de motivation doit être manuscrite sauf si la candidature se fait en ligne ou par email, dans ce cas pensez à vérifier les titres de vos documents avant de les envoyer (ex : DUPONT Julien CV – DUPONT Julien Lettre de motivation).

Respectez les inévitables critères de formes et autres formules de politesse (Nom en haut à gauche, date à droite, « Veuillez agréer Madame etc. ») Vous devrez exprimer vos aspirations personnelles de façon limpide et naturelle. Au travers de votre écriture, l'employeur aura un aperçu de votre personnalité.

La qualité rédactionnelle révélera l'étendue de votre culture générale, la précision des propos sera le gage de votre bonne foi, le ton à la fois direct et courtois soulignera votre sens relationnel ! Ne perdez pas de vue l'essentiel : c'est votre motivation qui doit ressortir de la lettre et non l'histoire de votre vie !

L'employeur doit être convaincu du bien-fondé de votre candidature. Vous devez éveiller sa curiosité, lui donner envie de vous rencontrer...

**Pour avoir toutes les chances de réussir votre lettre de motivation, suivez ces quelques étapes :**

1. Réfléchissez à vos motivations, réunissez des arguments convaincants démontrant d'une part ce que vous pouvez apporter à l'entreprise et d'autre part ce que l'entreprise peut vous apporter
2. Mettez en avant vos qualités en les contextualisant selon vos expériences (ex : *...mon stage dans le domaine de la vente m'a permis d'acquérir le sens du relationnel.../...ma pratique du rugby m'a enseigné l'entraide et l'esprit d'équipe...*).
3. Faites plusieurs brouillons jusqu'à trouver le ton juste.
4. Faites lire les différentes versions à vos parents ou amis.
5. Utilisez des formules de politesse classiques et non familières, exemple : « Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.
6. Le texte doit être aéré. Évitez les paragraphes de plus de 5 lignes, l'absence de marge, les marges irrégulières.
7. Rédigez la mouture finale au stylo (de préférence à plume), encre bleue ou noire, sur papier blanc format A4
8. Ne jamais utiliser de : Feuille de couleur, papier à lignes ou à carreaux, feuille perforée, encre de couleur vive ou feutre qui bave...
9. N'oubliez pas la signature finale en bas de page à droite (d'une taille raisonnable.)

## NOM Prénom

Adresse CP – VILLE

Né (e) le.. /.. /.. - (... ans)

Port. 06.00.00.00.00

Mail .....

Permis B (véhicule personnel)

## Photo d'identité

(sobre, souriante,  
pas de décolleté,  
ni torse nu  
ou en maillot !)



## FORMATION/ DIPLOMES

Indiquer ici votre cursus scolaire et universitaire mais aussi vos diplômes (Bac, Brevet, BAFA, JAPD, PSC 1, ...) des plus récents aux plus anciens.

**2016 - 2017** : Master 1 Droit de la Banque - Université du Sud - Toulon

**2016** : Licence de Droit - Université du Sud - Toulon

**2015** : Baccalauréat série Littéraire - Lycée Dumont d'Urville - Toulon

## EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Indiquer et définir ici toutes vos expériences dans le monde de l'entreprise qu'elles aient été rémunérées ou pas (stage, bénévolat) des plus récentes au plus anciennes.

**Été 2016** : Poste - Entreprise - Ville

**Avril 2015** : Juriste (stage) - Cabinet XY- Ville

**2014 - 2015** : Equipier polyvalent - Fast food - Toulon

## LANGUES / INFORMATIQUE

**Langues** : Anglais (lu, écrit, parlé) / Italien (niveau scolaire)

**Informatique** : Pack office / Access / recherche sur internet

## CENTRES D'INTERET / LOISIRS / BENEVOLATS, SEJOURS LINGUISTIQUES

Musique : Piano - Chant lyrique

Sports : Rugby (en club depuis 8 ans) - Tennis

## 2) CANDIDATURE GAGNANTE (suite)

### C. L'entretien

Cet entretien doit être considéré comme une première approche du monde professionnel. Nous vous proposons quelques règles simples qui vous aideront à réussir cette première étape. Renseignez-vous sur l'entreprise susceptible de vous recruter. Montrez que vous avancez en terrain connu, l'employeur appréciera. En entretien, il ne faut jamais paraître étonné ou stupéfait. Le jour de l'entretien, évitez de vous habiller de façon négligée...ni trop exubérante ! Choisissez un look sobre ! Soyez souriant (une mine défaite n'inspire pas confiance).

#### Ne ratez pas votre entrée :

- Une poignée de main ferme (sans toutefois broyer la main de l'employeur).
- Ne pas s'asseoir en premier.
- Regarder l'interlocuteur en face (le plafond et la moquette n'ont aucun rôle dans le choix du recrutement).

Ne soyez pas fier au point de vous croire indispensable à l'entreprise. Une explication honnête et réaliste de votre profil et de vos motivations suffiront à convaincre l'employeur.

Pendant la discussion, évitez toute allusion politique ou religieuse, ainsi qu'il est d'usage dans toute conversation avec une personne inconnue.

Soyez calme et naturel et surtout très motivé.

### D. La relance

Quoi de plus frustrant que d'attendre une réponse qui se fait désirer lorsque l'on a envoyé sa candidature depuis plus de 15 jours ? Et pourtant, malgré le stress et l'impatience qu'engendrent une telle situation, pour bien des candidats il est très difficile d'aller vers l'employeur pour en savoir plus sur l'état du recrutement. Grave erreur : relancer son interlocuteur après une candidature restée sans réponse est impératif.

Vous prouvez aussi que vous ne postulez pas au hasard mais que cette annonce en particulier a retenu toute votre attention. Pour le recruteur, c'est un gage de sérieux.

#### Jeunes diplômés handicapés : comment cibler votre recherche d'emploi

Vous êtes jeune, diplômé et handicapé ? Le marché de l'emploi vous donne accès à de nombreux dispositifs pour favoriser votre recrutement et vos débuts dans la vie professionnelle.

Vous voilà diplômé du supérieur, et quel que soit votre handicap, prêt à affronter le monde du travail. Sachez-le : les entreprises doivent embaucher 6 % de personnes handicapées au sein de leur personnel et la plupart du temps, elles n'y parviennent pas !

À l'heure d'envoyer CV et lettres de candidatures, faites-vous confiance. Mettez en avant vos compétences : elles intéressent les recruteurs, sans mettre de côté votre handicap.

Aujourd'hui, quasiment toutes les grandes entreprises possèdent une mission handicap dédiée au recrutement ou au maintien dans l'emploi de leurs collaborateurs handicapés.

Une première piste pour candidater, mais ce n'est pas la seule. Pensez aussi aux réseaux sociaux, aux salons de recrutement... avec l'idée qu'il ne faut rien négliger !

## 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

### A. Les secteurs qui recrutent

#### 1. Commerce / Vente / Distribution

Vous feriez bien une première expérience dans la vente tout en poursuivant vos études ? S'il y a un job Etudiant incontournable, c'est bien celui d'hôte / hôtesse de caisse. Pendant l'été, le libre-service, les grandes et moyennes surfaces recrutent énormément d'étudiants, bien souvent pour remplacer le personnel parti en congés. Postulez le plus tôt possible. Ne pas avoir d'expérience professionnelle ne vous mettra pas sur le banc de touche.

#### 2. Animation sportive ou culturelle

Le secteur de l'animation offre de très nombreuses opportunités d'embauche aux titulaires d'un **BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs)** ou à ceux en cours de formation. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Vous devez impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale), mais l'inscription administrative sur le site internet du BAFA/BAFD est autorisée 3 mois avant.

Pour vous inscrire rendez-vous, **sur le site internet : [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).**

#### 3. Événementiel / Animation / Accueil

Hôte ou hôtesse d'accueil sur des salons, des forums, distribution de prospectus, animateur dans un supermarché... Les jobs de l'accueil et de l'événementiel vous tentent ? Si vous présentez bien, que vous savez garder le sourire en toutes circonstances, alors pourquoi pas vous...

#### 4. L'hôtellerie / Restauration / Tourisme

Ce sont des secteurs qui font appel à de nombreux saisonniers. Plusieurs types de jobs vous attendent : serveur, barman, bagagiste, portier, veilleur de nuit, femme de chambre, réceptionniste, commis de cuisine, accueil et services dans les fast-foods, parcs d'attraction, discothèques etc. Toutefois, certains métiers nécessitent d'avoir des brevets pour exercer. La maîtrise d'une ou plusieurs langues peut également s'avérer être indispensable.

#### 5. Le secteur agricole

De la mi-mai à fin octobre, les exploitants des régions agricoles et viticoles de France ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Partez à la cueillette ou aux vendanges selon le climat et le calendrier.

#### 6. Le milieu hospitalier

Avis aux étudiants en médecine et filières paramédicales, les hôpitaux recrutent des agents de service hospitaliers (ASH) à chaque période estivale. Votre rôle consistera à vous occuper de l'entretien des locaux, du matériel, de l'hygiène, de distribuer les repas des malades, travailler en cuisine ou encore être brancardier, en fonction du service où vous serez affecté.

### 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

#### 7. Transport

Votre permis A ou B en poche, pourquoi ne pas jouer les coursiers ou les livreurs le temps des vacances ? Il faut avoir un bon sens de l'orientation, bien connaître les différents quartiers où l'on est amené à travailler et conduire prudemment.

#### 8. Baby-sitting

Concilier job et études avec le baby-sitting ! Pour tous ceux qui n'auraient pas trouvé le bon filon pour gagner de l'argent pendant les vacances ou toute l'année et financer leurs études, une solution s'offre à vous : le baby-sitting.

#### 9. L'intérim

Si vous préférez vous engager pour des missions plus courtes et peut être plus variées, l'intérim est sans doute ce qu'il vous faut. Vous travaillez au rythme qui vous convient et un large panel d'emplois s'offre à vous. Pas de secteur unique, toutes les branches professionnelles sont accessibles via l'intérim. C'est aussi un bon plan si vous ne pouvez pas avoir un job étudiant à temps partiel pendant l'année, l'agence pourra vous contacter pour de petites missions ponctuelles (inventaires, remplacements, etc.).

## B. Tout savoir sur la vie professionnelle

### 1. Le contrat

#### Vos droits

Vous avez signé pour un job en CDD et vous vous demandez quels sont vos droits et obligations ? Vous avez les mêmes droits et devoirs que les salariés liés à l'entreprise par un CDI. D'ailleurs, à qualification et ancienneté égales, votre rémunération doit être la même.

Si vous ne pouvez pas prendre de congés, vous avez droit à une indemnité compensatrice de congés payés (dont le montant ne peut être inférieur à 10 % de la rémunération totale brute perçue lors de votre contrat), versée en fin de contrat et comprend bien entendu l'indemnité de précarité.

**Attention :** En cas d'embauche en CDI, l'indemnité de précarité sera due si le CDD et le CDI sont séparés par une période d'interruption, même de quelques jours.

- Vous avez également droit à une indemnité de fin de contrat, dans certains cas, destinée à compenser le caractère précaire de votre situation (calculée en fonction de votre rémunération et de la durée du contrat et d'une hauteur comprise entre 6 et 10 % de votre rémunération brute). Toutefois, une convention ou un accord de branche peut prévoir un taux supérieur. Une convention ou un accord collectif de branche étendu, de même qu'un accord d'entreprise ou d'établissement, peut également réduire le taux à 6 % en contrepartie de mesures favorisant l'accès à la formation professionnelle des salariés en CDD. Le taux réduit de 6 % ne peut s'appliquer que si un accès à la formation professionnelle a été proposé personnellement au salarié concerné. Cet « accès privilégié » peut prendre la forme d'un bilan de compétences en dehors du temps de travail. Vérifiez donc impérativement les dispositions conventionnelles applicables à votre entreprise.

## 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

- L'indemnité de fin de contrat n'est pas due dans certains cas : travaux saisonniers (y compris vendanges), contrats conclus au titre des mesures pour l'emploi ou la formation professionnelle (contrats de professionnalisation, contrat initiative emploi...), CDD conclus avec des jeunes pendant les vacances scolaires (= jobs d'été). Elle n'est pas due non plus si, à la fin de votre CDD, l'employeur vous propose de rester dans l'entreprise en CDI (avec les mêmes qualifications et rémunérations) et que vous refusez. De même elle n'est pas due si vous acceptez (on vous le souhaite !) le CDI.
- Vous avez aussi le droit à un accès favorisé au congé individuel de formation. (Votre employeur versera au FONGECIF ou OPCA de votre branche une cotisation à hauteur de 1 % de la rémunération totale brute que vous percevrez au cours de votre CDD).

Notez bien que l'employeur est tenu, si vous êtes en CDD dans son entreprise, de vous informer des postes en CDI disponibles au sein de cette même entreprise !

### Vos devoirs

En tant que salarié, vous avez des droits, mais également des devoirs. Un job, même d'étudiant, c'est du sérieux !

Attention, une fois sur votre lieu de travail, vous êtes considéré comme un salarié à part entière. Effectuer les tâches confiées, arriver et partir à l'heure, voilà les règles de base qui vont désormais régir votre vie de salarié. Une fois votre contrat signé, n'oubliez pas que l'affaire soit dans la poche, très souvent, l'employeur s'accordera une période d'essai de 1 à 3 mois, pendant laquelle votre efficacité et votre motivation seront testées. La durée de celle-ci doit être inscrite sur votre contrat. Durant cette période, l'employeur, tout comme vous, peut rompre le contrat. Passé ce laps de temps, vous serez embauché pour la durée du contrat prévue si c'est un CDD (contrat à durée déterminée) ou ad vitam aeternam si c'est un CDI (contrat à durée indéterminée).

De nombreuses entreprises procèdent à des tests de recrutement avant d'engager un étudiant. La durée de la période d'essai s'élève automatiquement à 3 jours calendaires, qu'elle soit incluse ou pas dans le contrat d'occupation étudiant.

### Suspension de la période d'essai

En cas de suspension de l'exécution du contrat (maladie, accident,...) pendant la période d'essai, cette période est prolongée d'une durée égale à celle de la suspension avec un maximum de 3 jours calendaires.

### Licenciement pendant la période d'essai

Pendant les 3 premiers jours, l'employeur comme l'étudiant peut résilier le contrat sans préavis et sans indemnité, à la fin de la journée de travail.

NB : La durée de la période d'essai est d'une durée limitée à 1 jour par semaine pour les contrats allant jusqu'à 6 mois, ce, dans la limite des deux semaines.

S'agissant des contrats supérieurs à 6 mois, la durée maximale de la période d'essai est de 1 mois, elle est calculée de la même manière que précédemment, à savoir 1 jour par semaine de contrat.

### 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

**Pour plus de renseignements** : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

#### La Rémunération

Besoin d'argent pour financer vos vacances ou votre prochaine rentrée scolaire ? Les jobs étudiants s'annoncent comme la solution idéale ! Oui mais voilà, vous ne savez pas comment vous y prendre, où chercher ?

Ne laissez pas le hasard choisir pour vous ! Voici tout ce qu'il faut savoir sur les emplois saisonniers et les secteurs qui recrutent.

Qui dit job d'été, dit contrat à durée déterminée (CDD) parce que comme nous l'indique le Code du travail (Art. L. 122-1-1) : « [...] Emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels, dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par voie de convention ou d'accord collectif étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois ». Votre contrat doit vous être remis dans les deux jours suivant votre embauche. Lisez-le attentivement, veillez à ce que toutes les informations concernant l'employé (vous), l'employeur et les conditions de travail, y figurent. Vous êtes considéré comme n'importe quel autre salarié de l'entreprise et êtes donc soumis aux mêmes règles ; vous bénéficiez également des mêmes avantages (jours fériés, pauses, cantine).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMIC horaire est de 9,88€ brut, 7,83€ net, soit un SMIC mensuel pour 35h, après déductions CRDS et CSG de 1 498,50€ brut/1 188€ net. Le smic correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié de plus de 18 ans ne doit être payé quelle que soit la forme de sa rémunération. (Le salaire brut indiqué sur votre fiche de paye ne comprend pas la prime de précarité et les congés payés que vous toucherez à la fin de votre contrat.)

Vous ne pouvez pas travailler plus de 48 h / semaine, c'est la durée hebdomadaire maximale légale. Vous avez droit à une journée de repos par semaine.

#### La durée du temps travail (emploi étudiant)

Durée minimale du temps de travail : la limitation hebdomadaire d'un tiers temps ne s'applique pas aux étudiants qui travaillent sous contrat d'occupation d'étudiant pendant un mois maximum durant la période de juillet, août ou septembre et qui n'ont pas été soumis à l'O.N.S.S. en raison d'une activité exercée chez le même employeur au cours de l'année scolaire précédant les vacances d'été.

Durée minimale par prestation de travail

Toute période ininterrompue de travail ne peut être inférieure à 3h, (temps plein ou ceux occupés à temps partiel).

Il existe aussi des dérogations pour certains travailleurs-étudiants et s'agit essentiellement de certains travailleurs non assujettis à la sécurité sociale, comme :

- les travailleurs qui accomplissent un travail occasionnel de 8 heures maximum, chez un ou plusieurs employeurs pour les besoins du ménage.

## 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

- Les travailleurs occupés dans le secteur socioculturel, 25 jours maximum par an
- les ouvriers travaillent exclusivement à des travaux de nettoyage des locaux occupés à des fins professionnelles par leur employeur.

Durée maximale de travail ne peut excéder 8 heures par jour ni 40h par semaine maximum ou 38 heures par semaine dans le secteur privé. Il existe cependant plusieurs dérogations dans différents secteurs tels que l'hôtellerie, les restaurants et cafés situés dans une station balnéaire où l'on peut travailler 12 heures en plus par semaine avec un maximum de 11 heures par jour et de 50 heures par semaine.

La loi du 16 mars 1971 interdit aux étudiants, de moins de 18 ans, d'effectuer un travail de plus de 8 heures par jour et de faire un travail supplémentaire (sauf dérogations). Pour obtenir une liste des dérogations dans ce domaine, il faut s'adresser au Contrôle des lois sociales.

Les étudiants de moins de 18 ans ne peuvent travailler sans interruption plus de 4 heures et demie. Si la durée de travail dépasse cette période, ils ont droit à une demi-heure de repos.

Si le temps de travail dépasse six heures, ils ont droit à une heure de repos, une demi-heure devant être prise en une fois.

Pour rappel : la durée du travail pour les jeunes de moins de 18 ans est le temps pendant lequel le travailleur est à la disposition d'un ou plusieurs employeurs. Les étudiants de 18 ans et plus ont droit à une pause si la durée du travail dépasse six heures. La durée est en principe de minimum 15 minutes, elle doit être mentionnée dans le règlement de travail que l'étudiant a reçu au moment de signer son contrat.

### Durée minimale pour le travail à temps partiel

En ce qui concerne le travail à temps partiel, la durée de chaque période de travail ne peut être inférieure à trois heures. Le contrat doit mentionner une durée hebdomadaire qui ne peut être inférieure à un tiers de la durée du travail d'un temps plein en vigueur dans le secteur. Donc, si les prestations de travail sont inférieures à ces minima, les travailleurs peuvent prétendre à une rémunération calculée pour des prestations équivalentes au 1/3.

### Job étudiant : travail de nuit, jours fériés, jours de repos, travaux interdits

Les règles relatives au travail de nuit, jours fériés et repos du dimanche sont applicables aux étudiants travailleurs au même titre qu'aux salariés.

Notons toutefois qu'il existe des règles particulières en ce qui concerne les jeunes travailleurs.

### Travail de nuit

La règle générale concernant le travail de nuit est qu'il est interdit. Le travail de nuit est le travail effectué entre 20h et 6h du matin. Il est interdit aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans.

Toutefois, par dérogation, les plus de 16 ans, occupés dans les hôtels, restaurants, cafés, secteur culturel... peuvent travailler jusqu'à 22 heures et les moins de 16 ans jusqu'à 20h.

L'étudiant de plus de 16 ans qui travaille en équipe pourra dépasser la limite du travail de nuit. Il pourra alors travailler jusqu'à 23h et reprendre le travail au plus tôt à 7h ou travailler

### 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

jusqu'à 22h et reprendre le travail au plus tôt à 6h. En aucun cas, l'étudiant ne pourra être occupé entre minuit et 4h du matin.

#### Jours fériés, repos du dimanche et jour de repos supplémentaire

L'étudiant de moins de 18 ans ne peut travailler le dimanche ou un jour férié, ni prester des heures supplémentaires sauf exceptions : (participation à des manifestations sportives, figurations, manifestations culturelles, éducatives et événementielles...)

Si l'employeur avertit par écrit le Contrôle des lois sociales dans les 3 jours, les jeunes de moins de 18 ans peuvent travailler dans certaines situations d'urgence :

s'il faut effectuer des travaux urgents au matériel pour éviter une entrave à la marche normale de l'exploitation s'il y a un risque imminent d'accident dans l'entreprise, l'employeur doit averti par écrit le Contrôle des lois sociales dans les 5 jours auparavant, pour que les jeunes de moins de 18 ans travaillent pendant les vacances scolaires et dans d'autres entreprises.

NB : Pour le repos du dimanche, l'étudiant doit se voir octroyer un jour de repos supplémentaire qui suit ou qui précède immédiatement le dimanche.

Pour les jours fériés, l'employeur doit payer la rémunération des jours fériés pendant l'occupation de l'étudiant. Pour les travaux interdits se référer au Code du Bien-être au travail.

#### L'imposition

Vous pouvez bénéficier d'une exonération d'impôts, que vous soyez imposable ou rattaché fiscalement à vos parents. Pour cela, vous devez être âgé de 25 ans maximum au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, poursuivre des études secondaires ou supérieures et le montant total de vos salaires perçus en cours de l'année à déclarer ne doit pas dépasser trois fois le montant mensuel du SMIC. [Source : vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

#### Si vous êtes Étudiant boursier

Il n'est pas incompatible de percevoir une bourse et de toucher un salaire pour un emploi à temps partiel ou à temps plein. Les ressources prises en compte pour les bourses sur critères sociaux sont le revenu de la famille de l'étudiant. Mais attention ! Vous devrez faire preuve d'assiduité : des relevés de présence aux cours ou des justificatifs en cas d'absence vous seront demandés.

Autrement dit, ne choisissez pas un travail qui empiète trop sur vos heures de cours, ni qui soit trop éloigné de chez vous, ou de l'endroit où vous étudiez. Vous éviterez ainsi de perdre du temps dans les transports en commun. Faites également attention aux horaires.

En effet, il est vraiment illusoire de penser travailler toute la journée en classe et de combiner un job de barman le soir jusqu'à 3 ou 4 h du matin.

L'important est donc de choisir un job compatible avec votre rythme scolaire... Quoi qu'il en soit, ne vous inquiétez pas, nombreux sont les boulots agréables qui s'adressent aux étudiants et qui leur permettent de continuer à suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. [www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr)

## 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

### 2. Stages

Un stage est une période de formation pratique complémentaire à la formation académique. Tout stage fait l'objet d'une convention obligatoire entre l'organisme d'accueil, votre établissement de formation et vous-même.

NB : La Maison de l'Étudiant propose pour les étudiants intéressés des stages en entreprise non rémunérés pour constituer une première expérience professionnelle.

### Des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants dans chaque université

Ces bureaux ont été créés dans toutes les universités. Ils sont chargés de diffuser les offres de stages et d'emplois liées aux formations proposées par l'établissement et d'assister les étudiants dans la recherche d'un premier emploi.

#### le SRI

SERVICE A L'INTERNATIONAL POUR LES STAGES A L'ETRANGER

Se renseigner directement sur le Campus de La Garde, Université de Toulon et sur le site internet : <http://www.univ-tln.fr/-International-.html>

#### SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Campus de La Garde, Bâtiment BEAL

Tél. 00 33 4 94 14 20 44 Email : [sri@univ-tln.fr](mailto:sri@univ-tln.fr)

### Gratification obligatoire des stages

La loi du 10 juillet 2014 a porté à deux mois la durée du stage en entreprises ouvrant droit à gratification.

La gratification des stages d'une durée supérieure à 2 mois est calculée sur la base de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit (soit 25 € x 0,15). Le taux horaire de la gratification étant égal à 3,75 € par heure de stage.

Les stages de plus de deux mois consécutifs (dont 44 jours travaillés) réalisés dans une administration ou établissement public de l'État ne présentant pas un caractère industriel ou commercial font obligatoirement l'objet d'une gratification. [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

### Des objectifs pratiques pour une démarche dynamique

Le stage a des objectifs de formation. Vous serez évalué sur les compétences et connaissances que vous aurez acquises pendant le stage.

La recherche d'un stage s'apparente à celle d'un emploi : il faut cibler les organismes dont l'activité correspond aux matières étudiées, envoyer votre CV accompagné d'une lettre de motivation et attendez-vous à passer un entretien.

## C. Entrepreneuriat

### L'auto-entrepreneuriat

Le statut national d'étudiant auto-entrepreneur s'adresse à l'étudiant ou au jeune diplômé qui cherche à obtenir un accompagnement dans son projet entrepreneurial. Pour bénéficier

### 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

de ce statut vous devez avoir moins de 28 ans ; avoir le bac ou un diplôme équivalent (français ou étranger) ; être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou être jeune diplômé d'un de ces établissements.

**A savoir :** si vous êtes jeune diplômé, ce statut vous permet de bénéficier du statut étudiant et de la sécurité sociale étudiante.

Le statut d'étudiant-entrepreneur permet d'être accompagné par un enseignant et par un référent (entrepreneur ou membre d'un réseau d'accompagnement et de financement) du réseau Pépite (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) ; d'accéder à un espace de travail partagé ; de signer un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (Cape).

A noter : vous pouvez aussi substituer votre projet entrepreneurial validé par un Pépite à un stage obligatoire dans votre cursus de formation. [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

#### Les incubateurs d'entreprises innovantes

La création d'incubateurs d'entreprises dans les universités est encouragée. Un incubateur d'entreprises est un lieu d'accueil, de conseil et de recherche de financement pour ceux qui ont un projet de création d'entreprise à partir d'une idée ou d'un brevet. [www.tvt.fr](http://www.tvt.fr)

Les étudiants peuvent également être accompagnés pour concrétiser leur projet de création d'entreprise par la mise en place de formations-actions à l'entrepreneuriat, par l'aide pour l'obtention du statut national d'Étudiant-Entrepreneur, par la participation à des événements dédiés et la promotion de prix & concours.

Chaque année l'association ALEVAR, initiée par le Réseau Entreprendre Var, organise une session sur 5 mois (octobre à février) avec 20 projets varois réunissant plus de 200 étudiants issus de l'Université de Toulon, ISEN YNCREA, KEDGE, ...

Plus d'infos :

#### Les Entrepreneuriales PACA

Contactez l'équipe varoise via : [toulon@les-entrepreneuriales.fr](mailto:toulon@les-entrepreneuriales.fr)

#### Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat

Créé en 2001, l'Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat (OPPE) est un outil de mutualisation, de promotion et d'échanges autour des pédagogies entrepreneuriales, au service des établissements, des enseignants, des étudiants, des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et des institutions.

Sa mission : recenser, diffuser, analyser les actions menées dans les milieux éducatifs visant à développer l'esprit d'initiative des jeunes, à les préparer à conduire des projets personnels ou professionnels innovants, à les former à la création d'entreprise. [www.entrepreneuriat.net](http://www.entrepreneuriat.net)

#### Les maisons de l'entrepreneuriat

Ces espaces inter-établissements d'enseignement supérieur, dédiés à la connaissance de l'entreprise et à l'aide à la création d'activités, fonctionnent en s'appuyant sur une synergie étroite entre acteurs du monde universitaire et du monde économique. Ils jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation des étudiants au monde de l'entreprise. [www.univ-tln.fr](http://www.univ-tln.fr)

## 3) RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS (suite)

### D. L'alternance

#### Comment fonctionne la relation CFA / Entreprise / Candidat ?

En premier lieu, un contrat d'apprentissage, établi en 3 exemplaires, est signé entre l'apprenti et l'entreprise. Le jeune âgé de 16 à 25 ans devient alors salarié de l'entreprise. Ce contrat est conclu avec l'employeur une fois l'apprenti inscrit dans un CFA.

Puis le dossier (dont le contrat) est adressé par l'entreprise à la chambre consulaire pour enregistrement, puis à l'unité territoriale de la DIRECCTE.

C'est au jeune de trouver un CFA adapté. Un maître d'apprentissage, interne à l'entreprise et possédant une expérience en relation avec la qualification visée, doit être désigné.

#### Comment choisir le CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation générale s'effectue le plus souvent dans un centre de formation d'apprenti (CFA). Peuvent notamment être CFA une collectivité locale, une chambre de commerce et d'industrie, des métiers, d'agriculture, une entreprise....

Pour créer un CFA, une convention doit être conclue entre la structure qui souhaite devenir CFA et, soit l'État, soit le Conseil régional.

Les agences pôle emploi mettent à votre disposition des fiches CIDJ, dans lesquelles vous trouverez des informations sur les CFA.

Par ailleurs, une liste des CFA par région est disponible sur le site [lapprenti.com](http://lapprenti.com).

#### Quel est le rôle du CFA ?

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il revient au CFA de dispenser à l'apprenti **une formation générale**. Le plus souvent, il s'agit d'un CFA, mais ce peut être une section d'apprentissage.

**La formation pratique** sera effectuée par et dans l'entreprise et doit bien entendu être en relation directe avec la qualification à acquérir.

#### Apprentissage - Professionnalisation

L'établissement de formation doit délivrer à tous les alternants une Carte Nationale d'Étudiant des Métiers dans les 30 jours suivants leur inscription.

Les alternants en contrat de professionnalisation pourront bénéficier de la carte d'étudiant des métiers à condition d'avoir moins de 26 ans et d'être inscrits dans une qualification enregistrée au RNCP pour une formation d'une durée minimale de 12 mois.

**La carte d'étudiant des métiers** est valable sur l'ensemble du territoire national et est délivrée une fois pour toute la durée du contrat en alternance. **En cas de rupture du contrat en alternance, elle doit être récupérée et détruite par l'établissement de formation qui l'a délivrée.**

Cette carte permet à l'alternant de justifier de son statut. Elle peut parfois ouvrir droit à des réductions tarifaires dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

Le contrat d'Apprentissage et le contrat de professionnalisation ont chacun leur spécificité.

**Le tableau ci-dessous permet de visualiser les différences entre ces 2 contrats.**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Le contrat d'apprentissage est pour vous si :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous avez entre 16 et 25 ans ;</li> <li>• vous avez au moins 15 ans dans l'année civile en cours et vous avez achevé votre troisième ;</li> <li>• vous avez 15 ans et avez suivi une formation dans le cadre de la DIMA.</li> </ul> <p><b>Cependant, la limite d'âge peut être reculée à 30 ans si :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous préparez un diplôme ou un titre supérieur à celui déjà obtenu</li> <li>• il y a eu rupture du contrat d'apprentissage pour une raison indépendante de votre volonté (cessation d'activité, faute de l'employeur...)</li> </ul> <p><b>En revanche, il n'y a aucune limite d'âge dans le cas où :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous êtes reconnu travailleur handicapé</li> <li>• vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation dépend de l'obtention du diplôme ou du titre sanctionnant la formation suivie.</li> </ul> | <p><b>Le contrat de professionnalisation est pour vous si :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous êtes âgé de 16 à 25 ans révolus ;</li> <li>• Demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus</li> <li>• vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI)</li> </ul> |
| <b>À l'issue de ce contrat</b>   |  |
| <p>Vous pouvez obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).</p>   | <p><b>Vous pouvez obtenir une qualification soit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• enregistrée au RNCP (titre ou diplôme)</li> <li>• reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche</li> <li>• ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.</li> </ul>   |
| <b>Durée ?</b>   |  |
| <p>Vous bénéficiez d'au moins 400 heures de formation par an dispensée par les CFA.</p>  | <p>Vous bénéficiez d'une formation dispensée par un organisme de formation ou par l'entreprise si elle dispose d'un service de formation interne. Cette formation ne peut être inférieure à 150 heures et sa durée est comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat ou de l'action de professionnalisation.</p>   |
| <b>Qui vous accompagne ?</b>   |  |
| <p>Votre suivi est assuré obligatoirement par le maître d'apprentissage qui est responsable de la formation pratique. Il peut être le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise.</p>   | <p>Le tuteur doit se prévaloir d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.</p>  |

NB : Rendez-vous dans des points d'accueil d'information et d'orientation : les Centres d'information et d'orientation (CIO), les Centres d'information Jeunesse (CIDJ), les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), etc. Pour plus d'informations, consultez le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).



# Se soigner

- LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE 101
- LA SPECIFICITE ETUDIANTE 104
- QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ? 104
- LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE 105
- LA MEDECINE PREVENTIVE DE L'UNIVERSITE 106
- PASS SANTE + PREVENTION-CONTRACEPTION 107

GUIDE DE L'ETUDIANT

Ville de Toulon > [www.toulon.fr](http://www.toulon.fr) 

étudier  
à Toulon

## LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur ? Vous relevez de la sécurité sociale étudiante. Dès votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (université, IUT, BTS, classe préparatoire...), vous devez obligatoirement, sauf cas particulier, vous affilier à la sécurité sociale étudiante et choisir une mutuelle étudiante. Cette procédure est obligatoire et concerne tous les étudiants. La cotisation à la sécurité sociale étudiante est fixée par arrêté ministériel et sera supprimée pour l'ensemble des étudiants dès la rentrée 2018, et remplacée par une contribution unique « vie étudiante », qui comprendra la contribution au FSDIE, les cotisations pour les activités sportives et culturelles et le droit de médecine préventive : 217 € pour l'année en cours (sous réserve de modification), elle est reversée à l'URSSAF.

Vous avez ainsi droit au remboursement de vos soins en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année universitaire.

### Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de votre âge au cours de l'année universitaire (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante) et de la profession du parent (père ou mère) dont vous êtes l'ayant droit.

- **Si vous avez entre 16 ans et 19 ans** : vous êtes toujours considéré comme ayant droit de vos parents. À ce titre, votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et gratuite.
- **Si vous avez 20 ans en cours d'année universitaire ou plus de 20 ans** : vous n'êtes plus considéré comme ayant droit de vos parents. Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante, sauf si vous êtes boursier : dans ce cas, vous êtes exonéré du paiement de la cotisation

## LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (suite)

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient selon l'âge de l'étudiant au cours de l'année universitaire et la profession du parent dont il dépend.

| Votre âge pendant l'année universitaire :   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| Profession du parent dont dépend l'étudiant   | 16/19 ans au cours de l'année universitaire          | 20 ans au cours de l'année universitaire  | 21/28 ans au cours de l'année universitaire |
| <b>Salarié et assimilé :</b><br>Fonctionnaire de l'État,<br>Fonctionnaire territorial ou hospitalier, Artiste auteur,<br>Praticien ou auxiliaire médical conventionné (sauf option profession libérale), Exploitant ou salarié agricole | Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite   | Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)                 |   |
| <b>Travailleur non salarié</b><br>Artisan, Commerçant, Profession libérale  | Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite | Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)                 |   |
| <b>Régimes spécifiques</b><br>Clercs et employés de notaires, Cultes, EDF-GDF, Militaires, Mines, RATP, Sénat   | Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite | Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)                 |   |
| <b>Autres régimes spécifiques</b><br>Assemblée Nationale, Marine marchande (ENIM), Port autonome de Bordeaux  | Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite | Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)                 |   |
| Fonctionnaire international   | Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite | Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (à défaut d'attestation de l'organisme international) |   |
| Agents de la SNCF   | Couvert par la sécurité sociale des parents gratuite |   |   |

## Cas particuliers

**Vous travaillez** : Si vous exercez une activité salariée pendant vos études supérieures, vous relevez du régime général d'assurance maladie sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- votre contrat de travail couvre toute l'année universitaire
- vous effectuez au moins 60 heures de travail par mois (ou 120 heures de travail par trimestre) ou vous justifiez d'un salaire au moins égal à 60 fois le SMIC horaire par mois (ou 120 fois le SMIC horaire par trimestre).

Dans cette situation, vous êtes dispensé de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante et vous n'avez pas de cotisation à payer. C'est la caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence qui assure la gestion de votre dossier et le remboursement de vos soins.

**Vous êtes marié ou vous vivez maritalement ou vous avez un partenaire PACS** : Si votre conjoint, concubin ou votre partenaire PACS, est lui-même assuré social (non étudiant) : vous êtes, en tant qu'ayant droit, dispensé de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante et du paiement de la cotisation.

**Si votre conjoint, votre concubin ou votre partenaire PACS, est lui-même étudiant** : Vous devez obligatoirement l'un et l'autre vous affilier et cotiser à la sécurité sociale étudiante.

**Vous vivez avec un assuré social depuis au moins un an et vous êtes à sa charge effective et permanente** : Vous devez obligatoirement vous affilier et cotiser à la sécurité sociale étudiante.

**Vous avez plus de 28 ans et vous poursuivez des études** : Vous bénéficiez du maintien de vos droits à l'assurance maladie pendant un an à compter de la date de votre anniversaire.

**Etudiant étranger** : Inscription obligatoire à la sécurité sociale étudiante.

**Etudiant monégasque** : Vous dépendez de la Caisse de Compensation de Monaco jusqu'à 21 ans ; au-delà, votre inscription est obligatoire et payante en France.

**Etudiant boursier** : L'affiliation est obligatoire et gratuite sur présentation de la notification du CROUS.

**Etudiant étranger espace économique (EEE) et Suisse** : Pas d'affiliation si l'étudiant est titulaire pour toute l'année universitaire soit d'une carte Européenne d'Assurance Maladie ou de son certificat provisoire, soit d'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

**Parents agents de la SNCF** : L'étudiant reste couvert par la Sécurité sociale de ses parents jusqu'à 28 ans.

**Marié, Concubain Pacsé** : Si le conjoint, concubin, ou le partenaire d'un PACS est étudiant, l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire ; si le conjoint, concubin ou partenaire est salarié, il le couvre.

## LA SPECIFICITE ETUDIANTE

**Vous avez le choix entre deux centres de Sécurité Sociale Étudiante :**

- soit la LMDE (La Mutuelle Des Étudiants),
- soit la MEP (Mutuelle des Étudiants de Provence).

Les remboursements des dépenses médicales seront assurés par le centre de Sécurité Sociale ainsi choisi. La Sécu prend en charge une partie (pourcentage défini par la loi) de vos dépenses de santé. Une mutuelle, étudiante ou non, permet de compléter ces remboursements, suivant le forfait auquel vous avez souscrit vous pouvez être totalement remboursé.

| LMDE  | MEP   |
|---|---|
| <b>Permanence sur le campus de La GARDE</b><br>Bâtiment V, Avenue de l'Université<br>83130 LA GARDE   | <b>Permanence sur le campus de La GARDE</b><br>Bâtiment V, Avenue de l'Université<br>83130 LA GARDE |
| <b>Tél. 09 69 369 601</b>   | <b>Tél. 04 26 31 79 29</b>  |
| Site Internet : <a href="http://www.lmde.com">www.lmde.com</a><br>e-mail : <a href="mailto:info.lamutuelledesetudiants.fr">info.lamutuelledesetudiants.fr</a> | Site Internet : <a href="http://www.mep.fr">www.mep.fr</a>  |

## QUAND ET COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Vous choisissez votre centre de Sécu étudiante le jour de votre inscription dans l'enseignement supérieur.

**S'il s'agit de votre première inscription dans l'enseignement supérieur, n'oubliez pas quelques « pièces clés » :**

- votre carte d'immatriculation lycéen sur laquelle figure votre numéro de Sécurité Sociale étudiante ou un extrait d'acte de naissance.
- une photocopie de l'attestation de carte Vitale de vos parents sur laquelle vous êtes mentionné (si vous avez moins de 20 ans).
- un acte de naissance si vous êtes né à l'étranger
- un RIB à votre nom pour vos remboursements

**Si vous êtes déjà affilié à un centre de Sécurité Sociale étudiante, il vous faudra fournir :**

- votre attestation de carte Vitale personnelle
- ou une photocopie de votre carte d'assuré social

**SECURITE SOCIALE ETUDIANTE s'adresser au Service Scolarité Administrative**

Campus de La Garde, Bât V1 - Bureau 07

Tél. 04 94 14 29 13

Email : [scolarite@univ-tln.fr](mailto:scolarite@univ-tln.fr)

Site Internet : [www.univ-tln.fr/Securite-sociale-etudiante-et-mutuelles.html](http://www.univ-tln.fr/Securite-sociale-etudiante-et-mutuelles.html)  
 - [comweb@univ-tln.fr](mailto:comweb@univ-tln.fr)

# LA REFORME DE L'ASSURANCE MALADIE

## Le parcours de soins coordonnés

Vous êtes dans le parcours de soins coordonnés lorsque vous consultez en premier le médecin traitant que vous avez déclaré. Si nécessaire, il vous oriente vers un médecin correspondant (un spécialiste par exemple). Dans ce cas, vous êtes remboursé normalement.

### Médecin remplacé :

Si votre médecin traitant est absent, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements sous réserve d'avoir déclaré un médecin traitant.

### Accès direct autorisé :

Après avoir déclaré votre médecin traitant, les gynécologues, les ophtalmologues et les psychiatres peuvent être consultés directement sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

### Hors résidence :

Si vous êtes loin de chez vous et après avoir déclaré votre médecin traitant, vous pouvez consulter un autre médecin sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

### Urgence :

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez consulter en urgence un autre médecin que votre médecin traitant, sans conséquence financière sur le montant de vos remboursements.

## Hors parcours de soins coordonnés

Vous êtes hors parcours de soins coordonnés si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant ou si vous consultez directement un médecin sans avoir consulté votre médecin traitant (Exceptions : urgences, consultations hors résidence.) Dans ce cas, vous êtes moins bien remboursé.





## LA MEDECINE PREVENTIVE DE L'UNIVERSITE

La santé participe à la réussite de votre projet universitaire.

Face à des problèmes de santé, des difficultés de vie et à suivre vos études, l'équipe du Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Secrétaire, Infirmières, Médecins) est là pour vous aider à trouver des solutions.

### L'équipe du SUMPPS vous propose :

- Accueil infirmier, conseil santé, soins, orientation, mise à jour des vaccins, soins d'urgence.
- Aménagement d'études ou d'examens pour étudiants en situation de handicap ou de maladie invalidante.
- Prestations gratuites sur rendez-vous.
- Bilan de prévention en 1<sup>ère</sup> année.
- Contrôle médical des étudiants à risque professionnel.
- Certificat médical pour le sport au Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives [SUAPS].
- Consultations avec un médecin psychiatre sur rendez-vous.
- Actions santé.
- Consultations médicales pour les étudiants en situation de précarité.

Le personnel du SUMPPS et les assistantes sociales sont soumis au secret professionnel.

### Contact :

#### Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

RDC du bâtiment EVE - Entrée 2  
Université de Toulon  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
et de 13h à 17h

Tél. 04 94 14 24 89

Mail : [sumpps@univ-tln.fr](mailto:sumpps@univ-tln.fr)

#### Service Universitaire de la Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

RDC du bâtiment EVE - Entrée 2  
Université de Toulon  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h  
à 17h

Tél. 04 94 14 24 89

Mail : [sumpps@univ-tln.fr](mailto:sumpps@univ-tln.fr)

### Service Social (Assistances sociales)

Sylvie Vautier-Yvon,  
Campus de La Garde, Bâtiment EVE

Tél. : 04 94 14 21 19

**Sur rendez-vous :** à la Faculté de droit à Toulon (Bureau n°16). le lundi de 8h à 12h  
Sur le campus de La Garde (Bâtiment EVE) les mardi et jeudi de 8h à 12h

### CROUS de Nice :

Nathalie CHAUDY  
Campus de La Garde, Bâtiment EVE

Tél. : 04 94 14 29 17

**Sur rendez-vous :** campus de La Garde (Bâtiment EVE) les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h ou par téléphone les mardi et mercredi après-midi, de 14h à 16h30.



# PASS SANTE + PREVENTION-CONTRACEPTION

Le chéquier PASS Santé+ prévention-contraception comprend 9 coupons liés à des prestations de prévention et d'accès à la contraception, telles que des consultations médicales, une analyse biologique et l'achat de contraceptifs.

## Objectif ?

Permettre aux jeunes d'accéder gratuitement et de façon confidentielle à des prestations de prévention et de contraception.

Renforcer l'information des jeunes et faciliter leur accompagnement dans un parcours de prévention et de soins dans le domaine de la sexualité.

## Comment ?

La demande de chéquier « PASS Santé + prévention-contraception » se fait exclusivement par téléprocédure sur le site [generation.regionpaca.fr](http://generation.regionpaca.fr). Elle se fait en deux étapes :

**La première étape :** Le jeune saisit ses coordonnées puis sa demande de chéquier.

**La deuxième étape :** Le jeune adresse la pièce justificative de son statut par courrier ou par voie électronique.

Pour que sa demande soit prise en compte, ces deux étapes sont indispensables.

## Pour qui ?

Ce dispositif est ouvert aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur et pouvant justifier d'un des statuts suivants : lycéen(ne)s, apprenti(e)s, étudiant(e)s, stagiaires de la formation professionnelle, en service civique, accompagné(e)s par une mission locale, inscrit(e)s à Pôle emploi.

## Contacts :

### DJSS – Service Santé Alimentation

PASS Santé + Prévention-Contraception

Libre Réponse 34143

13 599 MARSEILLE CEDEX 20

[pass-sante@info-regionpaca.fr](mailto:pass-sante@info-regionpaca.fr)

**Tél. 04 88 73 80 00**

[www.facebook.com/ContraceptionDAdo](https://www.facebook.com/ContraceptionDAdo)  
[parlons-ici.org](http://parlons-ici.org)

### États Généraux de la Jeunesse région PACA - Antenne Du Var

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 18h

17, Place de la Liberté

BP 420

83 0555 TOULON CEDEX

**Tél. 04 94 92 46 00**

[Antenne83@regionpaca.fr](mailto:Antenne83@regionpaca.fr)  
[www.generation.regionpaca.fr](http://www.generation.regionpaca.fr)



# Se nourrir

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES GERES 109  
PAR LE CLOUS

GUIDE DE L'ETUDIANT  
Ville de Toulon > [www.toulon.fr](http://www.toulon.fr) 

étudier  
à Toulon

## RESTAURANTS UNIVERSITAIRES GERES PAR LE CLOUS

Le CLOUS vous propose un restaurant et deux cafétérias universitaires sur le campus de la Garde et un restaurant à l'UFR droit en centre-ville de Toulon.

### À Toulon (UFR Droit) :

- Resto U l'Escharpe

### Restaurants et Enseignes hors CROUS

Nombreuses structures et restaurants aux alentours des Campus

- À Toulon Centre Commercial MAYOL

Adresse : Rue du Mûrier, 83000 Toulon

- À La Garde Centre Commercial Grand-Var Est et l'Avenue 83

Adresse : Avenue de l'Université, 83160 La Valette-du-Var

### Campus de La Garde :

- Cafétéria Seatech
- Cafétéria Le Béal
- Resto U Le Coudon
- Resto U Le Coudon
- Sandwicherie Le Rouge et le Noir
- Sandwicherie Le P'tit Béal





# Se déplacer

- EN BUS DANS L'AGGLOMERATION  
AVEC LE RESEAU MISTRAL 111
- LES ABONNEMENTS - 26ANS JEUNES 112
- EN BUS DANS LE DEPARTEMENT AVEC VARLIB 114
- DANS LA REGION EN TRAIN AVEC LA SNCF 117
- EN TAXI 117
- EN AVION - EN BATEAUX 118

étudier  
à Toulon



## EN BUS DANS L'AGGLOMERATION AVEC LE RESEAU MISTRAL

Le Réseau Mistral vous transporte sur les 12 communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée avec un tarif unique grâce à ses 55 lignes terrestres, 3 lignes maritimes et 9 lignes appelbus.

La Carte à puce « Mistral » est personnalisée avec vos noms, prénoms et photo. Elle est réalisée dans les agences commerciales du Réseau Mistral et a une durée de vie de 5 ans. C'est votre qualité d'ayant droit qui détermine le tarif dont vous bénéficiez. Votre profil doit être renouvelé avant sa fin de validité, tous les ans.

**Le saviez-vous ? Le réseau Mistral est le moins cher de France pour les étudiants !**

### Ligne U : Ligne Universitaire directe

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, une nouvelle ligne de bus : la « ligne U » dessert les campus de l'Université de Toulon. Elle relie en une vingtaine de minutes le campus de La Garde – La Valette au Technopole de la Mer.

amplitudes horaires ligne U : fréquence de 15 minutes

- de 6h à 21h10 du lundi au vendredi

- de 6h à 20h30 le samedi

Substitut de la ligne 191A, elle a pour arrêt le Campus Porte d'Italie, en haut de l'avenue Franklin Roosevelt (direction Campus La Garde – La Valette) et devant la Faculté de droit (direction Portes d'Ollioules et Toulon), possibilité de stationnements gratuits aux parkings relais à tout détenteur d'un titre Réseau Mistral en cours de validité. La ligne 191B est par ailleurs maintenue : elle assure ses départs depuis l'Observatoire vers Campus La Garde – La Valette, en passant par les arrêts Liberté et Boulevard de Strasbourg.

### Les agences commerciales

#### L'agence Toulon Revel

183 rue Revel 83000 TOULON

Ouverte de 8h à 18h30 du lundi au vendredi et le samedi de 8h30 à 12h30

#### La station maritime

Quai Cronstadt 83000 TOULON

ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30

les mercredi et samedi de 7h45 à 12h30 et 13h45 à 18h05

#### L'agence de La Seyne

12 quai Saturnin Fabre à la Seyne

ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h15 à 17h30

#### L'agence d'Hyères

Rotonde du Park Hôtel avenue de Belgique à Hyères

Ouverte le lundi de 13h30 à 16h45

mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

#### Le service de recouvrement concernant les procès verbaux

720 avenue Colonel Picot  
83100 Toulon

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00

et le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h

## EN BUS DANS L'AGGLOMERATION AVEC LE RESEAU MISTRAL (suite)

### L'agence mobile

L'agence mobile du réseau mistral est une véritable agence commerciale, dont la mission est de vous servir au plus proche de chez vous.

Pour consulter le calendrier des rendez vous de l'agence mobile dans ma commune : aller dans la rubrique point de vote sur le site réseau mistral

Le réseau mistral est aussi joignable par téléphone du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 12h30 au 0494038703

## Les abonnements -26 ans jeunes

### Abonnement 12 mois « Scolaire-Etudiant-Apprenti » : 174 € par an 14,5 euros / mois (hors frais de souscription)

NB : Si frais de souscription à l'année il faut ajouter 8 € d'accès au tarif en vigueur : 174 € ce qui fera un total de 182 € pour l'abonnement annuel.

Nombre illimité de voyages (bus et bateaux) pendant 12 mois à partir de la date de première validation. Avec la GARANTIE LIBERTE, vous pouvez résilier votre abonnement à partir de 3 mois d'utilisation (sur demande écrite adressée au Réseau Mistral, précisant le mode de paiement utilisé, les noms et prénoms du débiteur ou du payeur). Un réajustement vous sera facturé par rapport au prix d'un abonnement 30 jours « Scolaire - Etudiant - Apprenti ». Dans ce cas, votre abonnement sera supprimé de votre carte Mistral.

Conservez votre « carte Mistral » : vous pourrez toujours y recharger d'autres titres de transports.

### Abonnement 30 jours : 21 € / mois (hors frais de souscription)

Utilisable tous les jours de l'année. Nombre illimité de voyages (bus et bateaux) pendant 30 jours à partir de la date de première validation.

NB : possibilité de souscrire à 12 abonnements 30 jours « Scolaire » pour une somme totale de 252 €

### 10 voyages en « réduit » : 6,90 € (hors frais de souscription)

Pour la création de « votre carte Mistral » ou le renouvellement de votre profil valable 12 mois : 8 €

### Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité récente, uniquement pour la création de votre « carte Mistral »
- 1 certificat de scolarité de l'année en cours
- 1 justificatif d'identité
- 1 attestation de domicile

Plus de renseignements : [www.reseau mistral.com](http://www.reseau mistral.com)

## Les abonnements -26 ans jeunes (suite)

### Parc Relais P+R

Deux parcs relais sont mis à disposition des clients du réseau mistral depuis le 26 septembre 2016. Un titre de transport est nécessaire pour pouvoir bénéficier de ce service (carte magnétique ou ticket de transport).

#### **1. P+R Portes d'Ollioules et de Toulon (300 places de parking)** - 04 94 03 93 25

horaires de 5h à 22h du lundi au jeudi et de 5h à 1h le vendredi et samedi

4 lignes de bus passent par ce relais : ligne 1, 12, 122 et U

Un ticket P+R est donné à l'entrée et doit être conservé pour sortir. Le titre de transport est utilisé comme moyen de paiement aux caisses.

En absence de titre ou en cas de non validité, 22€ d'amende forfaitaire seront à régler.

#### **2. Parc Relais Brunet (20 places de parking)** - 04 94 03 93 25

horaires de 5h30 à 21h30 7j/7.

2 lignes de bus passent par les arrêts Brunet et Ecoles à proximité du relais : ligne 1 et ligne 31.

La carte réseau mistral sert de ticket d'entrée et de sortie du parking.

### Service Appel Bus

Le service appel bus est un service de transport (en minibus) à la demande qui permet de rallier un arrêt dans un secteur concerné (ou de correspondance) à une ligne régulière.

Pour tout déplacement, merci de réserver auprès de notre hôtesse, au minimum 1 heure avant, au 04 94 03 87 02 (du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00.)

Vous pouvez planifier un calendrier de réservations pour des déplacements réguliers. Attention : les réservations pour le samedi se font le vendredi jusqu'à 18h au plus tard.

Votre réservation effectuée, le minibus viendra vous chercher à la date, heure et lieu convenus.

### Services de nuit :

#### Service de soirée Taxi-Bus Toulon/La Valette/La Garde :

Le service de soirée et ses Taxis bus vous permettent de circuler du dimanche soir au jeudi soir, sauf 1<sup>er</sup> mai, 24, 25 et 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, sur Toulon, La Valette et La Garde de 21h20 à 0h05. Avec possibilité de réserver et de planifier vos déplacements sur 1 semaine.

Depuis l'arrêt « Liberté » des départs sont assurés à heures fixes 21h20, 22h15, 23h15 et 0h05.

En dehors de ces horaires adressez-vous directement au conducteur de taxi en attente à l'arrêt Liberté. Vos déplacements sont pris en charge sur réservation auprès du GIE des taxis toulonnais au 04.94.09.38.07 (de 8h à 21h) ou au niveau du standard des taxis toulonnais 04.94.93.51.51 (ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24).

## Les abonnements -26 ans jeunes (suite)

### Les Nocturnes :

Le service Nocturnes du réseau mistral fonctionne les vendredis et samedis soirs de 21h à 00h30. Il est assuré par 6 lignes de bus et 1 maritime avec une fréquence de 30 minutes.

Les horaires sont disponibles sur le site [www.reseaumistral.com](http://www.reseaumistral.com).

Les tarifs en vigueur pour les services de nuit sont les mêmes que pour les services de jour.

## L'application Réseau Mistral pour iPhone et Android

L'application Android ou Iphone Réseau Mistral est destinée à faciliter vos déplacements sur les 12 communes de Toulon Provence Méditerranée.

Que vous soyez utilisateur régulier ou occasionnel des transports en commun, cette application vous permettra d'obtenir toutes les informations utiles, de la préparation de votre déplacement jusqu'à votre destination finale.

### Fonctions principales :

#### - Horaires :

Saisissez le nom de votre arrêt et la ligne dans la barre de recherche (ou utilisez la fonction géolocalisation de votre smartphone), apparaîtront alors les prochains passages du bus souhaité en temps réel (si le temps réel n'est pas disponible, par défaut vous obtiendrez les horaires de passages théoriques signalés par une : \* ).

#### - Itinéraires :

En indiquant votre point de départ (arrêt, adresse, ou géolocalisation) et votre lieu d'arrivée, l'application vous propose les solutions transport les plus efficaces, avec une feuille de route claire et précise.

#### - A proximité :

découvrez les arrêts et points d'intérêts qui vous entourent à partir de la fonction géolocalisation de votre téléphone.

#### - Favoris :

gagnez du temps en enregistrant vos itinéraires favoris. Vous accéderez facilement aux prochains départs.

#### -Infos trafic :

consultez à tout moment et où que vous soyez, les dernières perturbations du réseau en cours ou à venir.

#### - Contact :

Envoyez vos remarques, vos suggestions ou vos réclamations par mail depuis la rubrique contact, accessible depuis les paramètres.

## EN BUS DANS LE DEPARTEMENT AVEC VARLIB

Afin de répondre au mieux à l'attente des usagers en matière de déplacements tout en préservant l'environnement, le Conseil Départemental du Var a mis en place VarLib, un réseau de transport.

## BILLETS :

| Billets   | Tarifs 2016<br>à l'unité | Tarifs 2016<br>10 voyages |
|---|--------------------------|---------------------------|
| <b>Zone 1 : Var et communes limitrophes</b>   | <b>3 €</b>               | <b>21 €</b>               |
| <b>Zone 2 : Zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne</b>   | <b>4 €</b>               | <b>28 €</b>               |
| <b>Zone 3 : Zone 2 + Aix en Provence</b> (au départ de Rians, St Maximin et Brignoles) <b>et Marseille</b> (au départ de St Maximin et Brignoles) | <b>6 €</b>               | <b>42 €</b>               |
| <b>Zone 4 : Zone 3 + aéroport de Nice</b> (au départ de St Raphael, Fréjus, Les Adrets et Mandelieu)  | <b>20 €</b>              | <b>140 €</b>              |

Les billets 10 voyages sont valables 2 ans sur la zone choisie du réseau Varlib. Ils ne sont pas nominatifs et sont utilisables par plusieurs personnes y compris sur le même trajet. La correspondance est gratuite dans un délai de 90 minutes après la montée dans le premier autocar (non valable pour un trajet retour).

**Nouveau :** Billet aller-retour dans la journée Var et communes limitrophes = 5 €

**Attention :** Ce titre ne peut-être vendu dans les cars, disponible uniquement dans les points de vente sur le site [www.varlib.fr](http://www.varlib.fr)

## ABONNEMENTS :

S'abonner à VarLib c'est prendre le PASS de son choix.

Votre abonnement est chargé sur une carte sans contact nominative avec photo et dont la durée de vie est de 5 ans. Elle est utilisable uniquement par la personne désignée (la carte d'identité peut être demandée lors des contrôles). En cas de perte ou de vol, un duplicata payant peut être édité. Le cout d'établissement de la carte (ou de son duplicata) avec étui de protection est d'une valeur de 5 euros.

| Billets         | Tarifs 2016<br>Mensuels | Tarifs 2016<br>Annuels |
|-----------------|-------------------------|------------------------|
| PASS'VAR Zone 1 | 48 €                    | 480 €                  |
| PASS'LIB Zone 2 | 70 €                    | 700 €                  |
| PASS'3D Zone 3  | 100 €                   | 1000 €                 |
| PASS'Etudes     | 24 €                    | 240 €                  |
| PASS'Jeune      |                         | 120 €                  |

**Zone 1 :** Var et communes limitrophes (PASS'VAR)

**Zone 2 :** Zone 1 + Cannes, Grasse et Gardanne (PASS'LIB)

**Zone 3 :** Zone 2 + Aix en Provence, Marseille (PASS'3D)

**Zone 4 :** Zone 3 + aéroport de Nice (PASS'Etudes et PASS'Jeune)

**L'abonnement mensuel** : valable sur les lignes régulières, doublages scolaires et lignes scolaires pour 30 jours glissants à partir de la première validation et pour un nombre illimité de voyages sur une, deux ou trois zones en fonction du PASS' choisi.

**L'abonnement annuel** : valable sur les lignes régulières, doublages scolaires et lignes scolaires pour 12 mois glissants à

partir de la première validation et pour un nombre illimité de voyages sur une, deux ou trois zones en fonction du PASS' choisi.

Abonnements offrant 2 mois de transport gratuit (les 2 derniers de la période d'engagement).

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique sur 10 mois sans frais supplémentaires.

**PASS'Jeunes** : Abonnement valable 5 ans à compter de la délivrance ou du renouvellement du titre jusqu'au 31 juillet de l'année en cours. À demander auprès de sa commune ou communauté de communes (renseignement en mairie à partir de juin).

**PASS'Etudes** : Abonnement « tout réseau » : accès illimité à toutes les lignes Varlib, toute l'année y compris les week-ends et pendant les vacances scolaires (hors TAD).

## POINTS DE VENTE :

Dans les gares routières du département, chez les transporteurs, par Internet sur l'e-boutique du site : [www.varlib.fr](http://www.varlib.fr)

Les billets à l'unité et les billets 10 voyages sont vendus en embarqué.

Les abonnements annuels sont en vente sur le site [www.teleservices.var.fr](http://www.teleservices.var.fr). Vous pouvez choisir de régler mensuellement ce PASS par prélèvement automatique en allant à la Gare Routière de Toulon.

Cette démarche est également possible par correspondance en envoyant le formulaire complété avec les pièces demandées à l'adresse suivante :

### **Gare routière de Toulon**

Boulevard Tessé - 83000 TOULON

**Tél : 04 94 24 60 00**

Ouverture du lundi au samedi de 6h à 19h, le Dimanche de 8h30 à 19h.

# DANS LA REGION EN TRAIN AVEC LA SNCF

## CARTE ZOU ! Etudes

Bénéficiez sur votre trajet domicile-études, d'un nombre illimité de voyages en TER sur la région PACA et de 50% de réduction sur tous vos autres trajets en région PACA.

### Comment se procurer la carte ZOU ! Études

#### **Vous possédez déjà une carte billettique**

A partir du 1<sup>er</sup> août, présentez cette carte au guichet de la gare SNCF de votre choix, fournissez les pièces justificatives :

- un certificat de scolarité pour l'année scolaire concernée 2018-2019
- un justificatif de domicile et (une attestation d'hébergement de moins de 3 mois si hébergé)
- 15 € d'ouverture de droits
- support billettique

Le vendeur chargera le produit pour l'année scolaire 2018-2019

#### **Vous ne possédez pas encore de carte billettique**

Vous pouvez obtenir le formulaire complet de demande de la carte billettique soit au guichet d'une gare SNCF soit en le téléchargeant sur le site de la SNCF.

A partir du 1<sup>er</sup> août, présentez vous au guichet de la gare SNCF de votre choix muni du formulaire de demande, 1 photo d'identité récente couleur et aux normes avec nom et prénoms au verso, 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité, 1 justificatif de domicile et une attestation d'hébergement (si hébergé) de moins de 3 mois, 1 certificat de scolarité de l'année en cours 2018-2019 et 15 € d'ouverture de droits.

[www.sncf.com/fr/trains/ter](http://www.sncf.com/fr/trains/ter)

[www.ter.sncf.com/paca](http://www.ter.sncf.com/paca)

## EN TAXI

### 24H sur 24, 7 jours sur 7, au 04 94 93 51 51

Il existe neuf stations de taxis dans lesquelles vous pouvez vous rendre. Vous êtes sûr d'y trouver un taxi aux heures de bureau.

- Gare SNCF - Place de la liberté - Place Monsenerque - Boulevard de Bazeilles - Bon rencontre (av. du Général Brosset) - Place Mermoz - Hôpital Ste Musse (Av. Ste Claire Deville - Angle du Bd de Ste Anne et de l'avenue de la victoire - Gare maritime (à l'intérieur devant le hall des arrivées).

#### **La nuit, seulement 3 stations sont opérationnelles :**

- La Gare SNCF
- Place de la Liberté
- Place Monsenerque.

[www.taxis-region-toulonnaise.fr](http://www.taxis-region-toulonnaise.fr)

## EN AVION

Toulon est desservi par l'Aéroport International Toulon-Hyères. Situé à proximité de l'autoroute, l'Aéroport International Toulon-Hyères est distant d'environ 20 minutes du centre de Toulon.

L'aéroport propose des vols directs pour les villes de : Bruxelles (Belgique), Rotterdam (Pays-Bas), Londres et Southampton (Royaume-Uni), Ajaccio et Bastia (Corse), Bordeaux, Brest, Lyon et Paris.

Plus de renseignements sur le site de l'aéroport : [www.toulon-hyeres.aeroport.fr](http://www.toulon-hyeres.aeroport.fr)

## EN BATEAUX

### Dans l'agglomération avec le Réseau Mistral

Le Réseau Mistral est le 1<sup>er</sup> réseau maritime de France. Comptant 12 vedettes, le Réseau Mistral, qui gère les transports en commun de l'agglomération toulonnaise, propose quotidiennement une centaine de départs de bateaux-bus et accueille chaque année de nombreux passagers sur ses 3 lignes maritimes :

- Toulon-St Mandrier
- Toulon-La Seyne
- Toulon-Tamaris-Les Sablettes

Tarif : 1 voyage maritime = 2 €

(ticket en vente directement auprès de l'agent à bord du bateau bus). Les détenteurs de la carte Réseau Mistral ne paient aucun supplément, seule la validation de leur titre de transport est obligatoire à bord.

#### Agence commerciale Réseau Mistral

Quai Cronstadt

83000 TOULON

Tél. 04 94 03 87 03

#### Agence commerciale Réseau Mistral

Administration municipale

183 Rue Revel

Tél.04.94.03.87.03

#### Tour de La Rade de Toulon dès 2020

Prochainement les lignes et dessertes permettraient les arrêts de Toulon, les Sablettes, Tamaris, Saint-Mandrier, Bois-Sacré, Espace Marine et La Seyne-Centre

## Pour la Corse

Le port de Toulon est aussi un haut lieu de transit pour les voyageurs en provenance ou à destination de la Corse.

La compagnie Corsica Ferries dessert les ports de Bastia et Ajaccio depuis le port de Toulon.

Renseignements sur le site : [www.corsica-ferries.fr](http://www.corsica-ferries.fr)  
ou par téléphone au 0494411189 (0,15€/min)





# Se distraire, Se cultiver

## **SE CULTIVER** 121

Bibliothèques et Médiathèques municipales /  
Musées toulonnais / Salles de spectacle

## **FAIRE DU SPORT** 124

Piscines / Disciplines sportives

## **SE DISTRAIRE** 126

Cinéma / Parcs et Jardins / Soirées étudiantes

**étudier  
à Toulon**

## BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES

### La bibliothèque du centre-ville

113, boulevard Maréchal Leclerc  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.36.81.20

### La médiathèque du Port Marchand

Avenue de l'Armée d'Afrique  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.36.33.35  
ouverte :  
mardi et vendredi : 13h30 à 18h  
mercredi : 10h à 18h  
samedi : 10h à 12h et 13h30 à 18h

### La médiathèque de Sainte Musse

1624, vieux chemin de Ste Musse  
83100 TOULON  
Tél. 04.94.36.47.98  
mardi et vendredi : 13h30 à 18h  
mercredi : 10h à 12h et 13h30 à 18h  
samedi : 9h à 12h

### La médiathèque du Pont-du-Las

447, avenue du XV<sup>ème</sup> Corps  
83200 TOULON  
Tél. section Jeunesse : 04.94.36.36.52  
Tél. section Adultes : 04.94.36.36.53  
Tél. espace d'Expositions et d'Animations :  
04.94.36.36.59  
mardi et vendredi : 13h30 à 18h  
mercredi : 10h à 18h  
samedi : 10h à 12h et 13h30 à 18h

### La médiathèque de la Roseraie

43, boulevard de la Roseraie  
83000 TOULON  
Tél. 04.98.00.13.30  
mardi et vendredi : 13h30 à 18h  
mercredi : 10h à 18h



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à aller consulter le site des bibliothèques et médiathèques de Toulon à l'adresse suivante : [bibliothequesetmediatheques@mairie-toulon.fr](mailto:bibliothequesetmediatheques@mairie-toulon.fr)

## MUSEES TOULONNAIS

### Musée d'Art

113, bd Maréchal Leclerc  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.36.81.01

### Musée des Arts Asiatiques

169, littoral Frédéric Mistral  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.36.83.10

### La Maison de la Photographie

Place du Globe, Rue  
Nicolas Laugier  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.93.07.59

### Hall d'exposition Mairie d'Honneur

Quai Cronstadt  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.36.31.80



## MUSEES TOULONNAIS (suite)

### Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulon et du Var

737, Chemin du Jonquet  
83200 TOULON  
Tél. 04.83.95.44.20

### Musée d'Histoire de Toulon et sa Région

10, Rue Saint Andrieu  
& 91, Cours Lafayette  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.62.11.07

### L'Hôtel des Arts

236, Boulevard Maréchal Leclerc  
83000 TOULON  
Tél. : 04.83.95.18.40

### Le Musée de la Marine

Place Monsenergue, Quai de Norfolk  
83000 TOULON  
Tél. : 04.22.42.02.01

### Musée du Débarquement de Provence

Voie Communale, Sommet du Faron,  
83200 TOULON  
Tél. : 04.94.88.08.09

### Musée Jean Aicard / Paulin Bertrand

Villa les lauriers roses  
705, avenue du 8 mai 1945  
83130 La Garde  
Tél. 04.94.14.33.78

### Musée - école

36 rue des Riaux  
83000 TOULON  
Tél. 06.29.94.95.17

## SALLES DE SPECTACLE

Consultez les sites internet des différents lieux culturels pour connaître leurs programmations.

### Opéra de Toulon Provence Méditerranée

Etablissement public de coopération culturelle Boulevard de Strasbourg  
83000 TOULON  
Tél. 04 94 93 03 76 - Fax 04 94 09 30 29  
[contact@operadetoulon.fr](mailto:contact@operadetoulon.fr)  
[www.operadetoulon.fr](http://www.operadetoulon.fr)  
Billetterie : 04.94.92.70.78  
[billetterie@operadetoulon.fr](mailto:billetterie@operadetoulon.fr)

### Théâtre Liberté

Grand Hôtel - Place de la Liberté  
83000 TOULON  
Téléphone réservations : 04 98 00 56 76  
[contact@theatreliberte.fr](mailto:contact@theatreliberte.fr)  
[www.theatre-liberte.fr](http://www.theatre-liberte.fr)

### Zénith Oméga et Oméga live

Boulevard Commandant Nicolas  
83000 TOULON  
Tél. 04 94 22 66 77  
[www.zenith-omega-toulon.com](http://www.zenith-omega-toulon.com)

## SALLES DE SPECTACLE (suite)

### Café Théâtre de la Porte d'Italie

Porte d'Italie, Place Armand Vallé  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.36.34.59

### Châteauvallon

Centre National de Création  
et de Diffusion culturelles  
795, chemin de Châteauvallon  
83190 OLLIOULES CEDEX

Numéro de téléphone du standard

Tél. 04 94 22 74 00

Billetterie : Tél. 04.94.22.02.02

[www.chateauvallon.com](http://www.chateauvallon.com)

### Espace Comedia

10, rue Orvès

83052 Toulon Cedex

Tél. 04 94 42 71 01

[www.espacecomedia.com](http://www.espacecomedia.com)

### Théâtre Le Colbert

34 rue Victor Clappier  
83000 TOULON  
Tél. 04.94.64.01.58

### Palais des Congrès Neptune

Place Besagne  
83000 TOULON

Tél. 04.94.00.83.83

[www.toulon-congres-neptune.com](http://www.toulon-congres-neptune.com)



## STADES

### Stade Félix Mayol

Rue Dutasta  
83000 TOULON

Tél. 04 94 41 08 10

Billetterie notamment matchs du RCT  
sur [www.rct.com](http://www.rct.com)

### Complexe sportif Léo Lagrange

Avenue René Cassin  
83000 TOULON

Tél. 04 94 93 64 93

[leolagrange@metropoletpm.fr](mailto:leolagrange@metropoletpm.fr)

### Stade de la Beaucaire

Avenue Albert Camus  
83000 TOULON

Tél. 04 94 91 66 78

### Stade Bon Rencontre

385 avenue Aristide Briand  
83200 TOULON

Tél. 09.53.19.94.09

Billetterie notamment matchs du  
sporting club toulon football  
[www.sctoulon.fr](http://www.sctoulon.fr)

### Palais des sports de Toulon

420 avenue Amiral Aube  
83000 Toulon

Tél. 04.94.36.47.00

TSCVHB (Toulon Saint-Cyr Var Handball)

[www.tscvhb.com](http://www.tscvhb.com)

HTV (Hyères Toulon Basket)



## PISCINES

### Stade nautique du Port Marchand

Allées de l'armée d'Afrique  
83000 TOULON  
Tél. 04 94 36 36 85

### Piscine Léo Lagrange

Avenue René Cassin  
83000 TOULON  
Tél. 04 94 27 17 23

### Piscine des Pins d'Alep

163, chemin de Moneiret  
83000 TOULON  
Tél. 04 94 62 08 81  
Coordonnées téléphoniques du Gymnase :  
Tél. : 04.94.22.41.77

## DISCIPLINES SPORTIVES

Un guide des pratiques sportives a été élaboré par TPM.

Vous trouverez sur ce site toutes les informations :

[www.tpm-agglo.fr/sport/article/guide-sports](http://www.tpm-agglo.fr/sport/article/guide-sports)





## CINEMAS

### **Pathé Liberté**

265 Boulevard Maréchal Leclerc  
83000 TOULON  
[www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-liberte](http://www.cinemasgaumontpathe.com/cinemas/cinema-pathe-liberte)

### **Le Royal**

2 Rue du Docteur Jean Bertholet  
83000 TOULON  
[www.cineroyaltoulon.com](http://www.cineroyaltoulon.com)

### **Pathé La Valette et IMAX**

L'Avenue 83  
300 avenue de l'université, Centre commercial Avenue 83  
83160 La Valette-du-Var  
[www.lavenue-83.com/flux-cinema](http://www.lavenue-83.com/flux-cinema)

## PARCS ET JARDINS

### **Jardin d'acclimatation**

Littoral Frédéric Mistral  
83000 TOULON

### **Jardin Alexandre 1<sup>er</sup>**

Boulevard Général Leclerc  
83000 TOULON

### **Parc du Pré Sandin**

Avenue Amiral Daveluy-Briancourt  
83000 TOULON

### **Parc des oiseaux**

Boulevard Paban  
83200 TOULON

### **Parc de la Tour Royale**

Avenue de la Tour Royale  
83000 TOULON

### **Parc de Sainte Musse**

Boulevard des Amaris  
83000 TOULON

### **Parc des Cèdres**

Rue Félix Mayol  
83200 TOULON

### **Parc plages du Mourillon**

Littoral Frédéric Mistral  
83000 TOULON

### **Parc des Lices**

Avenue de la Victoire  
83000 TOULON

### **Jardin Renouf**

Rue David  
83200 TOULON

### **Parc de la Florane**

Rue Bonfante  
83200 TOULON

### **Jardin de Claret**

Avenue de Claret  
83000 TOULON

### **Square de Broglie**

Avenue de la Victoire  
83000 TOULON

### **Parc Raoulx**

Allée Dr Raoulx  
83000 TOULON

## PARCS ET JARDINS (suite)

### **Square Abbé Dhamar**

Boulevard Desaix  
83000 TOULON

### **Square Girolami**

Avenue Marc et Yvonne Baron  
83000 TOULON

### **Jardin Toucas**

Littoral Frédéric Mistral  
83000 TOULON

### **Jardin Melpomène**

Rue Melpomène  
83000 TOULON



## SOIRES ETUDIANTES

Soirées et week-ends d'intégration sont l'occasion, pour les nouveaux étudiants, de se familiariser avec leur établissement et de s'intégrer dans la communauté étudiante. Face à certaines dérives et aux pratiques du bizutage qui subsistent encore, des actions de prévention, d'information et d'accompagnement ont été mises en place afin de protéger les étudiants.

**A noter, la création d'un numéro d'appel dans chaque rectorat :**

**Numéro vert du Rectorat de Nice 0800 53 72 51**

### SAM, le capitaine de soirées

Chaque fois que des jeunes sortent en groupe, ils choisissent parmi eux un capitaine de soirée qui ne boira pas d'alcool pour pouvoir raccompagner les autres en toute sécurité.

**Pour être capitaine de soirée, il faut :**

- être titulaire du permis de conduire
- ne pas avoir consommé d'alcool
- et dans l'idéal : avoir été désigné en groupe, avant de démarrer la soirée.

Certains bars et boîtes de nuit offrent une boisson non alcoolisée aux capitaines de soirée. Renseignez-vous !

### Mieux accompagner les organisateurs de soirées

Pour chaque événement festif, les règles de sécurité et de prévention des risques doivent être appliquées. Il faut :

- renforcer le dialogue entre la gouvernance des établissements et les associations étudiantes qui organisent des soirées ou des week-ends d'intégration
- mieux accompagner les organisateurs de ces soirées (législation relative aux débits de boissons, à la vente d'alcool et à l'ivresse publique, déclarations préalables auprès des mairies, des préfetures, de la SACEM, etc)
- se rapprocher des organismes compétents en matière de sécurité (pompiers, Croix Rouge par exemple) et de prévention de la santé (SUMPPS, mutuelles étudiantes, sécurité routière, etc).
- Il est souhaitable que les événements festifs (qu'ils se déroulent à la rentrée universitaire ou en cours d'année) fassent l'objet d'une déclaration succincte par les organisateurs auprès des présidents d'université ou des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.



## ADMINISTRATIONS

### Mairie de Toulon

Avenue de la République  
CS 71407 - 83000 TOULON  
Tél. **04.94.36.30.00**  
[www.toulon.fr](http://www.toulon.fr)

### Conseil Départemental du Var

390 av. des Lices - CS 41303  
83076 Toulon Cedex  
Tél. **04.83.95.00.00**  
[www.var.fr](http://www.var.fr)

### Office du Tourisme de TPM

334, Av. de la République  
83000 TOULON  
Tél. **04.94.29.46.61**  
[www.metroletpm.fr](http://www.metroletpm.fr)

### Office du Tourisme de Toulon

12 Place Louis Blanc  
83000 TOULON  
Tél. **04.94.18.53.00**  
[www.toulontourisme.com](http://www.toulontourisme.com)

### Préfecture du Var

Boulevard du 112<sup>e</sup> Régiment  
d'Infanterie - 83000 TOULON  
Tél. **04.94.18.83.83**  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

### Toulon Provence Méditerranée

107 Bd Henri Fabre  
83000 Toulon  
Tél. **04.94.93.83.00**  
[www.metroletpm.fr](http://www.metroletpm.fr)

### Maison de l'étudiant de Nice

Maison de l'Etudiant  
5 boulevard François  
Mitterrand - 06300 Nice  
Tél. **04.92.15.50.88**

## SECURITE

### Numéros d'Urgence

- SAMU : **15**
- Police : **17**
- Pompiers : **18**  
(112 depuis un mobile)
- Numéro d'appel unique  
européen pour accéder  
aux services d'urgences,  
valable dans l'Union  
Européenne : **112**
- Accueil sans abri : **115**
- Allo Enfance maltraitée : **119**
- Enfant disparus : **116 000**
- Violences Femmes infos  
(appel anonyme et gratuit) :  
**39 19**

### Santé

- Service aux  
malentendants : **114**
- Pass santé + Prévention-  
Contraception Régional  
Provence-Alpes-Côte-  
d'Azur : **04 88 73 80 00**  
[generation.regionpaca.fr](http://generation.regionpaca.fr)

### Commissariat Central de Police

1, Rue du Commissaire  
Morandin  
83076 TOULON  
Tél. **04.98.03.53.00**

### Police Municipale

Place Louis Pasteur  
83000 TOULON  
Tél. **04.94.36.37.38**

### Gendarmerie

3, rue Vincent Allègre  
83000 TOULON  
Tél. **04.94.89.49.52**

### Service Municipal des Objets trouvés

Place Louis Pasteur  
83000 TOULON  
Tél. **04.94.36.37.32**

### Maison de Justice et du Droit

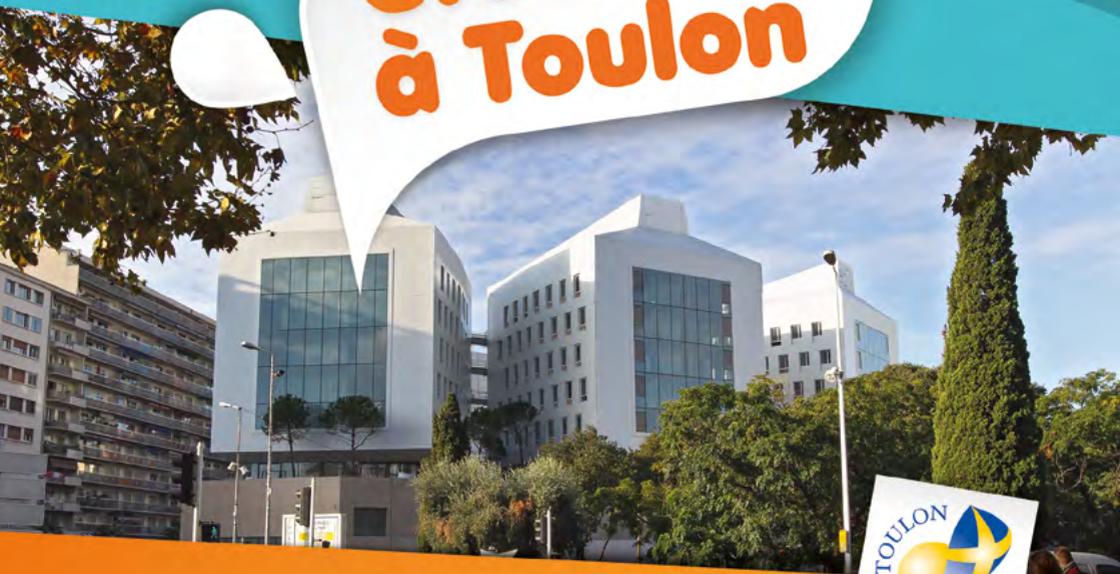
Pl. Besagne - 83000 TOULON  
Tél. **04.94.87.14.60**

### Mission locale Jeunes toulonnais

Quartier de la visitation  
19 place Saint Cyprien  
83000 TOULON  
Tél. **04.94.18.97.77**



# étudier à Toulon



## Maison de l'Étudiant

Service Municipal

Place Baboulène - 3 à 7 rue de la Glacière  
83000 TOULON

**Tél. 04 83 16 65 20**

[maisonetudiant@mairie-toulon.fr](mailto:maisonetudiant@mairie-toulon.fr)

Ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Fermetures les 3 premières semaines d'août et entre Noël et le jour de l'an.



plus  
D'INFOS

## GUIDE DE L'ÉTUDIANT

Ville de Toulon > [www.toulon.fr](http://www.toulon.fr) 